

Communauté de Communes du Cap Sizun - Pointe du Raz

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 DU CAP SIZUN (ZSC FR5300020)



- VOLUME 3 -

Stratégie de gestion



L'Europe s'engage / Avec le Fonds européen régional pour le développement rural / Europe investit dans les zones rurales

DÉCEMBRE 2022

VOLUME 3 – STRATEGIE DE GESTION

PARTIE A – STRATEGIE DE GESTION

1.	Intégration de la démarche d'évaluation au document de gestion	2
2.	Tableaux de bord	3
2.1.	Méthode « Tableaux de bord » et sa mise en œuvre au sein du site « Cap Sizun »	3
2.2.	Les tableaux de bord du site	4
2.2.1.	Tableaux récapitulatif mesures / espèces et habitats d'intérêt communautaire	10
2.3.	Synthèse des facteurs d'influence – niveaux d'exigence et objectifs opérationnels	4
3.	Mesures de gestion.....	5
3.1.	Organisation et structuration des fiches « Mesures »	5
3.2.	Synthèse des mesures de gestion	6
3.3.	Fiches « Mesures »	11

PARTIE B - METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION

1.	Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs	110
1.1.	Evaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion.....	110
1.2.	Evaluation et adaptation du Document d'Objectif	110
2.	Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces.....	110
2.1.	Suivis scientifiques	110
2.2.	Etudes complémentaires.....	111
2.3.	Suivi photographique	111
3.	Diffusion du suivi et de l'évaluation	111
3.1.	Mission de l'opérateur local.....	111
3.2.	Bilan d'activités annuel	111
3.3.	Comité de pilotage.....	111
3.4.	Groupes de travail.....	112

PARTIE C – CHARTE NATURA 2000

1.	Définition et caractéristiques de la charte Natura 2000.....	113
1.1.	Présentation	113
1.2.	Contenu technique.....	113
1.3.	Conditions et durée d'adhésion à la charte	114
1.4.	Rappel des enjeux du site Natura 2000 du Cap Sizun	115
1.4.1.	Enjeux terrestres du site	115
1.4.2.	Enjeux marins du site.....	115
2.	Éléments de portée générale	121
3.	Recommandations générales	121
3.1.	De portée générale	121

3.2.	Concernant la partie terrestre du site.....	121
3.3.	Concernant la partie marine du site.....	122
3.4.	Engagements de bonnes pratiques.....	123
3.4.1.	Engagements de portée générale.....	123
3.4.2.	Engagements par grands types d'habitats d'intérêt communautaire.....	125

PARTIE D - CONTRATS NATURA 2000

1.	Récapitulatif des actions contractuelles éligibles.....	128
1.1.	Type d'opération pour les contrats terrestres.....	128
1.2.	Type d'opération pour les contrats marins (liste non exhaustive).....	129
2.	Cahier des charges des contrats Natura 2000.....	130
2.1.	Cahier des charges type n° 1 – Maîtrise de la fréquentation.....	130
2.2.	Cahier des charges type n° 2 – Information du public.....	132
2.3.	Cahier des charges type n° 3 – Chantier d'entretien des milieux ouverts.....	133
2.1.	Cahier des charges type n° 4 – Actions de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes.....	135

PARTIE E – BIBLIOGRAPHIE

PARTIE F – ANNEXES

DOCUMENT DE TRAVAIL

A. Stratégie de gestion

1. INTEGRATION DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION AU DOCUMENT DE GESTION

Le cahier technique n°88 « Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels » de l'Agence Française pour la Biodiversité place l'évaluation de la gestion au cœur de la démarche d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé (ENP) (<http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion>).



Figure 1 : Schéma représentant la logique d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé

L'objectif est d'appréhender la démarche d'évaluation tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion, afin d'anticiper cette évaluation (a priori et non a posteriori) et de ne pas la limiter uniquement à la réalisation des opérations prévues, mais bien à l'efficacité de ces dernières en termes de résultats.

On considère ainsi plusieurs types d'évaluation :

1. L'évaluation de la réalisation des actions de gestion ;
2. L'évaluation de la réduction des pressions ;
3. L'évaluation de l'atteinte des objectifs de conservation à long terme.

L'évaluation est faite par le biais d'indicateurs de suivi définis au cours de l'élaboration du plan de gestion. Un indicateur correspond à une valeur définie à partir d'une ou plusieurs métriques (valeurs mesurées) et renseigne la progression vers les objectifs au regard de l'écart à la cible à atteindre.

Des précisions sur ces indicateurs sont apportées dans la partie B – Méthode de suivi et d'évaluation.

2. TABLEAUX DE BORD

2.1. Méthode « Tableaux de bord » et sa mise en œuvre au sein du site « Cap Sizun »

Pour intégrer l'évaluation au plus tôt dans la démarche d'élaboration du plan de gestion et visualiser simplement et rapidement la stratégie d'action adoptée, des « Tableaux de bord » sont créés pour chaque enjeu de conservation :

- Un tableau pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire (ou regroupement d'habitats et d'espèces soumis aux mêmes facteurs d'influence) pour lesquels le site a été désigné ;
- Des tableaux de bord pour les enjeux transversaux, et traitant d'autres enjeux.

Canevas type d'un tableau de bord :

- Le bloc bleu présente le ou les enjeu(x) de conservation ciblé(s) par le tableau de bord (groupements par HIC / EIC cohérents).
- Le bloc vert identifie l'objectif à long terme (OLT) :
 - Ses déclinaisons en niveaux d'exigence ;
 - Les indicateurs d'état et les métriques concernés ;
 - Les dispositifs de suivis de ces OLT.
- Le bloc violet liste les facteurs d'influence et pressions associées (naturelles ou anthropiques) présents et susceptibles de favoriser ou de nuire à l'atteinte des objectifs à long terme (OLT) et leurs niveaux d'exigence.
- Le bloc rouge liste :
 - Les objectifs opérationnels (OO), c'est-à-dire les objectifs que l'on se donne à l'échelle du plan de gestion ;
 - Les mesures de gestion, soit les opérations/actions à mener pendant le plan de gestion.
 - Les indicateurs de pression (ex : taux de piétinement) ;
 - Les indicateurs de réalisation / mise en œuvre d'actions (réalisation des mesures de gestion et leur efficacité)
 - L'atteinte des objectifs de conservation à long terme → indicateurs d'état (situation de la biodiversité et des patrimoines géologique, historique et culturel) / efficacité vis-à-vis du niveau d'exigence.

Nom de l'enjeu / du groupe d'enjeux										
Priorité de l'enjeu : 1 / 2 / 3										
Etat actuel de l'enjeu			VISION A LONG TERME							
			Objectifs à long terme (OLT)	Etat visé sur le long terme	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Dispositifs de suivi	Priorité	
Etat actuel de l'enjeu 1 (HIC 1 / EIC 2 ...)			Etat souhaité	OLT 1	« ... »	IE 1	« ... »	AC 1	« ... »	1
Etat actuel de l'enjeu 1 (HIC 2 / EIC 2 ...)				OLT 2	« ... »	IE 2	« ... »	AC 2	« ... »	2
					IE 3	« ... »	AC 3	« ... »	3	
					IE 4	« ... »	...	« ... »	...	
Influences sur l'enjeu			STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)							
Facteur d'influence	Pressions à gérer	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels (OO)	Pressions attendues	Indicateurs de pression	Métriques	Code action	Actions / Mesures	Indicateurs de réponse	Priorité
Facteur d'influence 1	Pression 1	« ... »	OO 1	Pression 1	IP 1	« ... »	TER 1	« ... »	IR 1	1
Facteur d'influence 2	Pression 2	« ... »	OO 2	Pression 2	IP 2	« ... »	CS 1	« ... »	IR 2	2

2.2. Les tableaux de bord du site

A intégrer une fois finalisés

2.3. Synthèse des facteurs d'influence – niveaux d'exigence et objectifs opérationnels

A intégrer une fois finalisés

DOCUMENT DE TRAVAIL

3. MESURES DE GESTION

3.1. Organisation et structuration des fiches actions

Les fiches actions regroupent plusieurs mesures visant un objectif similaire. Par exemple : l'ensemble des mesures d'acquisition de connaissances sur le milieu marin, les mesures relatives à la maîtrise de la fréquentation ou des mesures en lien avec l'animation du site Natura 2000.

Un code constitué de lettres associé à une couleur permet de distinguer les différentes catégories des fiches actions :

- **AC** : Acquisition de Connaissances (en jaune),
- **TER** : Gestion des milieux terrestres (en vert)
- **MER** : Gestion du milieu marin (en bleu)
- **GOUV** : Gouvernance (en rouge)
- **CS** : Communication et Sensibilisation (en orange)
- **PR** : Accompagnement des programmes de recherche (en violet)

Chaque fiche action comprend une ou plusieurs mesures. Celles-ci sont notées par ordre de priorité :

- 1** : Action prioritaire **2** : Action importante **3** : Action secondaire

Les fiches mesures sont décrites de cette manière :

- Un code mesure unique (exemple AC1-1) commençant par le code de la fiche action (ici « AC1 ») et complété d'un chiffre incrémenté (ici « -1 ») ;
- L'intitulé de la mesure ;
- Les logos des procédures concernées ;
- Le degré de priorisation de la mesure ;
- La description de la mesure comprenant le contexte, les actions identifiées ;
- Les financements identifiés / possibles et les coûts estimatifs (si possible) de la mesure ;
- La maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les autres partenaires potentiels. L'inscription d'un organisme ne l'engage pas à mettre en œuvre l'action. C'est aux animateurs Natura 2000 de rechercher les porteurs de projet potentiels et de les accompagner pour la mise en œuvre des actions.
- Des indicateurs de mise en œuvre et d'efficacité de la mesure.

3.2. Synthèse des mesures de gestion

Le Document d'Objectifs comprend 25 fiches actions, déclinées en 115 mesures listées ci-dessous.

Code fiche action	Intitulé de la fiche action	Code fiche mesure	Intitulé de la fiche mesure	N° page
AC 1	Etablissement d'un état initial écologique des habitats marins et de l'estran	AC1-1	Réalisation d'une étude d'inventaire et de cartographie des habitats marins et d'estran du site Natura 2000	12
		AC1-2	Réalisation d'une campagne de terrain de caractérisation des grottes littorales	13
AC 2	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats marins et les espèces marines	AC2-1	Mesure de l'évolution des habitats et habitats d'espèces des estrans rocheux	14
		AC2-2	Suivi de l'état de conservation des grottes littorales	15
		AC2-3	Suivi des espèces marines d'intérêt communautaire	15
		AC2-4	Participation au Réseau National d'Echouage	16
		AC2-5	Amélioration de la connaissance sur les espèces marines remarquables	16
		AC2-6	Organisation d'une veille sur l'apparition d'espèces invasives marines	17
AC 3	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres	AC3-1	Réalisation de cartographies sur les habitats d'intérêt communautaire	18
		AC3-2	Suivi de l'état de conservation des pelouses et des landes littorales et humides d'intérêt communautaire	19
		AC3-3	Suivi de l'état de conservation des habitats dunaires et de hauts de plages d'intérêt communautaire	20
		AC3-4	Suivi de l'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire	21
		AC3-5	Suivi de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	22
		AC3-6	Suivi de l'état de conservation des zones humides d'intérêt communautaire	23
		AC3-7	Suivi des espèces végétales d'intérêt communautaire	24
		AC3-8	Suivi des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire	24
		AC3-9	Suivi des espèces animales patrimoniales	26
		AC3-10	Suivi des espèces végétales patrimoniales	27
		AC3-11	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes	27
		AC3-12	Amélioration de la connaissance sur les fonctionnalités des Trames Verte, Bleue et Noire	28
		AC3-13	Mise en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels et du trait de côte	29
		AC3-14	Mise en place d'une veille sur l'évolution des maladies qui touchent les boisements d'intérêt communautaire	30
		AC3-15	Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale	31
AC 4	Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines	AC4-1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres et maritimes	33
		AC4-2	Rédaction d'un diagnostic sur les sentiers sauvages et suivis consécutifs	34
		AC4-3	Mise en place d'une étude de caractérisation des pratiques de pêches de loisir et de la fréquentation associée	34
		AC4-4	Réalisation d'une étude de caractérisation des pratiques de sports de loisirs et de la fréquentation associée	35
		AC4-5	Mise en place de suivis des macrodéchets sur l'estran	36

TER 1	Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire	TER1-1	Mise en place de restauration passive sur les pelouses littorales	37
		TER1-2	Maintien du principe de non-intervention sur les landes primaires littorales	37
		TER1-3	Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats littoraux	38
TER 2	Maîtrise et organisation de la fréquentation sur les habitats d'intérêt communautaire	TER2-1	Mise en place et entretien des aménagements de maîtrise de la fréquentation	40
		TER2-2	Restauration active des pelouses littorales	41
		TER2-3	Limitation des véhicules terrestres à moteur sur les falaises, les landes et les milieux dunaires	41
		TER2-4	Renaturation de certaines portions de milieux dunaires anciennement urbanisés / artificialisés	43
TER 3	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire (pelouses littorales, landes, milieux dunaires, prairies)	TER3-1	Gestion des pelouses littorales par le pâturage ou la fauche	44
		TER3-2	Gestion des landes en voie d'enrichissement par la fauche, le pâturage ou l'écobuage	45
		TER3-3	Gestion des abords des landes et des pelouses	46
		TER3-4	Gestion des prairies d'intérêt communautaire par la fauche ou le pâturage	46
		TER3-5	Gestion des milieux dunaires en voie d'enrichissement par la fauche ou le pâturage	48
		TER3-6	Gestion des dépressions humides intradunaires	49
		TER3-7	Gestion des mégaphorbiaies	50
		TER3-8	Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques	51
		TER3-9	Exportation et valorisation des produits de fauche	52
TER 4	Maintien d'une gestion différenciée sur les boisements d'intérêt communautaire	TER4-1	Gestion des jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes	53
		TER4-2	Actions visant au vieillissement des peuplements et au maintien d'arbres sénescents ou morts	54
TER 5	Maintien d'un fonctionnement naturel du régime hydrologique des zones humides	TER5-1	Gestion des niveaux d'eau de l'étang de Laoual avec un marnage saisonnier (crue hivernale, étiage estival)	55
		TER5-2	Restauration / maintien de la continuité écologique terre-mer sur les cours d'eau	57
		TER5-3	Gestion des niveaux d'eau compatible avec le bon état de conservation des frênaies alluviales	57
TER 6	Gestion des habitats terrestres non d'intérêt communautaire	TER6-1	Restauration et gestion des prairies naturelles	59
		TER6-2	Restauration d'habitats d'intérêt communautaire dégradés (Actions de contrôle des fourrés et des ptéridaies)	60
TER 7	Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes ou indésirables	TER7-1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	62
		TER7-2	Actions de contrôle des plantations de résineux sur les landes, les falaises, les dunes et les boisements d'intérêt communautaire	63
		TER7-3	Actions de lutte pour limiter l'impact des espèces animales exotiques envahissantes sur les habitats et les espèces à enjeu	65
TER 8	Mise en place d'actions de gestion en faveur des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire	TER8-1	Maintien de l'ouverture des cours d'eau favorables à l'Agrion de Mercure	66
		TER8-2	Adaptation des pratiques de gestion en faveur du Damier de la Succise	66
		TER8-3	Préservation des populations de Grand Rhinolophe	68
		TER8-4	Préservation des populations de Barbastelle	68
		TER8-5	Adaptation des pratiques de gestion en faveur de l'Escargot de Quimper	69

		TER8-6	Mise en place de mesures favorables à la Loutre d'Europe	70
		TER8-7	Adaptation des pratiques de gestion en faveur du Lucane cerf-volant	71
		TER8-8	Limitation du dérangement causé par les activités aériennes	71
TER 9	Réduction de l'impact des pollutions d'origine anthropique	TER9-1	Actions de surveillance vis-à-vis des dépôts sauvages de déchets	73
		TER9-2	Actions de nettoyage / ramassage de déchets	73
TER 10	Optimisation de la gestion des itinéraires de randonnée	TER10-1	Développement d'une charte de gestion du GR34 et des autres itinéraires de randonnée	74
		TER10-2	Aménagement des sentiers (fermeture, déviation, requalification...)	74
MER 1	Actions visant à la limitation des impacts sur les habitats marins et les espèces marines	MER1-1	Maintien d'une gestion raisonnée de la pêche de loisir du pouce-pied	76
		MER1-2	Limitation de l'impact de la plaisance sur les habitats et les mammifères marins	77
		MER1-3	Accompagnement de l'analyse de risques pêche professionnelle sur le site Natura 2000 du Cap Sizun	78
MER 2	Actions visant à la réduction de l'impact des pollutions d'origine anthropique sur le littoral	MER2-1	Limitation des pollutions induites par la plaisance	79
		MER2-2	Limitation des sources de dégradations de l'estran par les macrodéchets	79
		MER2-3	Aide à la logistique lors des interventions de lutte contre les pollutions accidentelles majeures ou de moindre ampleur	79
MER 3	Possibilité de création d'une « zone de référence marine » au sein du site Natura 2000	MER3-1	Etude de faisabilité d'une création « zone de référence marine »	81
GOUV 1	Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires	GOUV1-1	Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation	82
		GOUV1-2	Etude des effets cumulés des activités et travaux sur les espaces naturels	82
		GOUV1-3	Information des services de police sur les enjeux de conservation	82
GOUV 2	Maintien d'une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques	GOUV2-1	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec l'ensemble des partenaires	84
		GOUV2-2	Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation	85
		GOUV2-3	Contribuer à l'intégration des enjeux biodiversité dans les PAEC	86
		GOUV2-4	Porter à connaissance des enjeux de conservation pour le plan d'intervention POLMAR	86
GOUV 3	Animation du site Natura 2000	GOUV3-1	Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)	88
		GOUV3-2	Mise à jour du Document d'Objectifs	88
		GOUV3-3	Gestion des données informatiques (SIG, BDD)	89
		GOUV3-4	Organisation de réunions nécessaires à la gouvernance et à l'animation du site	90
		GOUV3-5	Production des bilans annuels de gestion et d'animation	91
		GOUV3-6	Conception et mise à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation	91
		GOUV3-7	Participation aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels et des milieux marins	92

GOUV 4	Porter à connaissance les enjeux de conservation dans le cadre des modifications de réglementation et des acquisitions foncières	GOUV4-1	Porter à connaissance les enjeux de conservation dans le cadre des modifications de réglementation	93
		GOUV4-2	Porter à connaissance sur les enjeux de conservation dans le cadre des acquisitions foncières du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental	93
		GOUV4-3	Réflexion sur l'ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques	94
CS 1	Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion	CS1-1	Définition d'un plan de communication conjoint avec les partenaires	95
		CS1-2	Promotion des outils contractuels Natura 2000	95
		CS1-3	Information et sensibilisation des usagers et des visiteurs via des supports de communication	96
		CS1-4	Développement d'actions d'éducation à l'environnement	97
		CS1-5	Développement d'expositions temporaires ou permanentes	99
		CS1-6	Conception et réalisation de mobilier d'information sur les sites naturels	99
		CS1-7	Conception et réalisation de sentiers pédagogiques sous-marins / estran et terrestres	100
		CS1-8	Actions de gardiennage / maraudage pour sensibiliser un autre public	101
		CS1-9	Promotion des sciences participatives	101
		CS1-10	Participation de l'animateur Natura 2000 dans les actions phares (manifestations, salons, colloques...)	102
CS 2	Implication des usagers dans la gestion du site Natura 2000	CS2-1	Association des agriculteurs à la gestion	103
		CS2-2	Association des chasseurs à la gestion	104
		CS2-3	Association des acteurs du tourisme à la promotion des enjeux écologiques	104
		CS2-4	Association des associations et de la population locale à la gestion	105
		CS2-5	Association des plaisanciers à la préservation du milieu marin	106
		CS2-6	Association des pêcheurs de loisirs à la préservation du milieu marin	107
		CS2-7	Accompagnement des sports nature en concertation avec les enjeux de conservation	107
		CS2-8	Association des propriétaires privés à la préservation de la biodiversité	108
PR 1	Accompagnement des programmes de recherche	PR1-1	Développement de partenariats avec des organismes de recherche en lien avec le patrimoine naturel	109

3.2.1. Tableaux récapitulatif mesures / espèces et habitats d'intérêt communautaire

N° action	Intitulé de l'action	Habitats d'intérêt communautaire																		Espèces d'intérêt communautaire										Autres enjeux									
		1110	1140	1170	1210	1220	1230	2110	2120	2130*	2180	2190	3110	3150	4020*	4030	6410	6430	6510	8220	8330	91E0*	9120	9180*	Oseille des rochers	Trichomanès remarquable	Grand Rhinolophe	Barbastelle d'Europe	Loutre d'Europe		Escargot de Quimper	Agrion de Mercure	Damier de la Succise	Ecaïlle chinée	Lucane cerf-volant	Grand Dauphin	Marsouin commun	Phoque gris	
AC1	Etablissement d'un état initial écologique des habitats marins et de l'estran	x	x	x																	x																		
AC2	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats marins et les espèces marines	x	x	x																	x															x	x	x	
AC3	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
AC4	Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
TER1	Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire				x	x	x	x																															
TER2	Maîtrise et organisation de la fréquentation sur les habitats d'intérêt communautaire				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x														
TER3	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire (pelouses littorales, landes, milieux dunaires, prairies)								x																	x			x										
TER4	Maintien d'une gestion différenciée sur les boisements d'intérêt communautaire																					x	x	x													x		
TER5	Maintien d'un fonctionnement naturel du régime hydrologique des zones humides										x	x		x								x																	
TER6	Gestion des habitats terrestres non d'intérêt communautaire							x		x	x	x		x	x	x	x																						
TER7	Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes ou indésirables				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x																
TER8	Mise en place d'actions de gestion en faveur des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire																																					x	
TER9	Réduction de l'impact des pollutions d'origine anthropique						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x															

AC 1 1	Réalisation d'une étude d'inventaire et de cartographie des habitats marins et d'estran du site Natura 2000		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le site Natura 2000 du Cap Sizun ne bénéficie pas d'une cartographie des habitats marins complète, précise et actualisée. Les données existantes sur la zone sont soit incomplètes, imprécises ou obsolètes. De même pour les habitats d'estran qui sont méconnus sur le site malgré les surfaces importantes qu'ils représentent sur le site (312 ha sur les 624 ha de surface marine du site).</p> <p>Action :</p> <p>Par conséquent, une action phare concernant le milieu marin consiste en la réalisation d'un inventaire et d'une cartographie complète des habitats marins benthiques et d'estran sur le site Natura 2000 du Cap Sizun.</p> <p>Une attention particulière devra être portée sur les habitats particuliers : moulières intertidales, colonies de pouces-pieds, herbiers de zostères, ...</p> <p>L'évaluation de l'impact d'activités sur ces habitats, la localisation d'espèces patrimoniales ponctuelles ainsi que la réalisation de prises de vue de bonne qualité afin d'alimenter les supports de communication serait également appréciable.</p> <p>L'Office Français de la Biodiversité qui pilotera le projet, devra intégrer l'opérateur Natura 2000 dans le projet, notamment dans l'élaboration du cahier des charges et la phase de consultation des entreprises.</p> <p>Méthodologie envisagée :</p> <p>La cartographie des habitats marins devra répondre aux exigences de Natura 2000. La méthodologie d'inventaire, l'ensemble des indications et références demandées ont comme source la méthodologie développée par l'IFREMER (Bajjouk, 2009). La typologie des habitats marins benthiques français de Manche, de la Mer du Nord et d'Atlantique qui est parue en 2019 (Michez <i>et al.</i>, 2019) pourra être utilisée. Celle-ci repose sur trois grands ensembles de substrats (meubles, rocheux et habitats particuliers). Puis, en fonction de la précision recherchée, trois niveaux hiérarchiques peuvent être distingués pour chacun de ces trois ensembles. Le niveau 1 reste très général alors que les niveaux 2 et 3 apportent des précisions sur les populations animales et végétales ou encore le taux de recouvrement. Des correspondances devront également être faites avec la typologie des cahiers d'habitats.</p> <p>Une méthode couplant l'analyse d'images aériennes (Orthophotolittorale, images aériennes haute définition) et une importante prospection de terrain sera privilégiée. En ce qui concerne la partie intertidale, une méthodologie telle que réalisée sur l'archipel de Molène (TBM, 2020) couplant approche classique et approche hyperspectrale serait pertinente à mener. La méthodologie précise sera définie en concertation avec l'OFB et l'opérateur local.</p> <p>Références :</p> <p>Bajjouk, T. (2009). Cahier des charges pour la cartographie d'habitats des sites Natura 2000 littoraux. Guide méthodologique. IFREMER.</p> <p>Michez, N., Thiébaud, É., Dubois, S., Le Gall, L., Dauvin, J. C., Andersen, A., ... & Janson, A. L. (2019). Typologie des habitats marins benthiques de la Manche, de la Mer du Nord et de l'Atlantique VERSION 3.</p> <p>TBM (2020). Réalisation d'une cartographie des habitats intertidaux de l'archipel de Molène et de la côte Nord du Parc. Parc Naturel Marin d'Iroise.</p>	<p><u>Financement</u> : Office Français de la Biodiversité (budget à définir)</p> <p>- Coût indicatif : 50 000 euros</p>	<p>1</p>	
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>Office Français de la Biodiversité</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>Bureau d'études</p>	
	<p>Autres partenaires</p>	<p>CCCS-PR, PNMI, MNHN, IUEM, IFREMER</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude : une cartographie complète et précise des habitats marins et d'estran - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure - Lancement d'un marché pour la mission d'acquisition de connaissance 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie complète et précise des habitats marins livrée par le prestataire 	

AC 1 2	Réalisation d'une campagne de terrain de caractérisation des grottes littorales		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Des données de localisation des cavités et sous-cavages littoraux existent (BRGM - Schroëtter <i>et al.</i>, 2015) mais ces données ne prennent pas en compte la typologie des habitats.</p> <p>Action : Un travail de caractérisation des grottes littorales sera nécessaire afin de vérifier parmi ces cavités identifiées, lesquelles pourraient être considérées comme des grottes marines (8330) ou des grottes terrestres (8310). Un protocole d'inventaire de typologies de grottes marines est en cours d'élaboration par le PNMI. Il serait opportun de se raccrocher à ce protocole afin d'avoir des données cohérentes et partageables sur l'ensemble de la mer d'Iroise. Les fonctionnalités de ces grottes pour certaines espèces remarquables pourront également être prises en compte : présence de chiroptères, de Crave à bec rouge, de Trichomanès remarquable, de cortèges spécifiques d'espèces cavernicoles.</p>	<p><u>Financement</u> : Office Français de la Biodiversité (budget à définir)</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR Office Français de la Biodiversité	CCCS-PR PNMI Bretagne Vivante Bureau d'études	
	Autres partenaires	PNMI, Bretagne Vivante	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie complète et précise des grottes littorales 	

DOCUMENT DE TRAVAIL

AC 2 1	Mesure de l'évolution des habitats et habitats d'espèces des estrans rocheux		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Les habitats d'espèces des estrans rocheux sont des milieux soumis à plusieurs usages (pêche à pied, pêche sous-marine, cueillette d'algues, exploration) et à des événements naturels importants (tempêtes, ensablement / désensablement). Le suivi temporel et spatial de ces habitats, notamment les plus sensibles vis-à-vis des activités humaines (colonies de pouces-pieds, moulières) permettra d'assurer une veille sur leur évolution et leur état de conservation.</p> <p>Actions : Ces suivis peuvent être réalisés simplement, notamment en réalisant un suivi photographique régulier des sites d'intérêt. Des méthodologies de suivi plus développées peuvent également être envisagées comme proposé ci-dessous :</p> <p>A – Amélioration des connaissances sur la population de pouces-pieds du Cap Sizun et son évolution vis-à-vis de la pression de pêche Un suivi tel que celui réalisé sur Belle-Île (réalisation 2013-2014 par la CCBI) en concertation avec les pêcheurs locaux pourrait être envisagé. Celui-ci serait divisé en plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étape 1 : Détermination des secteurs d'observation : 3 secteurs seraient identifiés par les pêcheurs. Pour chacun de ces secteurs, 2 sites distincts seraient déterminés : un site "stable" (secteur où la population est dense et à priori stable) et un site "dynamique" (secteur où la population est plus clairsemée et pour laquelle il a été observé un déclin ou une recrudescence des stocks). • Étape 2 : Mise place de quadrats d'observation : localiser et marquer 2 quadrats (un témoin + un expérimental) au milieu d'une surface de peuplement homogène ayant les mêmes caractéristiques où toute activité de pêche du pouce-pied serait interdite. • Étape 3 : Réalisation d'un état zéro : photographier le site dans son ensemble / Photographier l'ensemble de la zone où se trouvent les quadrats / Photographier chacun des 2 quadrats / Relever les taux de recouvrement par espèces. • Étape 4 : Activation d'un quadrat expérimental : décaper le quadrat des pouces-pieds et photographier • Étape 5 : Suivi photo : Réaliser un suivi photographique tous les 6 mois pendant une période de 5 ans • Étape 6 : Résultat et analyse critique : relever les taux de recouvrement par espèce sur les 2 quadrats et proposer une analyse critique de 3 secteurs. <p>Un tel suivi permettrait de disposer d'indicateurs sur la population de pouces-pieds du Cap Sizun et d'évaluer les vitesses de recolonisation suite à un effort de pêche. Il devrait être mis en place avec le Comité des Pêches, les pêcheurs professionnels volontaires, les pêcheurs de loisirs et l'opérateur Natura 2000.</p> <p>B – Amélioration des connaissances sur les moulières intertidales du Cap Sizun et son évolution vis-à-vis de la pression de pêche De même que pour les colonies de pouces-pieds, les moulières intertidales subissent des évolutions qui peuvent être importantes. Les pêcheurs locaux ont soulevé l'importance de réaliser des suivis de ces moulières, notamment suite à des observations d'évolutions importantes des stocks ces dernières années (disparition / réapparition des moulières).</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / Office Français de la Biodiversité Temps agent collectivité</p>	<p>1</p>	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
<p>Office Français de la Biodiversité CCCS-PR CRPMEM de Bretagne</p>	<p>CCCS-PR IFREMER CRPMEM de Bretagne</p>	Autres partenaires	<p>Pêcheurs locaux, OFB, Comité des Pêches, Bretagne Vivante, naturalistes, associations locales</p>
Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	<p>- Suivi photographique - Mise en place de l'étude d'évaluation des stocks de pouces-pieds</p>	<p>- Une meilleure connaissance de l'évolution des habitats et des habitats d'espèces des estrans rocheux : gisements pouces-pieds, moulières, ...</p>

Un protocole similaire pourrait être mis en place.		
Cette action a un lien fort avec l'action MER1-1 « Maintien d'une gestion raisonnée de la pêche de loisir du pouce-pied »		

AC 2 ②	Suivi de l'état de conservation des grottes littorales	
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>A - Suivi de l'état de conservation des grottes et de l'efficacité des mesures de gestion</p> <p>Suite au travail de caractérisation des grottes littorales, un suivi de leur état de conservation devra être assuré ponctuellement, à minima dans les grottes identifiées à enjeu fort. Une attention particulière sur le développement d'usages ou la présence de pollutions devra être maintenue.</p> <p>B - Suivi de la fonctionnalité des grottes (Grand Rhinolophe, Trichomanès remarquable, Crave à bec rouge)</p> <p>Les grottes littorales du Cap Sizun abritent deux espèces emblématiques patrimoniales : le Trichomanès remarquable, présent sur le Cap Sizun uniquement sous sa forme gamétophytique, et le Crave à bec rouge, petit corvidé qui niche exclusivement dans les grottes et les failles rocheuses.</p> <p>Un enjeu majeur vis-à-vis de ces grottes est le maintien voire le développement de ces deux populations.</p> <p>Un suivi régulier des stations de Trichomanès remarquable et des effectifs nicheurs de Crave à bec rouge est donc indispensable.</p>	Financement : Natura 2000 / Office Français de la Biodiversité Temps agent collectivité	1
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
	Office Français de la Biodiversité CCCS-PR	CCCS-PR Bretagne Vivante
	Autres partenaires	PNMI
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
- Temps affecté à la mesure - Nombre de suivis réalisés	- Nombre de grottes occupées par le Crave à bec rouge - Nombre de stations de Trichomanès remarquable	

AC 2 ③	Suivi des espèces marines d'intérêt communautaire	
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le rôle joué par le site Natura 2000 pour les mammifères marins est peu connu mis à part pour le Phoque gris qui est bien représenté le long du littoral. Concernant les cétacés, il n'est pas connu de populations sédentaires autour de la péninsule mais ils sont ponctuellement observés et parfois retrouvés échoués sur les plages. Pour le Grand Dauphin et le Marsouin commun, le périmètre Natura 2000 constitue une zone de transit où leur présence est ponctuelle et discrète.</p> <p>Ainsi, seules les observations opportunistes et les échouages offrent un indicateur sur la place de ces espèces dans le site.</p> <p>Actions :</p> <p>Des suivis spécifiques ne seront pas menés mais les données issues des observations opportunistes et des sciences participatives (Obs en Mer / Faune-Bretagne) pourront alimenter les bases de données pour améliorer la connaissance à l'échelle du site (cf. action CS1-9). De plus, cela contribuera à la sensibilisation des usagers.</p> <p>Des parcours ponctuels avec moyens nautiques pourraient être testés afin de réaliser un transect et tenter de dénombrer le nombre d'individus qui fréquentent simultanément le site (partenariat avec clubs nautiques / PNMI).</p> <p>Les campagnes aériennes de comptage de la mégafaune marine (mammifères marins, oiseaux) réalisés par l'OFB constituent également des opportunités d'acquisition de connaissance auxquelles il serait pertinent de s'associer.</p> <p>Une action spécifique au Réseau National d'Échouage (RNE) est décrite en AC2-4.</p>	Financement : Natura 2000 / OFB Temps agents collectivité Partenariat avec PNMI / Location d'embarcations (clubs nautiques) ?	3
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
	Office Français de la Biodiversité	CCCS-PR OFB / PNMI Bretagne Vivante
	Autres partenaires	PNMI, Bretagne Vivante, naturalistes indépendants, clubs nautiques
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
- Nombre de suivis réalisés - Temps affecté à la mesure	- Données de localisation des espèces de mammifères marins - Estimation des populations fréquentant le site - Meilleure connaissance sur la saisonnalité des observations	

<p>Références :</p> <p>Schweyer L. (2021). Suivi des phoques gris (<i>Halichoerus grypus</i>) sur la Chaussée de Sein. Compte-rendu 2020. Parc Naturel Marin d'Iroise, 16 p.</p> <p>Buanic M. (2021). Suivis par photo-identification du groupe côtier de grands dauphins de la Chaussée de Sein. Compte-rendu 2020. Parc Naturel Marin d'Iroise, 12 p.</p>		
--	--	--

AC 2 4	Participation au Réseau National d'Echouage				
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Le Réseau National Échouages (RNE) est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. La coordination scientifique du RNE est assurée par l'Observatoire Pelagis. Ce dispositif couvre l'ensemble du littoral français et est composé de plus d'une centaine d'organismes et d'environ 500 correspondants qui interviennent sur plus d'un millier d'échouages recensés annuellement. Les interventions et la collecte de données sont assurées par des correspondants formés, mandatés et en relation avec le coordinateur scientifique de ce réseau.</p> <p>Tous les ans, le RNE publie un rapport des suivis des échouages ce qui permet d'assurer une veille sur l'état de conservation des populations de mammifères marins et l'impact des captures accidentelles.</p> <p>A l'échelle du territoire du Cap Sizun, il a été noté un manque de référent RNE sur ce secteur. Un besoin de renforcement du réseau sur ce territoire a été identifié.</p> <p>Action :</p> <p>L'action prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation du chargé de mission Natura 2000 ainsi qu'éventuellement la formation d'autres agents de terrain à la reconnaissance des espèces et aux protocoles du RNE. - Les interventions des agents dès qu'un échouage est notifié sur le site. - La transmission des données au RNE. 		<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / OFB</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps agents collectivité - Formation RNE 		2	
		Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
		CCCS-PR		CCCS-PR	
		Autres partenaires		Pelagis, OFB, PNMI, CNRS, Université de la Rochelle, communes	
		Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
		- Nombre d'interventions sur les échouages de mammifères marins	- Transmission des données à Pelagis - Une meilleure connaissance sur les échouages de mammifères marins sur le site		

AC 2 5	Amélioration de la connaissance sur les espèces marines remarquables				
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>De nombreuses espèces marines patrimoniales ont été identifiées dans le rapport ZNIEFF de l'Hardy-Halos et Castric-Fey (2000) : Gorgone verruqueuse, Madrépore bouton d'or, Alcyon encroûtant, Oursin violet, Péricliménès atlantique ... (liste complète dans Vol. 2 - Etat des lieux et enjeux de conservation).</p> <p>Les pêcheurs sous-marins ont également fait part de leur souhait de mieux connaître les populations de Thon rouge (<i>Thunnus thynnus</i>) qui fréquentent régulièrement les côtes du Cap Sizun.</p> <p>Il serait opportun d'améliorer les connaissances sur ces espèces rares soit en élaborant une étude spécifique, soit en associant les clubs de plongée et les pêcheurs plaisanciers à la démarche (cf. actions CS2-5 ; CS2-6 ; CS2-7)</p> <p>Références :</p> <p>L'Hardy-Halos M.T. et Castric-Fey A. (2000). Inventaire de la faune et de la flore sur les fonds rocheux de la Presqu'île de Crozon et autour du Cap Sizun. Association pour la découverte du monde sous-marin. Station de biologie marine du Muséum National d'Histoire Naturelle et du Collège de France, 258 p.</p>		<p><u>Financement</u> : Natura 2000</p> <p>Temps agents : animateur Natura 2000 saisie / bancarisation données</p>		3	
		Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
		OFB CCCS-PR		Clubs de plongée, pêcheurs sous-marins, plaisanciers,	
		Autres partenaires		Clubs de plongée, pêcheurs sous-marins, plaisanciers, IFREMER, IUEM, Station Biologique (Concarneau / Roscoff)	
		Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
		- Nombre de données acquises / transférées	- Une meilleure connaissance de la répartition des espèces marines remarquables		

AC 2 6	Organisation d'une veille sur l'apparition d'espèces invasives marines		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Les espèces invasives marines ont un impact sur la biodiversité, les écosystèmes, la pêche... Elles constituent l'une des principales menaces pour la conservation des habitats d'intérêt communautaires. Elles perturbent l'écosystème car elles entrent en compétition avec les espèces natives. Les interventions de régulation sont souvent inefficaces une fois que l'espèce est installée dans le milieu. Il est donc préférable d'intervenir sur la prévention contre l'introduction des espèces invasives.</p> <p>Sur le Cap Sizun, la présence d'espèces exotiques envahissantes marines n'est pas connue. Cependant, les données concernant le milieu marin sont maigres et nous ne sommes pas à l'abri d'une présence cryptique ou d'apparitions futures de nouvelles espèces invasives. Sur d'autres sites Natura 2000 marins bretons, notamment en mer d'Iroise, nous pouvons noter le développement d'espèces marines invasives telles que l'Huître creuse du Pacifique (<i>Crassostrea gigas</i>), la Crépidule américaine (<i>Crepidula fornicata</i>), la Sargasse (<i>Sargassum muticum</i>), le Wakamé (<i>Undaria pinnatifida</i>). Les deux premières espèces ont par ailleurs été identifiées non loin du périmètre Natura 2000 par le PNMI.</p> <p>Objectifs :</p> <p>Assurer une veille des espèces marines invasives (animales et végétales) en lien avec les usagers locaux et les partenaires de l'aire marine protégée. Les données d'observation devront être remontées au gestionnaire puis compilées afin de pouvoir les transmettre aux organismes référents sur ces thématiques.</p>	<p>Financement : Natura 2000 / OFB (DCSMM)</p> <p>Temps agents : animateur Natura 2000</p>		3
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>OFB (DCSMM)</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR</p>	
	<p>Autres partenaires</p>	<p>Clubs de plongée, pêcheurs, plaisanciers, PNMI, IFREMER, IUEM</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <p>- Nombre de données transmises / compilées</p>	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>- Une base de données cartographique des observations d'espèces invasives marines tenue à jour</p>	

AC 3 1	Réalisation de cartographies sur les habitats d'intérêt communautaire		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Les dernières cartographies en date sur le périmètre sont celles d'Agnès Stéphan (2015), dont les inventaires ont été réalisés en 2012-2013 sur l'ensemble du périmètre, et celles de TBM Environnement (2016) dont les inventaires ont été réalisés en 2015. Elles sont toutes les deux à l'échelle 1/5000^{ème} avec une classification EUNIS et EUR27. Par ailleurs, la cartographie d'Agnès Stéphan n'a pas permis d'identifier l'état de conservation pour chaque polygone, ce qui pose problème pour identifier les secteurs à gérer prioritairement.</p> <p>Objectif : Actualiser la cartographie des habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire. Cette mise à jour concerne l'ensemble des 21 habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site et décrits dans le diagnostic, ainsi que l'ensemble des autres milieux naturels non d'intérêt communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un point particulier sur l'inventaire des habitats jusqu'ici non cartographiés ou mal définis (6230, 8220, 8310, 9180*) sera nécessaire en complément de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. - De même, état de conservation des habitats d'intérêt communautaire devra rapidement être évalué sur les entités cartographiques afin de mieux appréhender les unités de gestion prioritaires. - La réalisation d'une cartographie précise de certaines pelouses littorales (1230), landes (4220, 4230) et milieux dunaires (2110, 2120, 2130) serait opportune afin de mesurer l'efficacité de mesures de restauration passive ou active mises en œuvre. - Etant donné que les derniers inventaires ont été réalisés entre 2012 et 2015, et que les habitats sont dans l'ensemble relativement stables, l'actualisation complète de la cartographie des habitats naturels pourrait être programmée à partir de 2030 selon un protocole adapté. <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stephan A. (2015). Inventaire et cartographie des habitats naturels terrestres et des espèces végétales sur le site Natura 2000 n° FR5300020 « Cap Sizun ». MEDDTL – DREAL Bretagne, 239 p. - TBM Environnement (2016). Plan de gestion des espaces naturels sensibles départementaux du Cap Sizun – Communauté de communes du Cap Sizun (Finistère) – Volume 1 : Diagnostic. Conseil Départemental du Finistère. 477 p. 	<p>Financement : DREAL Bretagne</p> <p>Coût cartographie d'ensemble :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût cartographie(s) selon méthodologie CBNB 	2	
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR DREAL Bretagne	Bureau d'études CBNB	
	Autres partenaires	CBNB, Conservatoire du littoral, CD29, UBO	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une cartographie complète actualisée - Cartographies complémentaires réalisées - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie complète et actualisée du site Natura 2000 	

AC 3 2	Suivi de l'état de conservation des pelouses et des landes littorales et humides d'intérêt communautaire		
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>A – Evaluation de l'état de conservation des landes et pelouses littorales</p> <p>L'état de conservation des landes et des pelouses littorales d'intérêt communautaire devra être précisé sur les entités cartographiques identifiées (cf. action AC3-1).</p> <p>Une étude à l'image de celle qui a été réalisée sur Ouessant - cf. « Approche typologique diachronique des landes littorales de l'île d'Ouessant et application à leur gestion conservatoire » (Chevrolier <i>et al.</i>, 2021) - serait également importante afin de faire la différence entre les landes primaires, sub-primaires et secondaires et d'identifier les problématiques d'embroussaillage sur ces habitats. Cette étude permettrait ainsi de mettre en place une hiérarchisation des habitats landicoles vis-à-vis de la priorité de gestion.</p>		<p>Financement : Natura 2000 / DREAL / CD29 / CDL</p> <p>Coût cartographie d'ensemble : selon méthodologie CBNB</p> <p>Suivis : temps agents</p>	1
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
		CCCS-PR CDL / CD29 DREAL Bretagne	CCCS-PR : suivis agents Bureau d'études CBNB
<p>B - Suivis de l'état de conservation et de l'efficacité des mesures de gestion</p>		Autres partenaires	CBNB, Bretagne Vivante, Universités (UBO, Institut de Géoarchitecture,...)
<p>Les pelouses littorales et les landes vont faire l'objet de mesures de préservation ou de restauration. Un suivi de l'efficacité, à court terme ou à moyen terme (5 à 10 ans), de ces mesures est mis en place selon des protocoles adaptés à chaque situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (mise en défens, fauche, pâturage, ...) : mesures de l'état de conservation ou de dégradation, de la diversité spécifique générale, au moyen de quadrats permanents ou de transects (priorité 1). - Suivi de l'évolution naturelle de la végétation pour préciser l'état de conservation de l'habitat : suivi des espèces végétales principales et structurantes de l'habitat le long de lignes permanentes de points contacts (priorité 2). - Suivi de la dynamique de la végétation, à l'échelle d'un site : réalisation de relevés symphytosociologiques permettant d'évaluer l'évolution de l'artificialisation des paysages (priorité 3). 		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
<p>C - Suivi de l'état de conservation des espèces végétales remarquables caractéristiques des pelouses littorales</p> <p>En lien avec actions AC3-7 « Suivi du statut des espèces végétales d'intérêt communautaires » et AC3-10 « Suivi du statut des espèces végétales patrimoniales ».</p> <p>Les protocoles de suivi sont à définir avec le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oseille des rochers (<i>Rumex rupestris</i>) - Silène dioïque des Shetlands (<i>Silene dioica var. zetlandica</i>) - Capillaire de Montpellier (<i>Adiantum capillus-veneris</i>) - Berce à trois folioles (<i>Heracleum sphondylium subsp. trifoliatum</i>) - Doradille obocale (<i>Asplenium obovatum subsp. obovatum</i>) - Cochléaire officinale (<i>Cochlearia officinalis</i>) - Féтуque de Huon (<i>Festuca huonii</i>) - Scille de printemps (<i>Tractema verna</i>) - Cicendie naine (<i>Exaculum pusillum</i>) - Sceau de Salomon odorant (<i>Polygonatum odoratum</i>) - Serratule de Seoane (<i>Serratula tinctoria subsp. seoanei</i>) 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance complète sur les états de conservation des habitats d'intérêt communautaire - % de surfaces en bon état de conservation - Nombre de couples - Nombre de stations - Diversité d'espèces / habitat
<p>D - Suivi de la fonctionnalité des pelouses, falaises et landes littorales</p> <p>En lien avec action AC3-9 « Suivi du statut des espèces animales patrimoniales ». Suivi des oiseaux nicheurs (estimation des populations, évaluation du succès de reproduction) et autres espèces patrimoniales inféodés à ces habitats.</p>			

<p><u>Espèces concernées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Falaises et pelouses littorales : Goéland marin, Goéland brun, Goéland argenté, Cormoran huppé, Fulmar boréal, Mouette tridactyle, Faucon pèlerin, Grand Corbeau, Crave à bec rouge, Pipit farlouse, Némusien. - Landes littorales et humides : Fauvette pitchou, Pipit farlouse, Bruant jaune, rapaces patrimoniaux non nicheurs (Busard Saint-Martin, Hibou des marais), Azuré du genêt, Agreste, Damier de la succise <p>Unités de gestion concernées : milieux landicoles et falaises</p>		
--	--	--

AC 3 3 Suivi de l'état de conservation des habitats dunaires et de hauts de plages d'intérêt communautaire			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité	
<p>A – Evaluation de l'état de conservation des habitats dunaires et de hauts de plages</p> <p>L'état de conservation des habitats dunaires et de hauts de plages d'intérêt communautaire devra être précisé sur les entités cartographiques identifiées (cf. action AC3-1).</p> <p>B - Suivis de l'état de conservation et de l'efficacité des mesures de gestion</p> <p>Les milieux dunaires vont faire l'objet de mesures de gestion (pâturage / fauche), de mise en défens et de restauration. Un suivi de l'efficacité, à court terme ou à moyen terme (5 à 10 ans), de ces mesures sera mis en place selon des protocoles adaptés à chaque situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (mise en défens, fauche, pâturage, ...) : mesures de l'état de conservation ou de dégradation, de la diversité spécifique générale, au moyen de quadrats permanents ou de transects (priorité 1). - Suivi de l'évolution naturelle de la végétation pour préciser l'état de conservation de l'habitat : suivi des espèces végétales principales et structurantes de l'habitat (priorité 2). - Suivi de la dynamique de la végétation, à l'échelle d'un site : réalisation de relevés symphytosociologiques permettant d'évaluer l'évolution de l'artificialisation des paysages (priorité 3). <p>C - Suivi de l'état de conservation des espèces végétales remarquables caractéristiques des habitats dunaires</p> <p>En lien avec action AC3-10 « Suivi du statut des espèces végétales patrimoniales ».</p> <p>Les protocoles de suivi sont à définir avec le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) pour ces espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ivaie du Portugal (<i>Lolium parabolicae</i>) – <i>protocole de suivi existant avec CBNB et CD29</i> - Centaurée scabieuse (<i>Centaurea scabiosa</i>) - Jusquiame noire (<i>Hyoscyamus niger</i>) – <i>non revue sur Trez Goarem depuis 1993</i> - Orchis incarnat (<i>Dactylorhiza incarnata</i>) – <i>non revue sur Trez Goarem depuis 1993</i> - Bugrane à fleurs pendantes (<i>Ononis reclinata</i>) - Renouée maritime (<i>Polygonatum maritimum</i>) - Panicaut maritime (<i>Eryngium maritimum</i>) - Serapias à petites fleurs (<i>Serapias parviflora</i>) <p>D - Suivi de la fonctionnalité des habitats dunaires et des hauts de plages</p> <p>En lien avec action AC3-9 « Suivi du statut des espèces animales patrimoniales ».</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / DREAL / CD29 / CDL</p> <p>Suivis : temps agents</p>	1	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
		Opérateur local : CCCS-PR CDL / CD29 DREAL Bretagne	CCCS-PR : suivis agents Bureau d'études CBNB
		Autres partenaires	Bretagne Vivante, CBNB, GRECIA, Universités
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
	- Nombre de suivis réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure	- Une connaissance complète sur les états de conservation des habitats d'intérêt communautaire - % de surfaces en bon état de conservation - Nombre de couples - Nombre de stations - Diversité d'espèces / habitat	

<p>Suivi des oiseaux nicheurs et hivernants (estimation des populations, évaluation du succès de reproduction) et autres espèces patrimoniales inféodés à ces habitats.</p> <p><u>Espèces concernées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Milieux dunaires : Alouette des champs, Bruant proyer, Pipit farlouse, Rat des moissons, Lapin de garenne, Vipère péliade, Agreste, Damier de la succise (Trez Goarem). - Cordons de galets et hauts de plages : Grillon de la Manche, Limicoles (hivernants). <p>Unités de gestion concernées : milieux dunaires et littoraux</p>		
---	--	--

AC 3 4	Suivi de l'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>A – Evaluation de l'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire</p> <p>L'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire devra être précisé sur les entités cartographiques identifiées (cf. action AC3-1).</p> <p>B - Suivis de l'état de conservation et de l'efficacité des mesures de gestion</p> <p>Les milieux prairiaux vont faire l'objet de mesures de gestion (pâturage / fauche). Un suivi de l'efficacité, à court terme ou à moyen terme (2 à 5 ans), de ces mesures sera mis en place selon des protocoles adaptés à chaque situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (fauche, pâturage) : mesures de l'état de conservation ou de dégradation, de la diversité spécifique générale, au moyen de quadrats permanents ou de transects (priorité 1). - Suivi de l'évolution naturelle de la végétation pour préciser l'état de conservation de l'habitat : suivi des espèces végétales principales et structurantes de l'habitat (priorité 2). <p>C - Suivi de l'état de conservation des espèces végétales remarquables caractéristiques des habitats prairiaux</p> <p>En lien avec action AC3-10 « Suivi du statut des espèces végétales patrimoniales ».</p> <p>Les protocoles de suivi sont à définir avec le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) pour ces espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orchidées : Sérapias à petites fleurs (<i>Serapias parviflora</i>), Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>), Spiranthe d'Automne (<i>Spiranthes spiralis</i>),... <p>D - Suivi de la fonctionnalité des habitats prairiaux</p> <p>En lien avec action AC3-9 « Suivi du statut des espèces animales patrimoniales ».</p> <p>Suivis de la diversité des communautés d'invertébrés (orthoptères, rhopalocères,...), de l'avifaune nicheuse (Alouette des champs, Pipit farlouse,...), des mammifères (Rat des moissons, Lapin de garenne,...) .</p> <p>Unités de gestion concernées : milieux prairiaux</p>	<p>Financement : Natura 2000 / DREAL / CD29 / CDL</p> <p>Suivis : temps agents</p>		2	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
		<p>CCCS-PR</p> <p>CDL / CD29</p> <p>DREAL Bretagne</p>	<p>CCCS-PR : suivis agents</p> <p>Bureau d'études</p> <p>CBNB</p>	
		Autres partenaires	Bretagne Vivante, CBNB, GRECIA, Universités	
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance complète sur les états de conservation des habitats d'intérêt communautaire - % de surfaces en bon état de conservation - Nombre de couples - Nombre de stations - Diversité d'espèces / habitat 		

AC 3 5	Suivi de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>A - Evaluation de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire L'état de conservation des boisements d'intérêts communautaire devra être précisé sur les entités cartographiques identifiées (cf. action AC3-1).</p> <p>B - Suivis de l'état de conservation et de l'efficacité des mesures de gestion Les boisements d'intérêt communautaire peuvent faire l'objet de mesures de gestion. Un suivi de l'efficacité, à court et moyen terme (5 à 10 ans), de ces mesures est mis en place selon des protocoles adaptés à chaque situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (coupes, mises en défens, îlots de sénescence, ...) : mesures de l'état de conservation ou de dégradation, de la diversité spécifique générale, au moyen de carrés permanents ou de transects (priorité 1). - Suivi de l'évolution naturelle de la végétation pour préciser l'état de conservation de l'habitat : suivi des espèces végétales principales et structurantes de l'habitat au moyen de carrés permanents ou de transects (priorité 2). - Suivi de la dynamique de la végétation, à l'échelle d'un site : réalisation de relevés symphytosociologiques permettant d'évaluer l'évolution des paysages et des cortèges floristiques dans le temps (priorité 3). <p>C - Suivi de l'état de conservation des espèces végétales remarquables caractéristiques des habitats forestiers En lien avec action AC3-10 « Suivi du statut des espèces végétales patrimoniales ». Les protocoles de suivi sont à définir avec le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) pour ces espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dryopteris à odeur de foin (<i>Dryopteris aemula</i>) <p>C - Suivi de la fonctionnalité des habitats forestiers En lien avec action AC3-9 « Suivi du statut des espèces animales patrimoniales » et AC3-8 « Suivi des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire » (cf. Barbastelle et Escargot de Quimper). Suivi des espèces patrimoniales inféodés à ces habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Invertébrés : Escargot de Quimper, Lucane cerf-volant - Mammifères : Barbastelle, Ecureuil roux, Hérisson d'Europe - Amphibiens (sites de repos) : Salamandre tachetée, Alyte accoucheur, Grenouille agile, Crapaud épineux - Avifaune : Pics, mésanges, roitelets, turdidés, rapaces nocturnes, ... <p>Unités de gestion concernées : milieux forestiers</p>	<p>Financement : Natura 2000 / DREAL / CD29 / CDL Suivis : temps agents</p>	2	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	<p>CCCS-PR CDL / CD29 DREAL Bretagne</p>	<p>CCCS-PR : suivis agents Bureau d'études CBNB</p>	
	Autres partenaires	ONF, Bretagne Vivante, CBNB, GRETIA, Universités	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance complète sur les états de conservation des habitats d'intérêt communautaire - % de surfaces en bon état de conservation - Nombre de couples - Nombre de stations - Diversité d'espèces / habitat 		

AC 3 6	Suivi de l'état de conservation des zones humides d'intérêt communautaire		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>A – Evaluation de l'état de conservation des habitats humides d'intérêt communautaire L'état de conservation des habitats humides d'intérêt communautaire devra être précisé sur les entités cartographiques identifiées (cf. action AC3-1).</p> <p>B - Suivis de l'état de conservation et de l'efficacité des mesures de gestion Les milieux humides vont faire l'objet de mesures de gestion (réouverture et restauration de milieux aquatiques, pâturage, fauche, ...). Un suivi de l'efficacité, à court terme ou à moyen terme (2 à 5 ans), de ces mesures sera mis en place selon des protocoles adaptés à chaque situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (restauration, réouverture, entretien) : mesures de l'état de conservation ou de dégradation, de la diversité spécifique générale, au moyen de carrés permanents ou de transects (priorité 1). - Suivi de l'évolution naturelle de la végétation pour préciser l'état de conservation de l'habitat : suivi des espèces végétales principales et structurantes de l'habitat (priorité 2). <p>C - Suivi de l'état de conservation des espèces végétales remarquables caractéristiques des zones humides En lien avec action AC3-10 « Suivi du statut des espèces végétales patrimoniales ». Les protocoles de suivi sont à définir avec le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) pour ces espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grande Douve (<i>Ranunculus lingua</i>) - Butome en ombelles (<i>Butomus umbellatus</i>) - Orchis incarnat (<i>Dactylorhiza incarnata</i>) – non revue sur Trez Goarem depuis 1993 - Isoète épineux (<i>Isoetes histrix</i>) - Cicendie naine (<i>Exaculum pusillum</i>) - Potamot de Berchtold (<i>Potamogeton cf. berchtoldii</i>) - Ményanthe trèfle d'eau (<i>Menyanthes trifoliata</i>) <p>D - Suivi de la fonctionnalité de ces zones humides En lien avec action AC3-9 « Suivi du statut des espèces animales patrimoniales » et AC3-8 « Suivi des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire » (cf. Loutre d'Europe). Suivi des espèces patrimoniales inféodés à ces habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Invertébrés : Agrion de Mercure, Leste dryade, Ecaïlle chinée, Grillon des marais, Conocéphale des marais, ... - Mammifères : Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Crossope aquatique - Amphibiens (sites de reproduction) : Triton marbré, Rainette verte, Grenouille rousse, Pélodyte ponctué, Grenouille agile, ... - Reptiles : Couleuvre à collier - Avifaune : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Râle d'eau, Bouscarle de Cetti, Phragmite aquatique, Anatidés ... - Poissons : Anguille européenne, Brochet commun, Truite communes, Carpe commune, ... <p>Unités de gestion concernées : zones humides</p>	<p>Financement : Natura 2000 / DREAL / CD29 / CDL Suivis : temps agents</p>	2	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	<p>CCCS-PR CDL / CD29 DREAL Bretagne</p>	<p>CCCS-PR : suivis agents Bureau d'études CBNB</p>	
	Autres partenaires	<p>Bretagne Vivante, CBNB, GRETA, Universités, Eau et Rivières de Bretagne, Fédération de Pêche du Finistère</p>	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance complète sur les états de conservation des habitats d'intérêt communautaire - % de surfaces en bon état de conservation - Nombre de couples - Nombre de stations - Diversité d'espèces / habitat 		

AC 3 7	Suivi des espèces végétales d'intérêt communautaire			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Le Cap Sizun accueille deux espèces végétales d'intérêt communautaire dont il est proposé de suivre le statut : l'Oseille des rochers et le Trichomanès remarquable.</p> <p>A - Suivi des stations d'Oseille des rochers (<i>Rumex rupestris</i>) Des suivis botaniques des 16 stations identifiées seront réalisés annuellement. Ils devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dénombrer les effectifs sur un échantillonnage des stations connues (en fin d'été, période optimale d'observation). - Préciser la répartition de l'espèce sur le site en prospectant régulièrement les bas de falaises littorales et hauts de grèves à galets en fin d'été. <p>En parallèle au suivi botanique des stations de cette plante, il est proposé de réaliser un suivi du niveau d'eutrophisation des eaux douces de suintement (sujet de stage / thèse porté par le CBNB – multisites ?). L'enrichissement de ces eaux en nitrates (d'origine agricole) ou en phosphates (lié à l'assainissement) peut conduire à l'installation d'espèces végétales nitrophiles ou rudérales en lieu et place de l'Oseille des rochers.</p> <p>B - Suivi des stations de Trichomanès remarquable (<i>Vandenboschia speciosa</i>) Sur le Cap Sizun, l'espèce a été signalée sous sa forme gamétophytique dans plusieurs grottes : 8 stations connues actuellement mais vraisemblablement 12 en comptant des données historiques.</p> <p>L'ensemble des stations se trouvant dans des sites naturels difficiles d'accès, elles sont globalement protégées face aux menaces anthropiques. A l'exception de perturbations majeures du milieu (éboulements) leur état de conservation est satisfaisant. Une veille sur ces stations pourra être réalisée occasionnellement.</p> <p>En lien avec l'action AC1-2 « Réalisation d'une campagne de terrain de caractérisation des grottes littorales », des prospections complémentaires seront réalisées.</p> <p>Unités de gestion concernées : falaises, habitats littoraux, grottes littorales</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 Suivis : temps agents</p>		1	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
	Opérateur local : CCCS-PR CBNB		CCCS-PR : suivis agents CBNB	
	Autres partenaires		Bretagne Vivante, Nature en Cap	
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
- Nombre de suivis réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure		- Une meilleure connaissance sur l'évolution des stations et des populations à l'échelle du site - % des stations en bon état de conservation		

AC 3 8	Suivi des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Le suivi et le bilan de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire sont des opérations nécessaires pour analyser l'état de santé des populations et évaluer l'impact des travaux d'entretien et de restauration sur celles-ci. Ces suivis permettent également d'assurer une bonne prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans le cas d'un développement de projet sur le site.</p> <p>Ces suivis pourront être réalisés en interne ou en partenariat avec les acteurs associatifs et scientifiques. Ils consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place des protocoles de suivi des espèces animales d'intérêt communautaire ; - La réalisation des suivis ; - La rédaction de bilans d'état de conservation des espèces à l'échelle du site. 	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 Acquisition de matériel : pièges photos-vidéos, « Batbox », ... Suivis : temps agents</p>		1	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR		CCCS-PR : suivis agents	
	Autres partenaires		Bretagne Vivante, GMB, GRECIA	


	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
<p>A - Suivi du Grand Rhinolophe</p> <p>Les populations de Grands Rhinolophes doivent faire l'objet de plusieurs suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des colonies de reproduction : veille sur l'installation possible de colonies de reproduction dans du bâti au sein du périmètre, coordination du suivi des autres colonies de reproduction du Cap Sizun. - Le suivi des colonies d'hivernage : blockhaus, grottes et autres sites connus (Comptage National Grand Rhinolophe) - Le suivi des zones fonctionnelles d'alimentation : prospection à l'aide de Batbox sur les secteurs favorables à l'alimentation de l'espèce (prairies naturelles pâturées, haies, lisières et ripisylves) afin d'évaluer les efforts de gestion. <p>B - Suivi de la Barbastelle</p> <p>Les populations de Barbastelle peuvent faire l'objet de plusieurs suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospection des boisements favorables à l'espèce à l'aide de Batbox pour déterminer les zones fonctionnelles (lisières, allées forestières, haies, ripisylves) ; - Captures couplées à du radiopistage pour identifier les gîtes de reproduction et d'hivernage. <p>C - Suivi de la Loutre d'Europe</p> <p>Le suivi de la Loutre peut être réalisé à l'aide de plusieurs méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospections et suivi des tronçons hydrologiques favorables pour identifier des indices de présence de l'espèce (épreintes, empreintes, ...) ; - Mise en place de pièges photos-vidéos sur les secteurs favorables ; - Utilisation des techniques d'ADN environnemental pour vérifier la présence / absence de l'espèce sur certains cours d'eau. <p>D - Suivi de l'Agrion de Mercure</p> <p>Suivi annuel des populations d'Agrion de Mercure sur le ruisseau de Brigneoc'h. Prospection d'autres secteurs favorables en période d'émergence.</p> <p>E - Suivi du Damier de la Succise</p> <p>Prospection des secteurs favorables à l'espèce (présence de Succise des prés) en période d'émergence des imagos (de mi-mai à mi-juin) afin d'estimer les potentialités de reconquête sur le territoire.</p> <p>Reprise des suivis sur les sites où la présence de l'espèce a été attestée par le passé : prospection et compage des imagos (mai-juin), comptage des pieds de Succises en été, comptage des colonies de chenilles en septembre.</p> <p>F - Suivi de l'Escargot de Quimper</p> <p>Prospection des milieux favorables à l'espèce (boisements frais, landes humides, milieux cavités,...) en vue d'une meilleure connaissance de la répartition de l'espèce sur le site.</p> <p>G - Suivi du Lucane cerf-volant</p> <p>Prospection en période d'émergence (juin-juillet) dans les milieux favorables (boisements, haies,...) à la tombée de la nuit pour identifier les imagos. Recherche d'arbres parasités (chênes, châtaigniers,...) .</p> <p>H - Suivi de l'Écaille chinée</p> <p>Prospections opportunistes en période d'émergence (juin-juillet) dans les milieux favorables (mégaphorbiaies, roselières, forêts alluviales) pour localiser les imagos. Réalisations ponctuelles d'inventaires nocturnes d'hétérocères au piège lumineux (lumières + draps blancs).</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance sur la répartition et l'évolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site - Une cartographie précise des secteurs de présence

AC 3 9	Suivi des espèces animales patrimoniales			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>L'état initial du DOCOB a permis d'identifier un très grand nombre d'espèces patrimoniales animales qui présentent parfois un statut de conservation plus défavorable que les espèces d'intérêt communautaire (cf. DOCOB – Volume 2 – Etat initial).</p> <p>On note la présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mammifères : 9 espèces représentant un enjeu supérieur ou égal à modéré dont deux espèces représentant un enjeu fort (Loutre d'Europe et Campagnol amphibie). • Chiroptères : 7 espèces identifiées actuellement (dont 2 d'intérêt communautaire : le Grand Rhinolophe et la Barbastelle). • Oiseaux : sur les 198 espèces recensées, on peut diviser plusieurs cortèges patrimoniaux dont : <ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux marins : Mouette tridactyle, Fulmar boréal, Goélands, Guillemot de Troil, Océanite tempête. - Oiseaux des milieux rupestres : Crave à bec rouge, Grand Corbeau, Faucon pèlerin - Oiseaux des milieux ouverts / semi-ouverts (dont landes) : Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Tarier pâtre, Pipit farlouse, Bruant jaune... - Oiseaux des milieux littoraux : Pipit maritime, Limicoles - Oiseaux paludicoles : anatidés, Bruant des roseaux, Râle d'eau, Phragmite aquatique, Locustelle luscinoïde... • Amphibiens : 8 espèces (2 potentielles) représentant un enjeu modéré (Triton marbré, Rainette verte, Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Alyte accoucheur, Grenouille rousse, Crapaud épineux, Grenouilles vertes). • Reptiles : Vipère péliade (enjeu fort) et Coronelle lisse (enjeu modéré). • Poissons : 6 espèces patrimoniales (2 potentielles) dont 1 espèce représentant un enjeu fort (Anguille européenne) et 5 espèces représentant un enjeu modéré (Brochet commun, Truite commune, Carpe commune, Saumon atlantique et Chabot commun). • Invertébrés : <ul style="list-style-type: none"> - Rhopalocères : 8 espèces à enjeu fort (Damier de la Succise, Petit collier argenté, Azuré du genêt, Azuré de l'ajonc, Azuré du thym, Grand Nacré, Hespérie des potentilles, Hespérie de la mauve) et 4 espèces à enjeu modéré (Gazé, Agreste, Némusien, Petite Violette). - Odonates : 2 espèces à enjeu fort (Agrion de Mercure, Leste dryade) et 1 espèce à enjeu modéré (Gomphe à crochets). - Orthoptères : 1 espèce à enjeu très fort (Grillon de la Manche), 4 espèces à enjeu fort (Conocéphale des roseaux, Grillon des marais, Sténobothre nain, Courtillère commune) et 3 espèces à enjeu modéré (Criquet tacheté, Ehippigère des vignes, Criquet ensanglanté). - Coléoptères : Géotrupe des Pyrénées (<i>Trypocopris pyrenaicus</i>) → à préciser <p>Le suivi de certaines de ces espèces permettra d'évaluer les fonctionnalités de certains de ces habitats d'intérêt communautaire (cf. actions AC3-2, AC3-3, AC3-4, AC3-5, AC3-6).</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p>	Financement : Natura 2000 / CDL / CD29 / CCCS-PR		2	
	Suivis : temps agents			
	CCCS-PR	CCCS-PR : suivis agents CBNB Bureaux d'étude		
	Autres partenaires	Bretagne Vivante, GMB, GRECIA, CIAS, naturalistes indépendants, communes		
Indicateurs de mise en œuvre				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 			<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance sur la répartition et l'évolution des populations d'espèces patrimoniales à l'échelle du site - Une cartographie précise des secteurs de présence de ces espèces 	

AC 3 10	Suivi des espèces végétales patrimoniales			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>L'état initial du DOCOB a permis d'identifier un très grand nombre d'espèces patrimoniales végétales qui présentent parfois un statut de conservation plus défavorable que les espèces d'intérêt communautaire (cf. DOCOB – Volume 2 – Etat initial).</p> <p>On note la présence de 27 espèces végétales patrimoniales représentant un enjeu supérieur ou égal à modéré dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 espèces représentant un enjeu majeur : Silène dioïque des Shetlands et Ivraie du Portugal ; • 5 espèces représentant un enjeu très fort : Oseille des rochers, Centaurée scabieuse, Ortie à membranes, Capillaire de Montpellier, Berce à trois folioles ; • 14 espèces représentant un enjeu fort : Grande Douve, Butome en ombelles, Cicendie naine, Isoète épineux, Bugrane à fleurs pendantes, Renouée maritime, Potamot de Berchtold, Doradille obovale, Cochléaire officinale, Sceau de Salomon odorant, Fétuque de Huon, Jusquiame noire, Orchis incarnat et Scirpe à une écaille (3 dernières espèces non revues depuis plus de 20 ans). • 7 espèces représentant un enjeu modéré : Trichomanès remarquable, Panicaut maritime, Littorelle à une fleur, Parentucelle à larges feuilles, Sérapias à petites fleurs, Scille de printemps, Serratule de Seoane. • Lichens et bryophytes : à préciser <p>Mise à part les deux espèces végétales d'intérêt communautaire qui disposent d'un suivi spécifique (action AC3-7), il convient de mettre en place des suivis pour certaines de ces espèces qui permettent d'évaluer les fonctionnalités et l'état de conservation de certains habitats d'intérêt communautaire (cf. actions AC3-2, AC3-3, AC3-4, AC3-5, AC3-6).</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p>	<p>Financement : Natura 2000 / CDL / CD29 / CCCS-PR</p> <p>Suivis : temps agents</p>		2	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR		CCCS-PR : suivis agents CBNB Bureaux d'étude	
	Autres partenaires		Bretagne Vivante, CIAS, naturalistes indépendants, communes	
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 		<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance sur la répartition et l'évolution des populations d'espèces patrimoniales à l'échelle du site - Une cartographie précise des secteurs de présence de ces espèces 		

AC 3 11	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les espèces végétales exotiques envahissantes sont généralement introduites dans les jardins pour leurs propriétés ornementales. Cependant, certaines d'entre elles se dispersent dans les milieux naturels et génèrent une perturbation sur les cortèges végétaux indigènes par la compétition qu'elles exercent sur les espèces locales (création de tapis monospécifiques, modification du sol,...).</p> <p>Deuxième cause d'érosion de la biodiversité au niveau mondial et de dégradation des paysages, la prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes constituent un enjeu majeur sur le site Natura 2000 du Cap Sizun.</p> <p>Parmi les 28 espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur le site Natura 2000 du Cap Sizun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 ont un degré d'invasivité fort : Herbe de la pampa, Griffes de sorcière, Jussie à grandes fleurs, Ail triquètre, Azolle fausse-fougère, Laurier sauce, Laurier palme, Renouée du Japon, Lentille d'eau minuscule ; • 4 ont un degré d'invasivité moyen : Erable sycomore, Robinier faux-acacia, Montbrétia, Buddleia de David ; • 15 ont un degré d'invasivité faible : liste dans DOCOB (Volume 2 – Etat initial). 	<p>Financement : Natura 2000</p> <p>Sujet de stage (6 mois Master 2)</p>		1	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR		CCCS-PR : suivis agents	
	Autres partenaires		Bretagne Vivante, CIAS, naturalistes indépendants, communes	
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation / publication de l'étude 		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un plan de lutte des espèces végétales exotiques envahissantes et 		

<p>Action :</p> <p>Cette action devra permettre de définir un plan stratégique de lutte contre les espèces susmentionnées. Des actions de lutte seront ensuite mises en place pour contrôler le développement de ces espèces (cf. TER7-1).</p> <p>Ce document stratégique devra inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail de synthèse bibliographique concernant les espèces végétales exotiques envahissantes identifiées sur le site ; - Une compilation des données cartographiques concernant les foyers d'espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur le site ; - Une hiérarchisation des espèces à risque et des actions de lutte à mettre en œuvre en fonction de leur efficacité, des enjeux écologiques identifiés sur les secteurs de propagation, ... - Une description des méthodes de lutte préconisées pour chaque espèce. - Les questions d'exportation / valorisation des rémanents seront également à développer (incinération, compostage, ...). <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p>	<p>- Temps affecté à la mesure</p>	<p>d'une cartographie opérationnelle</p>
--	------------------------------------	--

AC 3 12	Amélioration de la connaissance sur les fonctionnalités des Trames Verte, Bleue et Noire		
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Contexte :</p> <p>La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement qui s'inscrit dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Son objectif est de maintenir et de reconstituer un réseau de biodiversité pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, se nourrir, se reproduire.</p> <p>Concrètement la Trame Verte identifie les réservoirs de biodiversité (espaces où la biodiversité est la mieux représentée et la plus riche) terrestre, les corridors écologiques (espaces de connexion entre les réservoirs) et les éléments fragmentant qui viennent interrompre ces continuités. La Trame Bleue, elle, concerne les réservoirs et corridors aquatique. Pour la Trame Noire c'est le même principe mais adapté à la biodiversité nocturne. L'objectif est de limiter la fragmentation et la dégradation des habitats dues à la pollution lumineuse.</p> <p>La détermination de la Trame Verte et Bleue repose, d'une part, sur les éléments considérés comme importants pour la préservation de la biodiversité dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et, d'autre part, sur les éléments déjà inventoriés du territoire. Le SRCE copiloté par l'Etat et la Région, a été adopté en 2015 par le préfet de région Bretagne suite à son approbation par le Conseil régional.</p>		<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CDL / CD29 Sujet de stage (6 mois Master 2)</p>	<p>3</p>
		<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR : chargé d'études / stagiaire Bureau d'études Universités</p>
		<p>Autres partenaires</p>	<p>SIOCA, Bretagne Vivante, GMB</p>
		<p>Indicateurs de mise en œuvre</p>	<p>Indicateurs d'efficacité</p>
<p>- Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure</p>		<p>- Une meilleure connaissance des continuités écologiques à l'échelle du territoire</p>	
<p>LA TRAME VERTE ET BLEUE À L'ÉCHELLE DE L'OUEST CORNOUAILLE</p>  <p>Carte 1 : Trame Verte et Bleue à l'échelle du Cap Sizun (source : SCOT de l'Ouest Cornouaille - SIOCA)</p>			
<p>En raison de son caractère péninsulaire, l'espace côtier de du Cap Sizun constitue un vaste réservoir et corridor de biodiversité à lui seul. Largement</p>			

<p>confortés par les mesures de protection mises en place (protection foncière du CDL et CD29), les habitats naturels ont pu conserver leur place prépondérante.</p> <p>Une caractéristique intéressante de ce territoire est que ces ensembles littoraux sont souvent en contact avec des systèmes de vallées qui les relient à l'intérieur des terres.</p> <p>Action :</p> <p>La mesure consiste à affiner ce diagnostic, notamment vis-à-vis de la Trame Noire qui concerne les chiroptères, dont deux espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site : le Grand Rhinolophe et la Barbastelle.</p> <p>D'autres études de modélisation sur les possibilités de déplacement d'espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales pourraient également être mises en place pour améliorer les connaissances et orienter les actions de gestion. Ces modélisations peuvent se baser sur plusieurs outils existants : Trame des Mammifères de Bretagne, SimOïko, logiciel Chloé,...</p> <p>Cette mesure permettrait éventuellement d'aller vers un plan d'actions TVB à l'échelle du territoire, dans un objectif de préservation globale de la biodiversité.</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p> <p>Références :</p> <p>Trame des mammifères de Bretagne : https://gmb.bzh/trame-mammiferes/</p> <p>Logiciel "Chloé - Métriques paysagères" : https://www6.rennes.inrae.fr/bagap/PRODUCTIONS/Logiciels</p> <p>SimOïko : https://www.simoiko.fr/simoiko.php</p>		
--	--	--

AC 3 13	Mise en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels et du trait de côte		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>A - Mise en place d'observatoires photographiques et vidéos des milieux naturels</p> <p>Des observatoire photographiques et vidéos pourraient être mis en œuvre afin de pouvoir analyser l'évolution des milieux aux échelles paysagères et temporelles.</p> <p>L'analyse diachronique permet de suivre l'évolution dans le temps et dans l'espace des habitats naturels. D'un point de vue pédagogique, ces observatoires permettent de préciser le temps nécessaire à la reconquête des habitats restaurés et de démontrer l'efficacité des travaux de restauration engagés.</p> <p>Les protocoles pourraient être définis dans le cadre de l'Observatoire Photographique du Paysage de Bretagne (OPPB), en précisant notamment les sites nécessitant un suivi, la fréquence du suivi et l'analyse des données recueillies.</p> <p>Plusieurs types d'observatoires sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un observatoire aérien : prises de vue aériennes (clichés pris sur plusieurs années et selon le même angle de vue) ; Mise en place observatoire terrestre (clichés pris sur plusieurs années et selon le même angle de vue) ; Des orthophotoplans (images aériennes géoréférencées) à vocations cartographique, utilisés comme fonds cartographiques dans les SIG ; Un observatoire participatif faisant appel à la population locale (cf. actions CS2-4 et CS1-9) ; Un observatoire sous-marin à partir de clichés et de vidéos sous-marines. 	<p>Financement : Natura 2000 / Syndicat Mixte Pointe du Raz / CDL / CD29</p> <p>Coûts observatoires : à préciser.</p> <p>Suivis : temps agents</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	<p>CCCS-PR CD29 / CDL Syndicat Mixte de la Pointe du Raz</p>		<p>CCCS-PR : suivis agents Bureau d'études Prestataire : Aile du Cap ?</p>
	Autres partenaires		<p>Littorisk, OPPB, clubs de plongée, universités (UBO / UBS), associations locales, habitants</p>
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de collection de clichés (nombre de prises de vues) Nombre d'observatoires réalisés Nombre de secteurs suivis Temps affecté aux observatoires Taux de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> Une meilleure connaissance de l'évolution des milieux naturels et du trait de côte 	

<p>B – Mise en place d’un suivi photographique de l’érosion du littoral</p> <p>L’érosion du littoral est un phénomène plus ou moins marqué selon les secteurs du périmètre Natura 2000 du Cap Sizun. Des phénomènes d’érosion importants arrivent ponctuellement (ex : Baie des Trépassés, Porz Theolen) et nécessitent de mettre en œuvre des mesures de mises en défens.</p> <p>En lien avec le plan de gestion du CD29, des suivis photographiques sont déjà réalisés sur la Pointe du Van aux abords de la chapelle ainsi qu’à la Baie des Trépassés au niveau du remblai de déchets de chantier au nord de la plage.</p> <p>Ce type de suivi pourra être mis en place sur d’autres secteurs du périmètre Natura 2000 où l’érosion est jugée importante.</p> <p>Des points de prises de vue avec les angles à respecter, les dates et heures de réalisation des clichés seront déterminés. Il est recommandé autant que possible que la photographie soit toujours réalisée par le même observateur pour limiter les risques de variations malgré le protocole strict défini. Des protocoles participatifs tels que CoastSnap pourront être mis en place.</p> <p>Une fiche pourra être établie en cas d’évènement particulier (éboulement, submersion) illustrant le phénomène observé, le datant et précisant les conditions météorologiques (force de vent, coefficient de marée, hauteur des vagues).</p> <p>Ce suivi pourra s’inscrire dans le cadre du suivi photographique prévu à l’échelle du Grand Site de France.</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p>		
--	--	--

AC 3 14	Mise en place d'une veille sur l'évolution des maladies qui touchent les boisements d'intérêt communautaire		
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Certains habitats boisés d'intérêt communautaire sont touchés par des maladies qui peuvent nuire à leur état de conservation.</p> <p><u>Graphiose de l'Orme :</u></p> <p>La graphiose de l'Orme est due à un champignon (<i>Ophiostoma ulmi</i>) inoculé à l'arbre par des coléoptères (Scolytes) porteurs des spores du champignon. L'arbre contaminé est affaibli, peut perdre des branches voire dépérir totalement. Cette maladie qui s'est accentuée dans les années 1970 a eu raison de la plupart des massifs d'ormes de Bretagne et ceux du Cap Sizun n'ont pas été épargnés.</p> <p><u>Chalarose du Frêne :</u></p> <p>La chalarose du Frêne est une maladie émergente qui touche les frênes (<i>Fraxinus spp.</i>) et qui est également causée par un champignon (<i>Chalara fraxinea</i>). Apparue dans les années 1990 en Pologne, elle s'est déclarée en France en 2008 et en 2018 en Bretagne. La maladie est à priori présente au sein du périmètre Natura 2000 du Cap Sizun.</p> <p>Lors d'une contamination, des petites fructifications blanches (apothécies) apparaissent en été sur les rachis tombés au sol l'année précédente. Elles éjectent des spores dans l'air qui infectent les feuilles, les rameaux et parfois les collets formant des nécroses sur ces organes et entraînant des mortalités de branches, parfois d'arbres, et des pertes de croissance. La présence de nécroses au collet des arbres adultes est significative d'un stade très avancé de la maladie dans la parcelle forestière.</p> <p>Tous les âges sont touchés. Les premiers symptômes s'observent facilement sur les jeunes sujets (semis, rejets, jeunes tiges) et parallèlement, des mortalités de pousses et de fines branches se multiplient dans les houppiers des arbres adultes. Cependant, la chalarose se développe préférentiellement sur les jeunes arbres situés dans une station forestière humide, assez fraîche en été et dense en frêne. A l'inverse, dans les peuplements forestiers de frênes âgés à faible densité (mélange d'espèces) localisés dans une station peu humide, le développement de la maladie est beaucoup plus lent, les nécroses au collet</p>		<p><u>Financement :</u> CDL / CD29 / Natura 2000</p> <p>Suivis : temps agents</p>	3
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
		CCCS-PR	ONF CCCS-PR : suivis agents
Autres partenaires		INRAE, CBNB	
Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
		- Temps affecté aux suivis - Taux de réalisation	- Nombre de secteurs identifiés où ces maladies sont présentes

<p>moins fréquentes et des rémissions sont possibles après des années climatiques peu favorables à l'agent pathogène, lors d'étés chauds notamment.</p> <p>Les récentes études ont démontré qu'il existait chez le Frêne commun un gradient de sensibilité allant d'individus tolérants ne démontrant que peu de symptômes et des individus très sensibles avec un houppier très dégradés voire morts. 1 à 3 % des frênes possèderaient une tolérance très élevée qui leur permettrait de rester sains dans un contexte très favorable à la maladie, et 20 à 30 % auraient un état sanitaire peu dégradé (houppier ou nécrose).</p> <p>Action :</p> <p>Il est proposé de mener des actions de caractérisation et de veilles régulières pour évaluer le niveau de menace de ces maladies sur les ormaies littorales et les frênaies alluviales du Cap Sizun.</p> <p>Unités de gestion concernées : milieux boisés</p> <p>Sources :</p> <p>Butet A. (2019). La graphiose de l'Orme : http://bcd.bzh/becedia/fr/la-graphiose-de-l-orme</p> <p>Moreau C. (1991). La disparition des ormes est-elle inéluctable ? Penn Ar Bed, 6 p.</p> <p>Husson C. (2020). La chalarose du frêne 12 ans après la première détection en France. Département de la santé des forêts : DGAL / SDQSPV, 5 p.</p>		
--	--	--

AC 3 15	Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale		
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Historiquement, les pratiques pastorales étaient omniprésentes sur le Cap Sizun, jusqu'aux falaises, aux dunes et aux landes littorales. Le pâturage extensif était lié à l'utilisation collective des landes. Sur le littoral, les parties les plus stables des landes, exposées aux vents marins, étaient utilisées comme pâtures, notamment pour l'hivernage du bétail ou des moutons, ou pour la fauche de litière. Le pâturage et la fauche se pratiquaient aussi bien sur les landes intérieures que sur les landes littorales. Ces gestions jouaient un rôle important dans le développement et le maintien des landes maritimes.</p> <p>La disparition progressive de ces pratiques est à l'origine de la fermeture et de la banalisation des milieux observée aujourd'hui.</p> <p>La définition d'une stratégie de gestion agropastorale co-construite avec les agriculteurs et les experts naturalistes sera donc une première étape vers le retour de ces pratiques sur le site Natura 2000.</p> <p>Problématique :</p> <p>Les conventions du CDL et du CD29 sont bâties sur une convention nationale type qui est ajustée localement au milieu naturel et aux contraintes de l'éleveur. Les prescriptions contenues dans cette convention type vont dans le sens de la préservation du milieu naturel. Cependant, par faute de temps et de moyen, aucun diagnostic écologique et agronomique précis, aboutissant à des objectifs de conservation spécifiques intégrant les pratiques agricoles, n'a été établi en préalable de ces documents contractuels sur les sites gérés sur le Cap Sizun. Ce qui ne permet pas construire une gestion agro-écologique parfaitement à même de répondre aux enjeux écologiques et tenant compte des besoins des agriculteurs et de leur système d'élevage. Il va de même pour les parcelles communales en bail rural.</p> <p>Objectif :</p> <p>L'objectif de cette action est d'arriver à un retour de ces pratiques afin de maintenir des conditions écologiques favorables pour de nombreuses espèces patrimoniales (insectes, avifaune, amphibiens et reptiles,...).</p>	<p>Financement : Natura 2000 / CDL / CD29</p> <p>Stages / Etudes</p>		1
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	<p>CCCS-PR : chargé d'études / stagiaire</p> <p>Organisme para-agricole (CIVAM, ...)</p>	
	Autres partenaires	<p>Agriculteurs, CBNB, Bretagne Vivante, GRETIA, GMB, CIVAM, Chambre d'Agriculture, AELB</p>	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<p>- Temps affecté à la mesure</p> <p>- Taux de réalisation / publication de l'étude</p> <p>- Nombre de réunions réalisées</p>		<p>- La rédaction d'une stratégie agropastorale cohérente et détaillée prenant en compte les enjeux écologiques du site</p> <p>- La mise en place d'actions de gestion agropastorale adaptées aux enjeux écologiques sur le site</p>	

<p>Les discussions entre gestionnaires, naturalistes et éleveurs devront permettre de définir les grands enjeux agroécologiques et les modes de gestion à mettre en place afin d'atteindre les résultats escomptés.</p> <p>Cette stratégie agropastorale devra aboutir à des cartographies accompagnées des objectifs pour chaque parcelle d'état des végétations souhaitées. Les pratiques d'élevage seront ajustées dans un cadre pluriannuel afin de tendre à échéance vers le résultat souhaité (principe d'obligation de résultat tout un gardant un cadre pour les moyens mis en œuvre). Cette démarche basée sur la valeur d'usage des végétations pourra être intégrée au fur et à mesure dans les conventions du CDL et du CD29 avec les agriculteurs et contribuer notamment au projet agri-environnemental et climatique (PAEC) du territoire et au dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE).</p> <p>Action :</p> <p>La mise en place de cette stratégie de gestion agropastorale sera déclinée en plusieurs étapes.</p> <p><u>Sélection des parcelles concernées</u></p> <p>Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les parcelles qui feront l'objet de la réflexion autour du projet agropastoral : parcelles en propriété publique (CDL / CD29 / communes / Etat), parcelles privées, communs de village, inclus dans le périmètre Natura 2000, faisant ou pouvant faire l'objet d'une utilisation agropastorale par le biais de conventions / charte.</p> <p><u>Définition des enjeux écologiques et des résultats attendus</u></p> <p>Le but sera ensuite de croiser les parcelles identifiées par le projet avec les enjeux écologiques connus ou potentiellement présents sur celles-ci (flore, faune) en lien avec les experts naturalistes associés (CBNB, Bretagne Vivante, GRECIA, GMB). Les experts naturalistes auront alors pour mission d'identifier les enjeux écologiques en les cartographiant sur les parcelles, lots de parcelles ou unités écologiques concernées et de définir les orientations de gestion à mettre en place pour pérenniser ces espèces. Cette expertise pourra être complétée de visites de terrain pour affiner la connaissance concernant la présence éventuelle d'espèces patrimoniales.</p> <p>Ensuite les groupes de travail devront permettre de définir les résultats attendus en termes d'état des végétations ou de conservation d'espèces (hauteur, homogénéité et densité de végétation, sensibilité des espèces, ...). Ces éléments seront discutés avec les éleveurs pour définir le cadre des moyens mobilisables (périodes de non-intervention, type d'engins, chargement...).</p> <p><u>La valeur d'usage des végétations et la prise en compte des besoins et contraintes des éleveurs</u></p> <p>Comme rappelé plus haut, le partage des enjeux écologiques et des objectifs en termes d'habitat avec les éleveurs est primordial pour assurer leur bonne réalisation sur le terrain. Il s'agit d'un échange réciproque. Ce partage passe par une présentation des enjeux écologiques et des objectifs en termes d'habitat naturel, mais surtout par l'évaluation de la valeur saisonnière des végétations en tant que ressource pour le bétail et par une prise en compte et une intégration dans le projet des contraintes liées à l'élevage ou au territoire. En effet, les exigences d'un troupeau (besoins en eau, soins, zone de protection contre le vent, parasites, etc.) sont souvent peu connues des experts naturalistes et des gestionnaires. Il convient alors de s'appuyer sur l'expérience et la connaissance des éleveurs pour rendre le projet réaliste.</p> <p>A cette fin, la co-construction sera la clé de réussite du projet.</p> <p><u>Restitution sous la forme d'un rapport et de cartographies</u></p> <p>La rédaction d'un rapport comportant différents cahiers des charges et associé à des cartographies sera attendu.</p> <p>Unités de gestion concernées : milieux prairiaux, landicoles et dunaires</p>		
--	--	--

AC 4 1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres et maritimes		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>L'évolution de la fréquentation est un facteur clé dans la gestion des espaces naturels, surtout sur des sites comme le Cap Sizun où plus d'un million de visiteurs foulent les lieux chaque année. Une augmentation de la fréquentation nécessite des aménagements complémentaires de protection des milieux naturels, d'accueil du public. Elle peut également conduire à l'émergence de nouvelles problématiques (sécurité du public, changements d'usages).</p> <p>Le site du Cap Sizun dispose depuis 2017 de 13 écompteurs répartis sur le périmètre du Grand Site de France, entre Plogoff et Beuzec-Cap-Sizun (de Porz Loubous à la Pointe du Millier). Cette installation a été réalisée dans le cadre du schéma d'accueil des visiteurs du Grand Site de France.</p> <p>Ces équipements permettent d'obtenir les chiffres de fréquentation enregistrés par les éco-compteurs avec une analyse des données obtenues : variations saisonnières, pics observés et dates correspondantes, comparaison interannuelle.</p> <p>En cas d'augmentation nette de la fréquentation, cette donnée sera analysée au regard de la gestion à mettre en place pour faire face à cette évolution, canalisation de la fréquentation, mises en défens, sécurisation du public, gardiennage, ... (cf. actions TER2-1, TER10-2, CS1-8)</p> <p>Action :</p> <p>Le but de cette action est d'analyser les fluctuations annuelles et périodiques globales. Différents suivis sont proposés :</p> <p><u>Appréciation annuelle des fréquentations en espaces naturels :</u></p> <p>Cette action a pour but d'analyser les fluctuations annuelles, périodiques et journalières en espaces naturels.</p> <p>Contenu : une synthèse simplifiée des données de fréquentation issues des écompteurs.</p> <p><u>Mise en place et suivi d'indicateurs de fréquentation</u></p> <p>Cette action a pour but d'évaluer l'évolution des pressions par la mise en place d'indicateurs pertinents donnant des indications complémentaires (réalisation année N puis tous les 5 ans).</p> <p><i>Indicateurs de fréquentations nautiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clients des entreprises de loisirs nautiques et liste des prestations ; • Comptage des plaisanciers hors ports par beau temps et belle mer entre le 1er et le 15 août, entre 10 h et 17 h ; • Comptage des surfeurs à l'eau sur les spots de Trez Goarem et Baie des Trépassés lors de conditions de houle favorable (un suivi estival et un suivi printanier – automnal – hivernal). <p>Indicateurs de fréquentations terrestres :</p>	<p>Coût d'installation des éco-compteurs : prise en charge dans le cadre du Grand site de France (Schéma d'accueil des visiteurs).</p> <p>Analyse annuelle des données par le gestionnaire</p> <p>Réalisation : temps agent du service Espaces naturels et Randonnée (CCCS-PR) + Syndicat Mixte (site de la Pointe du Raz)</p>	<p>1</p>	
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Syndicat Mixte de la Pointe du Raz</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR Syndicat Mixte de la Pointe du Raz</p>	
	<p>Autres partenaires</p>	<p>Communes</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis réalisés - Nombre de données récoltées - Nombre de bilans réalisés 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>Une meilleure connaissance sur les fréquentations terrestres et maritimes sur le site du Cap Sizun</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de voitures sur le parking de la Pointe du Raz (données Syndicat Mixte), par beau temps / chaleur entre le 1er et le 15 août (entre 14 h et 17 h). • Nombre de voitures sur les parkings de la Baie des Trépassés, de la Pointe du Van, de Trez Goarem, de la plage du Loc'h, de Brezellec, de Kastel Kozh et de la Pointe du Millier. Idem : par beau temps / chaleur entre le 1er et le 15 août, (entre 14 h et 17 h). <p>Réalisation d'une synthèse quinquennale :</p> <p>Dégager les tendances et les éléments marquants des 5 dernières années sur la base des suivis annuels et des indicateurs de fréquentation (tous les 5 ans).</p> <p>Réalisation d'une étude de caractérisation des pratiques de sports de loisirs et de la fréquentation associée</p>		
--	--	--

AC 4 ②	Rédaction d'un diagnostic sur les sentiers sauvages et suivis consécutifs		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>D'après la cartographie d'Agnès Stéphan (2015), près de 40 ha de sentiers existent sur le périmètre Natura 2000. Parmi ces sentiers identifiés, on recense le GR34, les itinéraires de Promenade et Randonnée (PR), les chemins d'accès aux sites,...</p> <p>Cependant, on trouve également un grand nombre de sentiers sauvages qui fragmentent les habitats naturels dont certains habitats d'intérêt communautaire (landes, pelouses littorales,...). Ce réseau de sentiers sauvages contribue à l'accélération du piétinement de ces habitats.</p> <p>Action :</p> <p>Une cartographie précise des sentiers sauvages sera donc réalisée (nombre, longueur et largeur des sentiers sauvages).</p> <p>Ce diagnostic aura pour objectif d'identifier l'ensemble des sentiers et de définir ceux qui méritent d'être fermés, déviés ou requalifiés (cf. action TER10-2).</p> <p>Une fois le diagnostic des sentiers sauvages réalisés et les opérations de fermeture / déviation / requalification réalisées, un suivi de ces sentiers sauvages sera réalisé afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en place.</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CDL / CD29 / CCCS-PR</p> <p>Sujet de stage</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	CCCS-PR		CCCS-PR : stagiaire
	Autres partenaires		Communes, CIAS
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation / publication du diagnostic 		<ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic exploitable en vue d'une optimisation des sentiers - Un suivi des sentiers sauvages fermés / déviés / requalifiés 	

AC 4 ③	Mise en place d'une étude de caractérisation des pratiques de pêches de loisir et de la fréquentation associée		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pêche à pied récréative est une activité non structurée exercée par des pratiquants libres. Elle se pratique sur certaines portions de l'estran du site Natura 2000 du Cap Sizun. D'après les échanges avec les pêcheurs locaux, il semblerait que la pêche à pied sur l'estran sableux soit peu importante. La pratique la plus représentée est la pêche des pouce-pieds et des moules mais les gisements sont difficilement accessibles en raison des falaises abruptes. La pêche aux ormeaux serait également pratiquée, notamment au niveau de la pointe du Millier. • La pêche du bord se pratique également sur la côte du Cap Sizun. De nombreux pêcheurs se frayent des passages jusqu'à la côte afin de pratiquer la pêche du bord. On note ainsi la présence de sentes créées et entretenues par les pêcheurs. Cette pêche est généralement pratiquée de manière individuelle. 	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / OFB / CCCS-PR</p> <p>Sujet de stage / Commande d'étude</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	CCCS-PR OFB		CCCS-PR : stagiaire Bureau d'études
	Autres partenaires		DDTM, Comité des pêches, pêcheurs locaux

<ul style="list-style-type: none"> • Les pêcheurs plaisanciers qui fréquentent le site proviennent essentiellement des nombreux ports-abris du périmètre : Brezellec, port du Loc'h, Porz Loubous, Feunteun Aod, Bestrée, Vorlen, Heign ar Hass. Cependant, les plaisanciers des ports d'Audierne et de Douarnenez fréquentent également le site. • La pêche sous-marine est bien représentée sur le site Natura 2000. Cette activité non-encadrée est difficile à quantifier en raison du fait qu'il s'agisse principalement d'une pratique individuelle. Cependant, l'ISSM (Iroise Sports Sous-Marins), un club local de plongeurs apnéistes regroupe une partie des pêcheurs sous-marin qui fréquentent le site. Les pêcheurs sous-marins peuvent partir directement de la côte, au départ des criques et des pointes, mais ils peuvent également accéder à des sites plus difficiles d'accès à l'aide d'embarcations légères. <p>Action : A l'instar des projets Life « Pêche à pied » qui ont été réalisés par le passé, un inventaire des secteurs de pêche avec plusieurs comptages annuels sera réalisé. Des enquêtes seront réalisées à cette occasion pour mieux connaître ces pratiques. Pour ce qui concerne la pêche de plaisance, l'étude de caractérisation sera menée en lien avec l'action AC4-1 « Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres et maritimes ».</p>	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation / publication de l'étude - Nombre de rencontres / réunions organisées 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance des pratiques de pêche de loisir et de la fréquentation associée
--	--	--

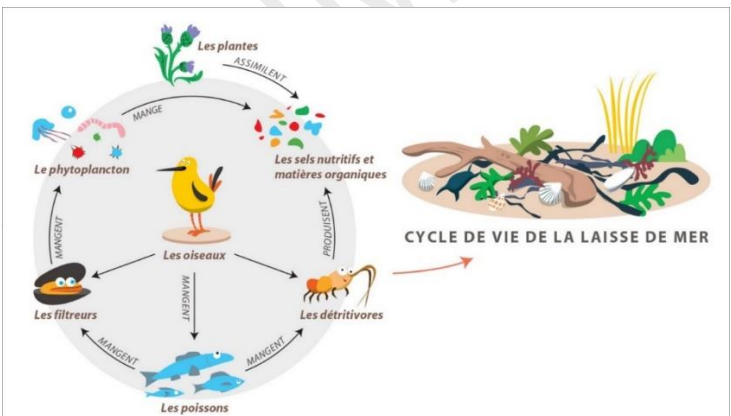
AC 4 4	Réalisation d'une étude de caractérisation des pratiques de sports de loisirs et de la fréquentation associée		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Les sports de pleine nature sont en plein essor aux niveaux national et local. Des pratiques telles que le surf, l'escalade, le trail, la spéléologie, l'équitation, la randonnée sont bien installées ou émergentes sur le territoire. Un premier travail d'identification de ces activités a été réalisé pour l'élaboration du diagnostic socio-économique mais une précision géographique et quantifiée serait importante pour mieux appréhender les impacts.</p> <p>Action : En complément de l'action AC5-1 « Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres et maritimes », une étude de caractérisation des pratiques de sports de loisirs et de la fréquentation associée sera à réaliser. Une rencontre avec les différents porteurs de projets installés sur le territoire permettant de localiser les sites de pratique, le nombre de pratiquants. Cette action permettra également de sensibiliser ces acteurs du territoire sur les enjeux écologiques présents sur leur site de pratique et les bons comportements à adopter (cf. CS2-7)</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CCCS-PR Sujet de stage</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	Clubs nautiques et sportifs, associations locales, OFB, DDTM, Fédérations sportives...	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation / publication de l'étude - Nombre de rencontres / réunions organisées 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance sur les pratiques de sports de loisirs au sein du périmètre Natura 2000. 	

AC 4 5	Mise en place de suivis des macrodéchets sur l'estran		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Les macrodéchets apportés par les marées et les courants peuvent être abondants sur les plages et les criques du Cap Sizun. Certains secteurs forment des zones d'accumulation plus importantes tels que les criques, les grottes marines, et les plages.</p> <p>5 sources majeures de macro-déchets ont été identifiées par la convention OSPAR que l'on peut réduire à 4 origines : la pêche, le tourisme, le trafic maritime et les bassins versants. Les types les plus courants de déchets retrouvés sur l'estran sont des fragments plastiques, des déchets liés à la pêche et des emballages et, en second lieu, des pollutions sanitaires provenant des eaux usées non traitées ...</p> <p>La faune marine, (essentiellement les oiseaux et les phoques) pâtie lourdement de cette pollution. Par exemple, des déchets ont été trouvés dans les déjections de phoques en mer d'Iroise (dans 10 % des cas) et des oiseaux marins sont souvent retrouvés avec des quantités importantes de macroplastiques dans leur organisme.</p> <p>La Communauté de communes du Cap Sizun réalise des ramassages ponctuels et a installé des bacs à marées sur plusieurs plages et criques afin de limiter l'impact de ces macrodéchets sur les écosystèmes littoraux. Des associations locales (ex : Initiatives Océanes) réalisent également des actions ponctuelles de ramassage des déchets sur l'estran.</p> <p>Action :</p> <p>Une coordination des actions de ramassage des macrodéchets sur le territoire serait bienvenue.</p> <p>L'identification des zones d'accumulation pour les prioriser devrait permettre d'améliorer la qualité des collectes. La connaissance de l'origine des macrodéchets sur le site Natura 2000 est importante pour mettre ensuite en place des actions pour réduire les déchets en fonction des filières.</p> <p>La participation au protocole OSPAR permettrait de mieux connaître la typologie et l'origine des macrodéchets échoués sur le Cap Sizun.</p> <p>L'identification préalable des zones sensibles telles que celles utilisées par les oiseaux pour la nidification ou le repos sera également importante afin d'éviter les passages en période sensible qui pourraient avoir des conséquences sur leur comportement.</p>	<p>Financement : Natura 2000 / CCCS-PR / OFB</p> <p>Sujet de stage</p>	<p>2</p>	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	<p>CCCS-PR</p> <p>OFB</p>	<p>CCCS-PR</p> <p>Associations locales (Initiatives Océanes, Les mains dans le sable, Collectif J'aime ma Mer...)</p>	
	Autres partenaires	Communes	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation / publication de l'étude - Indicateur « Nettoyage Macro-déchets » (permet d'évaluer le nombre d'opérations de nettoyage des déchets) - Mise en place du protocole OSPAR 	<p>Une meilleure connaissance sur les pollutions des macrodéchets.</p>		

TER 1 ①		Mise en place de restauration passive sur les pelouses littorales	
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
<p>Contexte :</p> <p>Les pelouses et falaises littorales sont présentes sur l'ensemble du trait de côte de manière quasi-continue et couvre une surface de 118 ha. La majorité des plantes rares et menacées du Cap Sizun se rencontre au niveau des falaises et des pelouses littorales, telles que l'Oseille des rochers, la Silène des Shetlands, la Capillaire de Montpellier et la Doradille obovale.</p> <p>Les pelouses littorales sont sensibles au piétinement, et plus principalement sur les zones où se concentrent des flux importants de visiteurs. Le stationnement de véhicules peut également impacter ces milieux en tassant et mettant à nu le sol.</p> <p>Action :</p> <p>Les techniques de restauration passive (mise en défens de l'habitat) sont à privilégier pour les pelouses littorales. Elles permettent la recolonisation d'une végétation naturelle spontanée (à partir de la banque de graines déjà présente dans le sol) et sont d'un bien moindre coût que les mesures de restauration active (techniques de génie écologique).</p> <p>La mise en place de restauration passive pourra être couplée avec la mise en place d'aménagements de maîtrise de la fréquentation (cf. TER2-1). L'utilisation pour la canalisation de la fréquentation de potelets de bois à simple ou double rangée de fils inox (dits « mono-fil » ou « bi-fils ») permet une meilleure intégration paysagère des aménagements que la pose de ganivelles, même si ces dernières sont plus dissuasives en termes de protection.</p> <p>La reconquête des habitats dégradés nécessite un temps long, comme en témoignent les végétations observées sur la Pointe du Raz, toujours non totalement restaurées près de 30 ans après les travaux de l'Opération Grand Site. Dans certains cas, le choix de la restauration active pourra être fait afin d'accélérer la cicatrisation du milieu (voir mesure TER2-2).</p> <p>Unités de gestion concernées : falaises et pelouses littorales</p>		<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CDL / CD29</p> <p>Mises en défens : ganivelles, poteaux, fils, ... (cf. TER2-2).</p>	1
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
<p>CCCS-PR</p> <p>CDL</p> <p>CD29</p> <p>Communes</p> <p>Bretagne Vivante</p>	<p>CCCS-PR : Service Espaces Naturels et Randonnée</p> <p>Communes</p> <p>Bretagne Vivante</p>		
Autres partenaires		CBNB	
Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<p>- Surfaces en cours de restauration passive suite à des mises en défens</p> <p>- Temps affecté à la mesure</p>		<p>- % de surfaces de pelouses littorales en bon état de conservation</p> <p>- Recolonisation de la végétation suite aux opérations de mise en défens</p> <p>- Recouvrement d'espèces caractéristiques</p>	

TER 1 ②		Maintien du principe de non-intervention sur les landes primaires littorales	
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
<p>Contexte :</p> <p>Les landes littorales constituent l'habitat d'intérêt communautaire le plus répandu sur le site Natura 2000 du Cap Sizun avec une surface de près de 324 ha, soit plus de la moitié de la superficie couverte par l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site. Elles sont présentes sur l'ensemble du littoral rocheux et peuvent occuper sur certains sites des surfaces importantes.</p> <p>Les landes littorales les plus exposées aux vents et aux embruns sont dites climaciques, c'est-à-dire qu'elles sont stables sans le temps.</p> <p>Ces landes « primaires » ne nécessitent donc pas d'actions de gestion en l'absence de perturbations d'origine naturelle ou anthropique, hormis l'installation de mise en défens lorsque nécessaire</p>		<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CDL / CD29</p>	1
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
<p>CCCS-PR</p> <p>Conservatoire du littoral.</p> <p>Conseil départemental du Finistère</p> <p>Bretagne Vivante</p> <p>Communes</p>	<p>CCCS-PR : Service Espaces Naturels et Randonnée</p> <p>Communes</p> <p>Bretagne Vivante</p>		
Autres partenaires		CBNB	
Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	

<p>Action : Surveiller l'évolution de ces landes climaciques et intervenir si apparition de perturbations anthropiques mettant en péril ces landes : mise en défens (cf. action TER2-1)</p> <p>Unités de gestion concernées : landes littorales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces de landes où le principe de non-intervention est mis en place - Temps affecté à la mesure. - Taux de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - % de surfaces de landes primaires en bon état de conservation - Recolonisation de la végétation suite aux opérations de mise en défens - Recouvrement d'espèces caractéristiques
---	--	--

TER 1 3 Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats littoraux		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Contexte :</p> <p><u>Laisses de mer :</u></p> <p>Les algues brunes et rouges qui se développent sur les fonds marins et qui peuvent former de véritables « forêts sous-marines » sont en partie arrachées par les vagues et rejetées sur la côte. Ces algues arrivent sous forme de dépôts, principalement en haut de plage auxquelles s'ajoutent des restes de petits animaux (coquilles de mollusques, crustacés, capsules de raies, poissons, invertébrés...) et des débris végétaux (zostères, bois flotté) venus s'échouer. Occasionnellement, on peut y retrouver des cadavres d'animaux de plus grande taille : oiseaux et mammifères marins. Cet ensemble hétérogène constitue la laisse de mer.</p> <p>Echouée sur la plage, la laisse de mer joue un rôle fondamental dans la naissance et le fonctionnement des dunes (2110) et des végétations annuelles des laisses de mer (1210), puisqu'elle joue un rôle pionnier dans la fixation du sable ainsi que dans la germination et la croissance des premières plantes.</p> <p>Ces laisses de mer constituent également un véritable garde-manger pour beaucoup d'oiseaux marins et en particulier les limicoles. Lorsque les algues se déposent sur la plage, elles servent d'abri à une multitude de crustacés, vers, insectes et mollusques qui viennent s'y nourrir. Ces organismes participent au nettoyage de la plage et décomposent la matière organique, la rendant ainsi assimilable par les végétaux. Ils servent également de nourriture aux oiseaux ou aux insectes prédateurs. Cette richesse en microorganismes attire en effet de nombreuses espèces d'oiseaux (limicoles, goélands, passereaux) pour qui ces petits animaux constituent la base de leur alimentation.</p>  <p>Figure 2 : Cycle de vie de la laisse de mer (source : Agglomération Royan Atlantique)</p> <p>Les plages du périmètre Natura 2000 du Cap Sizun ne sont pas concernées par un ramassage mécanisé des plages comme cela peut être le cas non loin (ex : plage de Trescaderc – Audierne). Cependant des échouages importants d'algues peuvent avoir lieu, notamment sur l'Anse du Loc'h et même en période estivale lors d'épisodes de forte houle, ce qui peut poser problème vis-à-vis de l'activité balnéaire et au tourisme. Il y a donc parfois des opérations de ramassage mécanique d'algues échouées sur l'Anse du Loc'h.</p>	<p>Financement : Natura 2000 (pas pour le ramassage mécanisé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation en régie : temps agents. <p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Communes</p> <p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR Communes</p> <p>Autres partenaires</p> <p>DDTM, OFB, CBNB</p> <p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombres de plages / anses non nettoyées mécaniquement - Nombre de secteurs nettoyés manuellement. - Absence d'intervention / Nombre d'interventions sur le cordon de galets et l'exutoire (Baie des Trépassés) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation <p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat de conservation des laisses de mer. - Maintien des habitats de laisses de mer - Amélioration de l'état de conservation du cordon de galets - Bonnes fonctionnalités des écosystèmes des hauts de plages et communautés animales et végétales caractéristiques (Protocole Plages Vivantes) 	<p>2</p>

Cordons de galets :

L'étang de Laoual est un étang arrière-littoral naturel séparé de l'océan par un cordon de galets au niveau de la Baie des Trépassés où s'écoule son exutoire. Cet exutoire passe sous la route départementale, à proximité immédiate d'un hôtel, grâce à un ouvrage équipé d'un dispositif de régulation du niveau d'eau comportant des batardeaux en bois et une vanne latérale installés dans le cadre du premier plan de gestion (TBM, 2005). Sous l'action des vagues, le cordon de galets a tendance à refermer l'exutoire, en particulier en période de vives eaux et pendant les tempêtes hivernales. Des actions non concertées d'intervention de réouverture du cordon de galets ont régulièrement lieu afin de recréer un écoulement de l'exutoire de l'étang en lien avec les problématiques d'inondation de la cave de l'hôtel. La vanne ne remplit donc plus son rôle de régulation des niveaux d'eau.

De plus, la pratique de construction de cairns se développe dans les espaces naturels, avec un impact non négligeable sur les habitats littoraux. Si elle constitue pour certains, une performance artistique, une envie de laisser la trace de son passage, elle peut devenir une véritable nuisance lorsqu'elle est réalisée de manière régulière (surtout dans les sites très fréquentés).



Photo 1 : Intervention de curage de l'exutoire en décembre 2021 (photo : Erwan Stricot - CCCS-PR)

Actions :

Laisses de mer :

Garantir une gestion raisonnée des habitats de hauts de plage en assurant un maintien de ces laisses de mer sur l'estran et les hauts de plage dès que possible (norme). De même, il sera nécessaire de maintenir du bois flotté dans les criques de galets afin de pérenniser les populations de Grillon de la Manche.

A l'inverse, un ramassage mécanisé pourrait être accepté ponctuellement lors d'échouages massifs avérés (non finançable par Natura 2000) tout en conservant une partie des laisses de mer en haut de plage. La piste d'une valorisation de ces algues d'échouage serait également à étudier.

En complément, un ramassage manuel sélectif régulier des macrodéchets est fortement préconisé (cf. action TER9-2).

Cordons de galets :

En ce qui concerne le cordon de galets de la Baie des Trépassés, éviter les interventions de réouverture du cordon de galets. Le cordon de galets étant un habitat d'intérêt communautaire (1220), toute intervention doit être soumise à une autorisation préalable des services de l'Etat (DDTM) et du Conseil Départemental du Finistère ainsi que de l'avis des services de la DREAL et du CBNB.

Limiter le développement des cairns dans les espaces naturels à l'aide d'actions de sensibilisation du public (cf. action CS1-8).

Unités de gestion concernées : plages, cordons de galets et milieux littoraux

TER 2 1	Mise en place et entretien des aménagements de maîtrise de la fréquentation		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le piétinement est un facteur d'influence important de dégradation des habitats d'intérêt communautaire, notamment au niveau des pelouses littorales, des massifs dunaires et des landes littorales.</p> <p>La mesure consiste à améliorer ou compléter les dispositifs mis en place sur les espaces naturels en s'appuyant notamment sur l'observatoire des fréquentations (cf. AC4-1) :</p> <p>En espaces naturels, la stratégie générale consiste, d'une part à limiter les aménagements afin de conserver la valeur paysagère des habitats d'intérêt communautaire et d'autre part, à prendre en compte la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Canalisation de la fréquentation, suppression de chemins en excès (cf. action TER10-2), décompactage du sol si nécessaire sur les zones trop dégradées ; • Pose d'aménagements de contention limitant l'impact du piétinement en réduisant les surfaces ou fermant des sentiers (ex : monofils, bifils, ganivelles basses, ...) ; • Mise en place d'obstacles naturels (ex : lignes de cailloux, barrières végétales, transplantation) pour fermer certains sentiers sans mobilier ; • Entretien des surfaces piétinées afin de limiter les phénomènes de déport piéton (ex : reprofilage, drainage, apport de matériaux, ...) ; • Installation de signalétiques directionnelles et informatives ; • Adaptation des aménagements installés en fonction de l'évolution du milieu, de l'acceptation sociale et de l'évolution des fréquentations (ex : repositionnement de monofils, bifils, ganivelles basses, ...) ; • Des mises en défens particulières pourront être mis dans certains secteurs sensibles pour l'avifaune nicheuse. <p>Lors d'opérations conséquentes d'installation de mobilier ou de mises en défens, il sera nécessaire d'étudier préalablement avec des experts, les impacts potentiels des aménagements prévus sur les habitats d'intérêt communautaire. En effet, les aménagements, aussi légers qu'ils soient, peuvent avoir des impacts sur les habitats naturels sensibles en modifiant les conditions locales (vent / lumière / hygrométrie / sédimentation / ...). Ces études / échanges avec experts devraient permettre d'orienter vers le choix pertinent d'aménagement (ou de non aménagement).</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000 du Cap Sizun</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CDL / CD29 / communes</p> <p>Achat de matériel : ganivelles, poteaux, fils, barrières...</p>	<p>1</p>	
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CIAS Entreprises d'aménagement paysager Agriculteurs Association de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante)</p>	
	<p>Autres partenaires</p>	<p>CBNB, Bureaux d'étude, CEREMA, IUEM</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites mis en défens / aménagés - Linéaire / Surfaces mises en défens - Etudes / expertise réalisées en amont - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des impacts de la fréquentation : bon état de conservation des habitats - Respect des consignes par les usagers - Reconquête de la végétation sur les zones mises en défens - Des habitats naturels terrestres et littoraux en meilleur état de conservation 	

TER 2 ②	Restauration active des pelouses littorales		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : L'impact du piétinement sur les habitats d'intérêt communautaire peut être résorbé dans la plupart des cas par des mesures de « restauration passive » (cf. mesure TER1-1). Les habitats ainsi préservés du piétinement voient leur végétation naturelle spontanément se réinstaller à court ou moyen terme (5 à 10 ans).</p> <p>Dans certains cas cependant, afin d'accélérer le phénomène de cicatrisation du milieu, des mesures de « restauration active » de la végétation sont mises en œuvre (techniques de génie écologique).</p> <p>Action : Plusieurs techniques de restauration active peuvent être testées dont voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose de filets géotextiles biodégradables (en jute ou fibre de coco) ensemencés ou non ; • Transfert de mottes (démottage / repiquage) ; • Transfert de biomasse, de litière ; • Décompactage du sol (avec réensemencement avec du broyat grainé issu d'habitats naturels proches) ; • Pièges à graines. <p>Aucun apport de matériaux ou de végétaux exogènes n'est effectué pour ne pas modifier les équilibres écologiques locaux.</p> <p>Unités de gestion concernées : pelouses littorales</p>	<p>Financement : Natura 2000 / CDL / CD29 / communes</p> <p>Coût : aménagements de restauration active (sur devis)</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	Conservatoire du littoral Conseil départemental du Finistère CCCS-PR Communes Bretagne Vivante		Entreprises spécialisées Service Espaces Naturels de la CCCS-PR CIAS
	Autres partenaires		CBNB, UBO (Institut de Géoarchitecture), Réseau RESTOBS
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites restaurés - Surfaces restaurées - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> - Retour d'une végétation caractéristique sur les zones restaurées - Des pelouses en meilleur état de conservation 	

TER 2 ③	Limitation des véhicules terrestres à moteur sur les falaises, les landes et les milieux dunaires		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : En raison de l'attrait de ses paysages emblématiques, le Cap Sizun est touché par le développement du camping-caravaning sauvage. Certains usagers utilisent les aires de stationnement existantes qui sont ou ne sont pas réglementées la nuit. D'autres trouvent des sites de stationnement sauvages en empruntant des pistes et des chemins d'exploitation. Ces camping-cars, véhicules aménagés et caravanes peuvent parfois rester installés plusieurs jours d'affilée avec les conséquences que cela entraîne : déchets, eaux usées, piétinement.</p> <p>D'autres activités sont aussi à l'origine de ces fréquentations automobiles, notamment pour l'accès aux sites de pêche ou du GR34. De plus, la pratique de quads et de motos sur les sentiers et parfois sur les milieux naturels (dunes) est toujours d'actualité sur le site.</p> <p><i>Pour rappel : "La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur." (Art. L 362-1 CE).</i></p> <p>Finalité : Limiter progressivement l'accès aux hauts de falaise en véhicules motorisés par la mise en œuvre d'une stratégie basée sur la sensibilisation, l'aménagement et des rappels à la loi.</p>	<p>Financement : Natura 2000 / Conservatoire du littoral / Département du Finistère / Conseil Régional / autres programmes</p> <p>Coûts estimés : ~ 2 500 €/barrières comprenant ingénierie, fournitures et pose</p>		1
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	CCCS-PR Syndicat Mixte de la Pointe du Raz Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes		CCCS-PR CIAS Entreprise de travaux publics Communes
	Autres partenaires		OFB, Gendarmerie
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installations mises en place - Nombre de chemins / aires de stationnement 		<ul style="list-style-type: none"> - Revégétalisation des zones mises en défens. - Diminution du nombre de véhicules observés sur ces sites 	

<p>Actions :</p> <p><u>A – Encadrement circulations automobiles autorisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir une exemplarité d'intervention du service « Espaces naturels et Randonnée » et des prestataires sur les habitats d'intérêt communautaire (ex : limiter de façon stricte l'accès des véhicules à certains sites, définir des plans de circulation associés au cahier des charges travaux, ...) Assurer une sensibilisation et garantir un dialogue permanent entre l'opérateur local et les services d'incendie et de secours Définir des plans de circulation et de stockage de matières issues d'une gestion des pollutions marines dans le cadre d'un plan POLMAR localisé (cf. action GOUV2-4). <p><u>B – Déclassement des voies rurales relevant d'une problématique de circulation automobile en espaces naturels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Étape 1 : Evaluer pour chacune des municipalités les voies situées en espaces naturels actuellement cadastrées, mais à déclasser Étape 2 : Faire prendre des arrêtés municipaux de fermeture de voies rurales <p><u>C – Limitation des pressions automobiles :</u></p> <p>Il ne s'agit pas d'interdire les circulations, mais de limiter leurs impacts sur les milieux selon l'opportunité foncière, sociale, financière... Préalablement ou suite à la mise en œuvre de moyens de limitation d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pose d'aménagements légers ou naturels canalisant les phénomènes d'augmentation des surfaces dégradées liés à un élargissement des voies ou à une zone de stationnement / retournement de véhicules Fermeture des voies en double par la pose de barrières végétales naturelles ou par la dégradation volontaire de la carrossabilité de l'axe. <p>En premier lieu, les aménagements doivent limiter au maximum les phénomènes de banalisation anthropique des milieux (ex : limiter l'aménagement de talus qui nécessite l'import de terre exogène au site et perturbe les habitats immédiatement proches)</p> <p>En second lieu, les aménagements doivent répondre à un critère prioritaire d'intégration paysagère.</p> <p><u>D – Limitation de l'accès automobile :</u></p> <p>Il s'agit de limiter progressivement l'accès aux véhicules sur les sites par la mise en œuvre d'une stratégie structurée en fonction d'opportunité foncière, sociale, financière, ... Ces interventions s'effectuent parallèlement ou préalablement à la mise en œuvre de moyens de limitation des pressions automobiles (mesure C).</p> <p>Elle consiste en une succession d'étapes allant de l'information avec un panneau de sensibilisation à la pose d'une barrière bloquant l'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Étape 1 - Pose de panneau : cette étape peut s'accompagner de campagne de discussion-concertation des usagers par le gestionnaire (garde du littoral). Si absence de dégradation du panneau pendant une durée jugée suffisante, passer à l'étape 2 ; Étape 2 - Pose d'une barrière fixée en position ouverte : cette étape nécessite la pose d'une signalétique routière adaptée (type panneau B0). Elle peut également nécessiter un accompagnement policier incitatif en cas de dégradation récurrente sur les aménagements Si absence de dégradation de la barrière pendant une durée jugée suffisante, passer à l'étape 3 ; Étape 3 - Fermeture de la barrière : cette étape peut nécessiter un accompagnement policier répressif en cas de dégradation récurrente sur les aménagements ; <p>Les aménagements sont positionnés en situation optimale au moment où ils sont posés, considérant : la situation foncière de chaque site / l'acceptation sociale au moment de l'action / la limite d'accès fixée par la réglementation / la sensibilité écologique / la physionomie du couvert végétal (contention naturelle</p>	<p>fermées à la circulation de véhicules à moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> Surfaces traitées / mises en défens Temps affecté à la mesure Taux de réalisation 	<p>- Des habitats terrestres en meilleur état de conservation</p>
--	---	---

<p>des véhicules – capacité de retournement - ...). Cette situation optimale évolue dans le temps vers l'objectif fixé par la réglementation. Ainsi, l'adaptation des aménagements est fondamentale (cf. mesure E).</p> <p>Cette étape peut nécessiter un accompagnement policier répressif en cas de dégradation récurrente sur les aménagements.</p> <p><u>E – Suivi, entretien et évolution des aménagements de limitation des circulations automobiles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et réparation : le sujet des fermetures d'accès peut être sensible vis-à-vis de la perception des usagers et des dégradations volontaires que les aménagements peuvent subir. Moins ces dégradations sont nombreuses plus l'acceptation sociale est bonne et plus les aménagements peuvent être adaptés pour répondre à l'objectif réglementaire. • Adaptation : Pose d'aménagements légers ou naturels permettant d'approcher progressivement les objectifs d'interdiction des circulations automobiles conformément à la réglementation. 		
--	--	--

TER 2 4	Renaturation de certaines portions de milieux dunaires anciennement urbanisés / artificialisés		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Les trois massifs dunaires du Cap Sizun ont été grandement anthropisés par le passé suite à divers aménagements (routes, parkings, constructions,...).</p> <p>Action : Renaturer des portions de massifs dunaires en fonction des opportunités de réaménagements des sites (retrait de parkings, fermeture de voies à la circulation, ...).</p> <p>Des études écologiques et paysagères devront être réalisées en amont de ces projets de réhabilitation de sites afin d'intégrer au mieux les nouveaux aménagements.</p> <p>Unités de gestion concernées : milieux dunaires (Trez Goarem, Baie des Trépassés, Anse du Loch).</p>	<p><u>Financement :</u> - Natura 2000 - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental du Finistère - CCCS-PR - Région Bretagne - Autres programmes (OGS)</p>		3
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	Syndicat mixte de la Pointe du Raz CCCS-PR Conservatoire du littoral Conseil Départemental du Finistère	Entreprises d'aménagement et de travaux publics Bureaux d'études	
	Autres partenaires	CBNB, CEREMA	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	- Nombre de sites restaurés - Surfaces restaurées - Temps affecté à la mesure. - Taux de réalisation	- Une augmentation des surfaces de milieux dunaires - Des milieux dunaires en meilleur état de conservation	

TER 3 1	Gestion des pelouses littorales par le pâturage ou la fauche		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Certaines pelouses littorales se referment de par le développement de fourrés, principalement de Prunellier. Les opérations de pâturage et de fauche permettent de maintenir l'ouverture des pelouses littorales. L'objectif est de limiter l'embroussaillage, de maintenir ainsi la pelouse rase et de préserver le cortège floristique typique des pelouses littorales et la faune associée.</p> <p>Actions : <i>Les questions techniques de gestion seront traitées plus en détails dans le cadre de l'action « Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale » (AC3-15).</i></p> <p><u>A – Débroussaillage des ligneux</u> Dans le cas où les pelouses littorales sont colonisées par du Prunellier, des opérations de débroussaillage pourront être réalisées. Le broyage sera réalisé mécaniquement au moyen de débroussailleuses manuelles ou d'engins légers, et effectué de manière centrifuge (du centre vers l'extérieur de la zone fauchée) afin de permettre à la faune présente de fuir. Les produits de fauche sont préférentiellement exportés afin d'éviter l'eutrophisation du milieu et la banalisation de sa flore spécifique, et peuvent faire l'objet d'une valorisation (cf. action TER3-9). En cas de présence d'espèces végétales exotiques envahissantes, il conviendra de gérer spécifiquement ces dernières (cf. action TER7-1). Période d'action préconisée : septembre - février</p> <p><u>B - Pâturage</u> Ce mode de gestion permet de maintenir la pelouse rase et de limiter le développement des ligneux dans les zones moins exposées. Le pâturage devra être extensif et se fera sans apports de fertilisants ou d'amendements pour ne pas enrichir le milieu (sauf apports du pâturage). Ce mode de gestion peut impliquer la pose de clôtures et la gestion du troupeau. La pose de clôtures peut être financée pour faciliter l'intégration des parcelles dans des systèmes d'exploitation existants ou pour faciliter l'installation d'agriculteurs sur ces milieux. Des conventions seront établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, chasseurs ,...) (voir mesures CS2-1, CS2-2). Période d'action préconisée : toute l'année</p> <p>Unités de gestion concernées : pelouses littorales</p>	<p><u>Financement :</u> Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC. Acquisition de matériel en régie : clôtures, grillage, ... (coût à préciser)</p>	<p>1</p>	
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCCS-PR - Douarnenez Communauté - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental du Finistère - Communes 		<p>Maîtrise d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCCS-PR - CIAS - Entreprise - Agriculteurs - Associations de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) - Associations de chasse
	<p>Autres partenaires</p>	<p>CBNB, Bretagne Vivante</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'embroussaillage des pelouses littorales (surfaces, hauteur) - Typicité des pelouses littorales : suivi des associations phytosociologiques et indice VCS (Vegetation Conservation Status) - Des pelouses en meilleur état de conservation 	

TER 3 2	Gestion des landes en voie d'enrichissement par la fauche, le pâturage ou l'écobuage		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Dans les secteurs de landes littorales les plus abrités du vent et des embruns, il est nécessaire de réaliser périodiquement un rajeunissement par fauche ou pâturage afin de limiter la colonisation par les fourrés à ajoncs principalement (à partir du moment où ces derniers excèdent 50 cm de hauteur).</p> <p>Actions :</p> <p><i>Les questions techniques de gestion seront traitées plus en détails dans le cadre de l'action « Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale » (AC3-15).</i></p> <p><u>A - Opérations de fauche</u></p> <p>La fauche est réalisée au moyen d'un tracteur équipé d'une barre de coupe, et précédée, si nécessaire, par un gyrobroyage des fourrés. La fauche est tardive (septembre-octobre) afin de respecter les cycles de la faune présente (avifaune notamment). Elle est à renouveler tous les 3 à 5 ans selon l'évolution du milieu.</p> <p>Exportation et valorisation des produits de fauche (cf. action TER3-9).</p> <p>En cas de présence d'espèces végétales exotiques envahissantes, il conviendra de gérer spécifiquement ces dernières (cf. action TER7-1).</p> <p><u>B - Pâturage</u></p> <p>Mise en place de pâturage extensif (bovins, équins, ovins, caprins) dans les landes. Des parcelles de repli pour le troupeau en dehors des landes devront être réservées et l'affouragement limité sur les landes pâturées afin d'éviter l'eutrophisation du milieu.</p> <p>Ce mode de gestion peut impliquer la pose de clôtures et la gestion du troupeau. La pose de clôtures peut être financée pour faciliter l'intégration des parcelles dans des systèmes d'exploitation existants ou pour faciliter l'installation d'agriculteurs sur ces milieux.</p> <p>Des conventions seront établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, chasseurs, particuliers) (voir mesures CS2-1, CS2-2)</p> <p><u>C - Ecobuage</u></p> <p>Des opérations d'écobuage pourront être mises en place pour gérer des massifs de landes anciennes dégradées afin d'exprimer la banque de graines et favoriser la régénération de landes rases.</p> <p>Cette action de gestion nécessite un travail coordonné avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère afin de s'assurer que les conditions de sécurité soient respectées. De plus, il est nécessaire d'informer les services de gendarmerie, les communes et autres acteurs concernés (chasseurs, agriculteurs, randonneurs, riverains etc.). Des arrêtés préfectoraux interdisent les feux de végétaux, des arrêtés de dérogation sont alors nécessaires. La présence d'un technicien formé à cette technique est obligatoire pendant l'opération.</p> <p>Unités de gestion concernées : landes et végétations associées (fourrés à ajoncs, à genêts, ptéridaies)</p>	<p>Financement : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC.</p> <p>Acquisition de matériel en régie : clôtures, grillage, ... (coût à préciser)</p>	<p>1</p>	
			Maîtrise d'ouvrage
	<p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes Agriculteurs</p>	<p>CCCS-PR CIAS Entreprise Agriculteurs Association de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Associations de chasse SDIS 29</p>	
	Autres partenaires	CBNB, Bretagne Vivante	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'embroussaillage des landes (surfaces, hauteur) - Typicité des landes : suivi des associations phytosociologiques et indice VCS (Vegetation Conservation Status) - Des landes en meilleur état de conservation 		

TER 3 ③	Gestion des abords des landes et des pelouses			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Contexte : Fortement exposées au vent et aux embruns, les landes littorales sont généralement stables et n'évoluent que très lentement (landes dites primaires ou « climaciques »). De même pour les pelouses aérolines qui se maintiennent grâce à ces conditions difficiles que seules ces végétations peuvent supporter.</p> <p>En revanche, si un obstacle physique, comme une haie ou un boisement, vient à être érigé entre la lande et la mer, les conditions bioclimatiques sont modifiées. Ces nouvelles conditions microclimatiques peuvent résulter en une fermeture progressive de l'habitat, avec notamment le développement de fourrés à ajoncs / prunelliers qui viennent supplanter les bruyères.</p> <p>Action : Enlever les obstacles d'origine anthropique (haies, plantations de pins maritimes,...) qui viennent perturber le bon fonctionnement naturel de l'habitat.</p> <p>Avant tout travaux, des expertises préalables doivent être mises en place afin de permettre d'évaluer la valeur écologique de ces éléments d'origine anthropique (plantations, haies, murets) existants afin d'orienter le choix d'intervention soit vers la suppression de ces éléments, soit vers le contrôle de son emprise.</p>	Financement : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR		1	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes		CCCS-PR CIAS Entreprise Agriculteurs Associations de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Associations de chasse	
	Autres partenaires		Communes, CBNB	
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
	<ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'embroussaillage des pelouses littorales (surfaces, hauteur) - Typicité des pelouses littorales : suivi des associations phytosociologiques et indice VCS (Vegetation Conservation Status) - Des landes et pelouses en meilleur état de conservation 	

TER 3 ④	Gestion des prairies d'intérêt communautaire par la fauche ou le pâturage			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Contexte : Les prairies humides oligotrophes (6410) du Cap Sizun occupent des sols hydromorphes pauvres en substances nutritives et présentant un caractère acide. Ces prairies sont en voie de raréfaction car elles ne se maintiennent que sur des secteurs ne subissant pas, ou peu d'apports en nutriments (têtes de bassins versants, zones sourceuses). Souvent considérées comme peu productives, elles souffrent de déprise agricole ou, à l'inverse, ont été converties en prairies intensives par drainage, fertilisation, etc. Ces prairies présentent pourtant une richesse et une diversité floristique nettement plus importantes que les prairies mésotrophes ou eutrophes.</p> <p>Les prairies maigres de fauche (6510) sont également peu communes sur le Cap Sizun et témoignent d'une gestion ancienne par fauche.</p> <p>Actions : La gestion des prairies par fauche ou pâturage est indispensable pour conserver des formations herbacées. De plus, la préservation du fonctionnement hydrologique global de la zone humide (régime des crues, circulation de l'eau) et de la qualité physico-chimique des eaux est un élément essentiel.</p> <p>La période d'intervention et les modalités de gestion sont également importantes : une intervention trop précoce sur prairie humide (interventions mécaniques sur des sols gorgés d'eau) ou un pâturage inadapté (mise à l'herbe trop précoce, chargements importants), peuvent avoir des conséquences difficilement réversibles, notamment pour les prairies les plus fragiles : tassement des sols, modification du cortège floristique, prolifération des joncs,</p>	Financement : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC. Acquisition de matériel en régie : clôtures, grillage, ... (coût à préciser)		2	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
	Agriculteurs CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes		CCCS-PR CIAS Entreprise Agriculteurs Association de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Associations de chasse	
	Autres partenaires		Chambre d'Agriculture, DDTM, OUESCO, EPAB, CBNB	
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
	<ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> - Des habitats prairiaux en meilleur état de conservation 	

<p>etc. L'amendement est également à éviter sur ces milieux (sauf apports du pâturage).</p> <p><i>Les questions techniques de gestion seront traitées plus en détail dans le cadre de l'action « Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale » (AC3-15).</i></p> <p><u>A - Opérations de restauration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration par débroussaillage manuel et/ou mécanique ou gyrobroyage avec exportation ; coupes ou arrachages des ligneux (saules) voire des arasements de touradons de molinie ; - Deux fauches l'année suivante (printanière et automnale) avec exportation des produits de coupe, permettent de renforcer le caractère « pauvre » des sols. <p><u>B - Opérations de fauche</u></p> <p>La fauche est réalisée au moyen d'un tracteur équipé d'une barre de coupe (si possible avec un dispositif d'effarouchement), et précédée, si nécessaire, par un gyrobroyage des fourrés ou autres ligneux. La fauche doit être tardive (juillet – août au plus tôt) afin de favoriser une diversité faunistique et floristique tout en respectant les cycles.</p> <p>Deux fauches dans l'année (printanière et automnale) avec exportation des produits de coupe, permettent d'entretenir, voire de renforcer le caractère « pauvre » des sols (avec exportation de la matière végétale).</p> <p>Une fauche pluriannuelle (tous les 2 à 5 ans) peut permettre d'enrichir la diversité floristique, en favorisant l'émergence d'espèces liées aux habitats de mégaphorbiaies, de roselières ou de cariçaies.</p> <p>Exportation et valorisation des produits de fauche (cf. action TER3-9).</p> <p><u>C - Pâturage</u></p> <p>Un pâturage extensif peut également être mis en place en maintenant cependant un chargement faible afin de ne pas dégrader les sols. La mise à l'herbe peut avoir lieu au printemps ou en début d'été, sur sols réessuyés (nécessité de parcelles de repli). L'apport de fourrage est à éviter pour limiter l'enrichissement indirect des sols par les déjections.</p> <p>Le pâturage peut être complété par une fauche de refus de pâturage en arrière-saison.</p> <p>Ce mode de gestion peut impliquer la pose de clôtures et la gestion du troupeau. Le financement de ce type de matériels pourrait être envisagé.</p> <p>Des conventions pourront être établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, chasseurs, particuliers) (voir mesures CS2-1, CS2-2)</p> <p>A respecter : éviter la fertilisation, les amendements et l'usage de pesticides, éviter les plantations et mises en culture, limiter les accès directs aux cours d'eau, limiter les traitements anti-parasitaires à base d'Ivermectine et proposer des produits alternatifs* (*cf: annexes).</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'embroussaillage des prairies - Des habitats prairiaux en meilleur état de conservation
---	--	--

TER 3 5	Gestion des milieux dunaires en voie d'enrichissement par la fauche ou le pâturage		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Les pelouses dunaires du Cap Sizun occupent des surfaces importantes (65 ha) mais sont réparties sur seulement deux secteurs : Trez Goarem et la Baie des Trépassés. Ces formations ont une très forte valeur patrimoniale et accueillent une forte diversité d'espèces rares et / ou protégées (lvraie du Portugal, Sérapias à petites fleurs, Parentucelle à larges feuilles, Ophrys abeille, ...).</p> <p>Les formations dunaires du Cap Sizun sont globalement confrontées à des problématiques d'embroussaillage (Prunellier, Fougère aigle, ronces,...) découlant de l'abandon de pratiques pastorales extensives passées. Cet embroussaillage a lieu au sein des milieux les moins exposés aux embruns, au vent et à la fréquentation. Le site de Trez Goarem est plus touché par le développement du Prunellier que le site de la Baie des Trépassés. A l'inverse, le développement d'ourlets à Fougère aigle est plus important sur la Baie des Trépassés.</p> <p>Afin de limiter la fermeture de ces milieux d'intérêt communautaire au profit de milieux beaucoup plus banals, il est proposé de lutter contre l'installation de ces fourrés et ptéridaies sur certains secteurs.</p> <p>Actions :</p> <p><i>Les questions techniques de gestion seront traitées plus en détail dans le cadre de l'action « Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale » (AC3-15).</i></p> <p><u>A - Opérations de réouverture des fourrés</u></p> <p>Les fourrés de Prunellier et de ronces peuvent être contrôlés en réalisant de préférence des coupes manuelles ou sinon des gyrobroyages en période automnale (septembre – novembre), avec une exportation des produits de coupe dans la mesure du possible. Les années suivantes, une fauche d'entretien avec exportation des produits de coupe doit être réalisée. Le pas de temps de gestion sera ensuite adapté à la dynamique de végétation.</p> <p>Les zones prioritaires sont les pelouses où ont essaimé de jeunes plants ou les zones où les fourrés adjacents ont drageonné.</p> <p>Pour les bosquets de fourrés bien développés susceptibles d'héberger des passereaux nicheurs, il est conseillé d'intervenir par petites zones afin de faciliter la dispersion des animaux.</p> <p><u>B - Pâturage</u></p> <p>La mise en place de pâturage sur les pelouses dunaires peut être envisagée afin de lutter face au développement du Prunellier. Le pâturage ovin et caprin semble être le plus adapté pour contrôler ce type d'enrichissement.</p> <p>Sur les pelouses vivaces denses le pâturage doit être limité à une dizaine de jours par an sur des enclos provisoires. Ce pâturage peut également être mis en place sur des pelouses humides mais doit éviter les autres pelouses xériques ouvertes dunaires sensibles au piétinement.</p> <p>Pour compléter ces actions de pâturage, des actions ponctuelles de gyrobroyage / fauche des refus peuvent être réalisées en arrière-saison.</p> <p>Ce mode de gestion peut impliquer la pose de clôtures et la gestion du troupeau. Le financement de ce type de matériels pourrait être envisagé.</p> <p>Des conventions pourront être établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, particuliers) (voir mesures CS2-1, CS2-2).</p> <p>A respecter : éviter les traitements anti-parasitaires à base d'Ivermectine et proposer des produits alternatifs afin de favoriser l'entomofaune coprophage et donc les proies importantes pour le Grand Rhinolophe (*cf: annexes).</p> <p><u>C - Opérations de roulage de Fougère aigle</u></p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC.</p> <p>Acquisition de matériel en régie : clôtures, grillage, ... (coût à préciser)</p>	1	
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes</p>		<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CIAS Agriculteurs Association de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Associations de chasse</p>
	<p>Autres partenaires</p>		<p>CBNB, Bretagne Vivante</p>
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 		<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'embroussaillage des milieux dunaires (surfaces, hauteur) - Typicité des milieux dunaires : suivi des associations phytosociologiques et indice VCS (Vegetation Conservation Status) - Des habitats dunaires en meilleur état de conservation

<p>Si les ourlets thermophiles dunaires ne montrent pas d'enjeux particuliers (existence d'espèces rares, nidification...), il est possible de restaurer des pelouses vivaces calcicoles en affaiblissant la Fougère aigle.</p> <p>La lutte contre la Fougère aigle nécessite des interventions fréquentes sur plusieurs années. Deux techniques sont couramment employées avec le même principe : il s'agit de casser les tiges des fougères sans les couper afin de ne pas trop stimuler la repousse des frondes et de renouveler régulièrement l'opération qui affaiblit la Fougère.</p> <p><u>Technique du rouleau brise-fougères</u> : Le rouleau pouvant être à traction animale ou mécanique doit être appliqué au moins deux fois par an (juin puis août-septembre) sur plusieurs années. Il est souhaitable d'intervenir par secteurs limités pour limiter les impacts sur la faune associée.</p> <p><u>Technique du bâtonnage manuel</u> : Il s'agit de casser les frondes des fougères manuellement à l'aide d'un bâton. Cette technique assez fastidieuse est souvent utilisée en terrain accidenté lorsque le rouleau brise-fougères n'est pas adapté.</p> <p>Dans les deux cas, un premier passage est requis en juin lors de la formation des frondes, et un deuxième passage lors de la régénération des fougères observée en août-septembre.</p>														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #4F81BD; color: white;"> <th>Type de travaux</th> <th>Période</th> <th>Périodicité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A - Réouverture fourrés</td> <td>Septembre - Novembre</td> <td>Annuellement puis à adapter à la dynamique de végétation</td> </tr> <tr> <td>B - Pâturage</td> <td>A définir avec éleveur</td> <td>A définir avec éleveur</td> </tr> <tr> <td>C - Roulage Fougère</td> <td>Juin puis Aout - Septembre</td> <td>Annuellement jusqu'au résultat espéré</td> </tr> </tbody> </table>	Type de travaux	Période	Périodicité	A - Réouverture fourrés	Septembre - Novembre	Annuellement puis à adapter à la dynamique de végétation	B - Pâturage	A définir avec éleveur	A définir avec éleveur	C - Roulage Fougère	Juin puis Aout - Septembre	Annuellement jusqu'au résultat espéré		
Type de travaux	Période	Périodicité												
A - Réouverture fourrés	Septembre - Novembre	Annuellement puis à adapter à la dynamique de végétation												
B - Pâturage	A définir avec éleveur	A définir avec éleveur												
C - Roulage Fougère	Juin puis Aout - Septembre	Annuellement jusqu'au résultat espéré												

TER 3 6	Gestion des dépressions humides intradunaires						
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité				
<p>Contexte :</p> <p>Les dépressions humides intradunaires sont des habitats d'intérêt communautaire riches en biodiversité qu'il convient de préserver. Sur le Cap Sizun, cet habitat est peu répandu (4,08 ha) et regroupe différents habitats élémentaires qui coexistent et s'imbriquent les uns avec les autres : bas-marais dunaires, prairies humides dunaires, roselières et cariçaies dunaires.</p> <p>Outre leur intérêt communautaire, ces habitats offrent une multitude de niches écologiques pour les espèces aquatiques et amphibiens : flore (Grande Douve, Butome en ombelles, Orchis incarnat), mammifères (Campagnol amphibie, Rat des moissons), invertébrés (Agrion de Mercure, Agrion mignon,...), oiseaux nicheurs (Râle d'eau, Phragmite des joncs, Rousserolle effarvate,...), amphibiens (potentiellement le Pélodyte ponctué)...</p> <p>Ces habitats sont très sensibles aux conditions hydrauliques du milieu. L'état à privilégier pour ces milieux est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bas-marais dunaires : une végétation herbacée moyenne, de type jonçaie-cariçaie basse, plus ou moins ouverte ; - Prairies humides dunaires : une végétation herbacée prairiale, moyenne, assez dense. - Roselières et cariçaies dunaires : une roselière compacte et dense ; <p>Afin de limiter la fermeture de ces milieux d'intérêt communautaire au profit de milieux plus banals (saulaies), il est proposé de les entretenir par de la fauche ou du pâturage.</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC.</p> <p>Acquisition de matériel en régie : clôtures, grillage, ... (coût à préciser)</p>	1					
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #A9C9E8;"> <th style="width: 50%;">Maîtrise d'ouvrage</th> <th style="width: 50%;">Maîtrise d'œuvre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"> CCCS-PR Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes </td> <td style="text-align: center;"> CCCS-PR CIAS Agriculteurs Association de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Associations de chasse </td> </tr> </tbody> </table>	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	CCCS-PR Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes	CCCS-PR CIAS Agriculteurs Association de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Associations de chasse		
Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre						
CCCS-PR Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes	CCCS-PR CIAS Agriculteurs Association de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Associations de chasse						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #A9C9E8;"> <th style="width: 50%;">Autres partenaires</th> <th style="width: 50%;">Indicateurs de mise en œuvre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">CBNB, Bretagne Vivante</td> <td style="text-align: center;"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation </td> </tr> </tbody> </table>	Autres partenaires	Indicateurs de mise en œuvre	CBNB, Bretagne Vivante	- Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation		
Autres partenaires	Indicateurs de mise en œuvre						
CBNB, Bretagne Vivante	- Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #A9C9E8;"> <th style="width: 100%;">Indicateurs d'efficacité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"> - Taux d'embroussaillage des dépressions humides intradunaires (surfaces, hauteur) - Typicité des milieux dunaires : suivi des associations phytosociologiques et indice VCS (Vegetation Conservation Status) </td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs d'efficacité	- Taux d'embroussaillage des dépressions humides intradunaires (surfaces, hauteur) - Typicité des milieux dunaires : suivi des associations phytosociologiques et indice VCS (Vegetation Conservation Status)			
Indicateurs d'efficacité							
- Taux d'embroussaillage des dépressions humides intradunaires (surfaces, hauteur) - Typicité des milieux dunaires : suivi des associations phytosociologiques et indice VCS (Vegetation Conservation Status)							

<p>Actions :</p> <p><u>A - Fauche avec exportation</u></p> <p>Une fauche occasionnelle permet de diversifier l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauche précoce (avril) : favorise les formations herbacées ainsi que les plantes pionnières et espèces de pleine lumière (certaines orchidées notamment) ; - Fauche tardive (automne) ou pluriannuelle (tous les 3 ans) : favorise les formations plus hautes et les héliophytes (roseaux, scirpes, iris des marais, etc). <p>A l'occasion des fauches, les ligneux présents dans les roselières peuvent être éliminés.</p> <p>Les produits de coupe seront exportés afin de limiter l'eutrophisation.</p> <p><u>B - Opérations de réouverture des fourrés</u></p> <p>Les fourrés de saules peuvent être contrôlés en réalisant de préférence des coupes manuelles ou sinon des gyrobroyages en période automnale (septembre – novembre), avec une exportation des produits de coupe dans la mesure du possible. Les années suivantes, une fauche d'entretien avec exportation des produits de coupe doit être réalisée. Le pas de temps de gestion sera ensuite adapté à la dynamique de végétation.</p> <p>Pour les bosquets de fourrés bien développés susceptibles d'héberger des passereaux nicheurs, il est conseillé d'intervenir par petites zones afin de faciliter la dispersion des animaux. Les interventions doivent se faire en dehors des périodes de reproduction et de nidification des oiseaux.</p> <p><u>C - Pâturage</u></p> <p>Un pâturage peut être mis en place sur ces parcelles en fonction des opportunités. Une fauche des refus avec export sera menée en complément en fin de saison.</p> <p><i>Les questions techniques de gestion seront traitées plus en détail dans le cadre de l'action « Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale » (AC3-15).</i></p> <p>Attention : sous l'effet du pâturage, notamment si les animaux sont lourds, le piétinement abîme les rhizomes des phragmitaies / cariçaies au profit des joncs.</p> <p>Des conventions pourront être établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, particuliers) (voir mesures CS2-1 et CS2-8).</p> <p>A respecter : éviter les traitements anti-parasitaires à base d'ivermectine et proposer des produits alternatifs afin de favoriser l'entomofaune coprophage et donc les proies importantes pour le Grand Rhinolophe (*cf: annexes).</p>		<p>- Des habitats aquatiques en meilleur état de conservation</p>
---	--	---

TER 3 7	Gestion des mégaphorbiaies		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Ces formations végétales, composées de végétations de vivaces denses et hautes (1 à 1,5m), sont caractéristiques des bordures de cours d'eau et sont parfois soumises aux crues temporaires qui les enrichissent en éléments nutritifs. Ces milieux possèdent une richesse floristique et sont utilisés comme abris, site de reproduction et corridors de déplacement pour la faune amphibia (Loutre, Campagnol amphibia, Crossope aquatique,...). Ils présentent également un intérêt notable pour l'entomofaune.</p> <p>Dans ces milieux, la production de biomasse est importante et constitue un piège à nutriments avec de fortes capacités d'épuration, rôle important pour la qualité des eaux. Sans intervention humaine, ces mégaphorbiaies évoluent vers des fourrés humides puis des boisements humides.</p> <p>L'objectif est de maintenir une dynamique de stades transitoires formant ainsi mosaïque hétérogène. Des fauches ponctuelles sont donc préconisées.</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC.</p> <p>Acquisition de matériel en régie : clôtures, grillage, ... (coût à préciser)</p>		2
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CIAS Entreprise Agriculteurs Associations de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Associations de chasse</p>	

Actions : <u>Gestion ciblée :</u> - Fauche ou gyrobroyage sur place, avec une fréquence de 4 à 5 ans afin de conserver une dynamique de stades transitoires. - Contrôle et coupe des rejets de saules tous les 5 à 10 ans. A noter qu'une gestion par fauche régulière et surtout du pâturage peut entraîner une évolution vers des formations plus prairiales. Ces interventions doivent donc rester occasionnelles si l'objectif est de maintenir un stade de mégaphorbiaies. Sur mégaphorbiaie dégradée à Ortie dioïque, il est possible de réaliser une fauche exportatrice annuelle durant 3 à 5 ans pour restaurer un habitat plus diversifié (appauvrissement du substrat par exportation des produits de coupes). La non-intervention est préconisée sur des secteurs favorables à l'installation de la Loure. <i>Les questions techniques de gestion seront traitées plus en détail dans le cadre de l'action « Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale » (AC3-15).</i> Unités de gestion concernées : l'habitat est représenté sur l'ensemble du périmètre Natura 2000, notamment au niveau des cours d'eau et autres pièces hydrographiques	Autres partenaires EPAB, OUESCO, CBNB, GMB, Chambre d'Agriculture
	Indicateurs de mise en œuvre - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation

TER 3 8	Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
Contexte : Plusieurs mares oligotrophes (3110) sont identifiées sur le périmètre Natura 2000. Ce sont des milieux riches pour les espèces aquatiques et amphibiens (flore, amphibiens, odonates, ...). Cependant, certaines de ces mares perdent en fonctionnalités écologiques (envasement, etc.). Objectifs : L'objectif de cette action est de favoriser les conditions biologiques nécessaires aux espèces végétales caractéristiques et ainsi d'augmenter les potentialités d'accueil des amphibiens, des odonates et autres invertébrés aquatiques. Les végétations amphibies ne demandent pas de gestion particulière et dépendent avant tout du maintien des caractéristiques physico-chimiques des eaux et du régime d'inondation. En ce sens, il faut travailler sur la reconquête de la qualité globale des eaux, à l'échelle des bassins versants. Actions : Pour pérenniser ces habitats, ces opérations peuvent être menées : <ul style="list-style-type: none"> • Reprofilage des berges en pentes douces (qui favorise les ceintures successives de végétations) ; • Curage raisonné des mares ; désenvasement ; faucardage (ou décapage), espacés dans le temps (tous les 5 à 10 ans) et pratiqué sur des surfaces limitées (permettant aux communautés amphibiens de se développer). • Création de mares en dehors des habitats d'intérêt communautaire afin de redévelopper un réseau de mares favorables au maintien des populations d'amphibiens et d'invertébrés. Le creusement de zones dépressionnaires (étrépage superficiel) peut également être réalisé en prairies humides. Le creusement pourra être soit mécanique soit manuel avec un profilage des berges en pentes douces. 	Financement : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB Coût : sur devis		2	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR Conservatoire du littoral Conseil départemental du Finistère Propriétaires privés Agriculteurs Bretagne Vivante		Entreprises CCCS-PR CIAS Bretagne Vivante	
	Autres partenaires			OUESCO, EPAB, OFB
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
- Nombre de mares restaurées - Nombre de mares créées - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation		- Etat de conservation des mares - Communautés animales et végétales caractéristiques (zones humides fonctionnelles) - Des habitats aquatiques en meilleur état de conservation		

<p>A respecter : aucune mare ne devra être en communication avec un ruisseau ni mesurer plus de 1000 m². Cette action devra être compatible avec les préconisations du SAGE Ouest-Cornouaille et SAGE Baie de Douarnenez.</p> <p>Les travaux seront à réaliser en dehors de la période de reproduction et de repos hivernal.</p> <p>Unités de gestion concernées : mares et milieux aquatiques</p>		
--	--	--

TER 3 9	Exportation et valorisation des produits de fauche		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Les équipes qui s'occupent de la gestion des espaces naturels et des itinéraires de randonnée (CCCS-PR, CIAS) se retrouvent confrontés au dilemme : exportation des résidus de fauche dans un contexte d'essai de limitation des déchets verts auprès des habitants du Cap Sizun (lien avec service déchets) / maintien des résidus de fauche in-situ avec les problématiques que cela engendre sur le milieu.</p> <p>Pourtant l'exportation des résidus de fauche permet le maintien de conditions oligotrophes favorables à certains habitats sensibles (landes, prairies humides oligotrophes, prairies de fauche, ...) et au développement de cortèges floristiques diversifiés.</p> <p>Action :</p> <p>Etudier les opportunités d'exportation et de valorisation des produits de fauche.</p> <p>A titre d'exemple, Bretagne Vivante a développé depuis plusieurs années un partenariat avec un agriculteur pour récupérer la lande (utilisation en sous-couche de litière), ce qui permet de traiter des grands volumes de landes de manière cohérente.</p> <p>Le projet d'acquisition d'une botteleuse par la CCCS-PR afin de permettre une exportation et une valorisation de ces produits de fauche est en cours de réflexion.</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts (landes, pelouses, prairies,...) .</p>	Financement : CCCS-PR / Natura 2000		1
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR Douarnenez Communauté CIAS Communes	
	Autres partenaires	CBNB, Bretagne Vivante, GRECIA, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	- Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation	- Effectifs des populations d'espèces patrimoniales - Des habitats terrestres en meilleur état de conservation	

TER 4 1	Gestion des jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Certains boisements d'intérêt communautaire sont occupés par des peuplements d'essences arborées exotiques (Robinier faux acacia, Pin maritime). Des opérations de contrôle de ces espèces doivent être réalisés afin de favoriser le développement des espèces indigènes. L'objectif sera donc de favoriser le développement des essences arborées feuillues locales (chênes, frênes, hêtres, ormes, châtaigniers).</p> <p>Actions : <u>A - Gestion en futaie irrégulière :</u> A long terme ces peuplements seront gérés en futaie irrégulière visant à favoriser le vieillissement des peuplements et la présence d'arbres de gros diamètre. Lors des éclaircies, les espèces exotiques envahissantes seront éliminées en respectant toutes les précautions nécessaires afin d'en éviter la propagation (éliminer les produits de coupe et d'arrachage dans la filière appropriée, avec si possible la mise en sac des fruits ou graines, séchage des produits de coupe avant enlèvement si possible).</p> <p><u>B – Gestion des ormaies :</u> Cet habitat participe à des mosaïques de milieux naturels du plus grand intérêt. Afin d'en préserver le bon état de conservation, il convient de respecter le cortège d'espèces spontanées en assurant le principe de non-intervention comme mode de gestion conservatoire (cf. action TER4-2).</p> <p><u>C - Contrôle des espèces indésirables (Robinier, Pin maritime,...)</u> Différentes techniques de lutte existent pour contrôler ces espèces (cf. actions TER7).</p> <p>Unités de gestion concernées : boisements d'intérêt communautaire</p>	Financement : Natura 2000		3
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes Propriétaires privés	ONF CCCS-PR CIAS Entreprises Propriétaires privés	
	Autres partenaires	ONF, CRPF, GMB, Syndicat des propriétaires forestiers 29, DDTM, Union régionale des forestiers privés de Bretagne	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de gîtes de chiroptères - Indice de diversité entomologique, mycologique,... - Des habitats forestiers plus fonctionnels et en meilleur état de conservation 		

TER 4 2	Actions visant au vieillissement des peuplements et au maintien d'arbres sénescents ou morts		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Plus les arbres sont vieillissants, plus ils sont sujets à développer des singularités : fissures, pourritures, gélivures qui constituent des micro-habitats. Cette diversité de microhabitats est favorable à de nombreuses espèces, telles que les oiseaux cavernicoles, les chiroptères, les insectes saproxylophages, ainsi que les mousses, lichens et champignons. Parmi ces espèces favorisées par ce type de mesures, on retrouve l'Escargot de Quimper et les chauves-souris arboricoles dont la Barbastelle fait partie.</p> <p>Plus les habitats forestiers d'intérêt communautaire sont âgés, plus leur typicité augmente et abritent potentiellement des espèces spécialistes.</p> <p>Cette action vise à optimiser le rôle et la richesse écologique des boisements en contribuant au maintien ou à l'apparition de micro-habitats permettant l'apparition d'espèces animales à haute valeur patrimoniale.</p> <p>A - Création d'îlots de sénescence</p> <p>Ce dispositif peut concerner des groupes d'arbres appelées « îlots de sénescence » mais également des arbres disséminés dans le peuplement.</p> <p>Les arbres choisis seront des essences autochtones présentant ces caractéristiques : arbre déjà sénescent ; houppier de forte dimension ; présence de fissures, cavités ou de branches mortes. Les arbres morts peuvent être gardés sur quand cela n'affecte pas la sécurité du public.</p> <p>B – Conservation du bois mort</p> <p>Si des opérations de coupes ont lieu, la conservation de tas de bois mort au sol permet la création d'abris pour une multitude d'espèces (invertébrés, champignons, micromammifères, ...). Ce type de bois, plus humide, attire des insectes saproxyliques, appréciant des milieux frais et ombragés. Les cavités et les anfractuosités, peuvent également abriter oiseaux et amphibiens.</p> <p>Unités de gestion concernées : boisements d'intérêt communautaire</p>	Financement : Natura 2000	2	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes Propriétaires privés	ONF CCCS-PR CIAS Entreprises Propriétaires privés	
	Autres partenaires	CRPF, GMB, Syndicat des propriétaires forestiers 29, DDTM, Union régionale des forestiers privés de Bretagne	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	<ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la coupe des arbres sénescents ou morts à la sécurisation des sentiers. - Poursuite de la gestion en futaie irrégulière. - Absence de nettoyage du sous-bois lors des travaux de coupe. - Mise en place d'un indicateur de suivi du bois mort par parcelle. L'Indice de Biodiversité Potentielle (CRPFIDF) - Présence de gîtes de chiroptères - Indice de diversité entomologique, mycologique,... - Des habitats forestiers plus fonctionnels et en meilleur état de conservation 	

TER 5 1	Gestion des niveaux d'eau de l'étang de Laoual avec un marnage saisonnier (crue hivernale, étiage estival)			
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>L'étang de Laoual est un étang arrière-littoral naturel séparé de l'océan par un cordon de galets. L'étang s'inscrit dans un bassin versant côtier d'une superficie de 314 ha, lui-même composé de sous-bassins versants drainés par des ruisseaux à fonctionnement généralement temporaire.</p> <p>L'exutoire de l'étang se trouve au niveau de la Baie des Trépassés. Cet exutoire passe sous la route départementale, à proximité immédiate d'un hôtel, grâce à un ouvrage équipé d'un dispositif de régulation du niveau d'eau comportant des batardeaux en bois et une vanne latérale installés dans le cadre du premier plan de gestion (TBM, 2005). Sous l'action des vagues, le cordon de galets a tendance à refermer l'exutoire, en particulier en période de vives eaux et pendant les tempêtes hivernales.</p> <p>Des actions non concertées d'intervention de réouverture du cordon de galets ont régulièrement lieu afin de recréer un écoulement de l'exutoire de l'étang en lien avec les problématiques d'inondation de la cave de l'hôtel. La vanne ne remplit donc plus son rôle de régulation des niveaux d'eau.</p> <p>Depuis novembre 2020, une expertise judiciaire est en cours afin de déterminer « la cause des désordres qui seraient constatés et notamment l'origine des inondations affectant [l'Hôtel de la Baie des Trépassés] ; de dire en particulier s'ils sont dus à une capacité insuffisante, à un mauvais fonctionnement ou à un défaut d'entretien de l'exutoire de l'étang de Laoual ».</p>		<p><u>Financement</u> : Natura 2000/ CD29 / Agence de l'Eau</p> <p>Suivis : temps agents</p>		1
<p>L'exutoire de l'étang se trouve au niveau de la Baie des Trépassés. Cet exutoire passe sous la route départementale, à proximité immédiate d'un hôtel, grâce à un ouvrage équipé d'un dispositif de régulation du niveau d'eau comportant des batardeaux en bois et une vanne latérale installés dans le cadre du premier plan de gestion (TBM, 2005). Sous l'action des vagues, le cordon de galets a tendance à refermer l'exutoire, en particulier en période de vives eaux et pendant les tempêtes hivernales.</p>		<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>Conseil départemental du Finistère</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR : service Espaces Naturels et Randonnée</p>	
<p>Des actions non concertées d'intervention de réouverture du cordon de galets ont régulièrement lieu afin de recréer un écoulement de l'exutoire de l'étang en lien avec les problématiques d'inondation de la cave de l'hôtel. La vanne ne remplit donc plus son rôle de régulation des niveaux d'eau.</p>		<p>Autres partenaires</p> <p>OFB, DDTM, DREAL, OUESCO</p>		
<p><u>Fonctionnement hydrologique :</u></p>		<p>Indicateurs de mise en œuvre</p>	<p>Indicateurs d'efficacité</p>	
<p>Plusieurs études ont mis en évidence que le plan d'eau et ses zones humides périphériques sont alimentés par les petits ruisseaux et des eaux souterraines dont la contribution varie selon les saisons. En période d'étiage, les eaux souterraines peuvent être les seules contributrices. Les observations piézométriques ont montré que la nappe était en charge par rapport à l'étang. Les sorties d'eau de l'étang se font principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En période de basses eaux, par résurgence de la nappe au niveau de la plage et par évapotranspiration ; - En période de hautes eaux, par écoulement des eaux au niveau de l'émissaire et par résurgence au niveau de la plage. <p>Le niveau d'eau de l'étang fluctue au cours de l'année avec les niveaux les plus bas en fin d'été et les niveaux les plus hauts durant l'hiver. Le remplacement des buses en 2009 permet dorénavant de contrôler le niveau d'eau entre 4,15 m (niveau du seuil) et 4,6 m (maximum autorisé par arrêté préfectoral). Avant ces travaux, le fil d'eau en entrée des buses était à 4,45 m, soit 30 cm plus haut que le niveau actuel.</p> <p>Ainsi, comme le précise Sicard et Coussement (2018), « d'un point de vue hydrogéologique, les 30 cm en moins contribuent à rabattre un peu plus la nappe phréatique se vidangeant en traversant les sables des dunes. Dans ce contexte sableux et en bordure d'une plage fortement inclinée, les fluctuations de la nappe peuvent être très rapides. »</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des niveaux d'eau - Nombre d'interventions sur la gestion des batardeaux / vanne - Absence d'intervention / Nombre d'interventions sur le cordon de galets et l'exutoire - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Une gestion des niveaux d'eau cohérente avec la préservation des habitats (crue hivernale / étiage estival) - Absence / limitation des interventions sur l'exutoire et le cordon de galets - Une amélioration de l'état de conservation des zones humides périphériques 	
<p><u>Impact sur les végétations :</u></p>				
<p>L'étude du CBNB a démontré que la gestion actuelle semble peu influencer la conservation des milieux les plus longuement inondés (zone la plus basse à Grande Douve) en raison de leur position sous le niveau minimum du seuil à</p>				

l'exutoire de l'étang (4,15 m). En revanche, elle est nettement défavorable au maintien des habitats du niveau supérieur et des plantes à fort intérêt patrimonial qui leur sont liées (Grande Douve, Butome en ombelles, Potamot de Berchtold, Scirpe à une écaille). En effet, ceux-ci ne subissent que des inondations exceptionnelles au lieu d'être sous l'eau plusieurs mois de l'année.



Photo 2 : Ouvrage hydraulique au niveau de la route départemental (photo : Erwan Stricot - CCCS-PR)

Action :

Préserver les ceintures de végétations humides et des espèces caractéristiques qui entourent l'étang de Laoual et l'exutoire.

Suivre les orientations formulées dans le premier plan de gestion (2005) et renouvelées dans le second (2016) :

Maintenir des hauts niveaux d'eau en hiver pour inonder les ceintures de végétation autour de l'étang et favoriser la décrue printanière et l'étiage estival.

Unités de gestion concernées : Etang de Laoual – Baie des Trépassés

Références :

Colasse V. (2019). Flore et habitats naturels et semi-naturels de l'étang de Laoual : synthèse des enjeux de conservation et évaluation de l'influence de la gestion hydraulique. Département du Finistère. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 18 p.

Glemarec E. (2020). Rapport d'expertise judiciaire « Baie des Trépassés » Plogoff. Dossier n°2001442-7. Ordonnance du 26 août 2020. Tribunal administratif de Rennes. Erwan Glemarec – Eau et Environnement, 47 p.

Sicard T. et Coussement C. (2017). Diagnostic préalable sur le fonctionnement hydrogéologique de l'étang de Laoual. Département du Finistère. Reagih Environnement, 22 p.

Sicard T. et Coussement C. (2018). Suivi piézométrique. Etang de Laoual. Note de synthèse portant sur l'approche hydraulique à proximité de l'exutoire. Département du Finistère. Reagih Environnement, 14 p., annexes.

TBM Environnement (2016). Plan de gestion des espaces naturels sensibles départementaux du Cap Sizun – Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz (Finistère) – Volume 2 : Plan opérationnel. Conseil Départemental du Finistère. 224 p.

TER 5 ②	Restauration / maintien de la continuité écologique terre-mer sur les cours d'eau		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : La continuité écologique terre-mer n'est pas permanente sur le site de la Baie des Trépassés avec une rupture de connexion lors des périodes d'étiage du fait de l'interruption des écoulements. Le niveau d'eau dans l'étang se situe alors sous le seuil de l'ouvrage en amont de l'exutoire. Cette interruption peut poser problème pour la remontée des Anguilles pour lesquelles l'étang de Laoual représente un site important.</p> <p>Sur la Pointe du Millier, la gestion des niveaux d'eau du ruisseau du Millier vis-à-vis du moulin de Keriolet pose également question sur le maintien des continuités écologiques.</p> <p>Action : Assurer la continuité écologique sur ces deux pièces hydrographiques ainsi que sur l'ensemble des ruisseaux côtiers (réalisation d'aménagements si besoin)</p> <p>Unités de gestion concernées : réseau hydrographique et zones humides</p>	Financement : Agence de l'Eau Coûts : suivant devis		②
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	Conseil départemental du Finistère Conservatoire du littoral OUESCO / EPAB CCCS-PR		Entreprises Bureaux d'études
	Autres partenaires		OUESCO, EPAB, OFB, DDTM
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'aménagements / de travaux - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 		Une continuité écologique restaurée / améliorée sur les tronçons problématiques.

TER 5 ③	Gestion des niveaux d'eau compatible avec le bon état de conservation des frênaies alluviales		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Les frênaies alluviales sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaires (91E0) qui s'installent en bordure de rivières et de ruisseaux, sur les terrasses alluviales inondées périodiquement. Elles occupent le lit majeur des cours d'eau et sont dominées par des arbres qui supportent des sols humides comme le Frêne (<i>Fraxinus excelsior</i>) et l'Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>). Ces boisements naturels sont principalement conditionnés par les crues des cours d'eau dont ils constituent le lit majeur.</p> <p>Pour maintenir ces boisements, il est conseillé de ne pas modifier le régime hydrologique naturel. Cependant, le site de la Pointe du Millier a subi des aménagements de déviation du cours d'eau en lien avec la restauration du moulin de Keriolet (vannes, bief). Ces aménagements et la gestion hydraulique qui est menée par l'association gestionnaire du moulin perturbent le débit naturel du cours d'eau et impactent les apports en eau nécessaire au maintien des végétations caractéristiques (arbres mais également strates arbustive et herbacée).</p> <p>Actions : Rétablir une gestion concertée des niveaux d'eau qui permette à cet habitat sensible de maintenir un bon état de conservation.</p>	Financement : Natura 2000, Agence de l'Eau, CDL, CD29 Coûts : suivant devis		②
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	CCCS-PR Conservatoire du littoral Conseil départemental du Finistère		Entreprises Bureaux d'études
	Autres partenaires		OFB, DDTM
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'aménagements / de travaux de restauration - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> - Restauration d'un débit naturel ou concerté sur les sites de frênaies alluviales - Absence de piétinement - Augmentation des surfaces de frênaies alluviales



Photo 3 : Vanne hydraulique en position fermée dans le lit mineur du cours d'eau (photo : Erwan Stricot)

De plus, la fréquentation touristique sur les deux stations (habitat également présent sur le vallon Saint-Pierre à Douarnenez) entraîne un piétinement sur les rives du cours d'eau qu'il conviendrait de contenir (cf. action TER2-1).

Des plantations de peupliers en amont aux abords de la fontaine Saint-Pierre ont pu réduire l'extension potentielle de l'habitat. Il conviendrait de rétablir des conditions favorables au retour des frênaies alluviales sur ce secteur (cf. action TER7-1).

Unités de gestion concernées : frênaies alluviales (Pointe du Millier et vallon Saint-Pierre)

TER 6 1	Restauration et gestion des prairies naturelles																										
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité																									
<p>Contexte :</p> <p>La gestion de certaines parcelles de prairies par la fauche et/ou le pâturage permet le maintien de milieux ouverts d'intérêt tant pour la flore et la faune que pour la qualité paysagère des sites.</p> <p>En lien avec la stratégie de gestion agropastorale (action AC3-15), cette action consiste à maintenir des pratiques de fauche et de pâturage sur les prairies naturelles intéressantes d'un point de vue faunistique et floristique.</p> <p>Ces actions peuvent être menées par des agriculteurs locaux, notamment via le biais de conventions de prêts à usage agricole signées entre l'agriculteur, le propriétaire (Département / Conservatoire du littoral) et le gestionnaire (CCCS-PR) (cf. action CS2-1). Les pratiques agricoles extensives seront poursuivies dans le respect des cahiers des charges accompagnant les prêts à usages avec le suivi des conventions par le gestionnaire.</p> <p>Par site, il sera intéressant de maintenir des gestions de différents types suivant les parcelles (fauche, pâturage, pâturage et fauche) afin de conserver des milieux variés d'un point de vue écologique.</p> <p>Actions :</p> <p><u>A – Opérations de fauche</u></p> <p>La fauche est réalisée au moyen d'un tracteur équipé d'une barre de coupe (si possible avec un dispositif d'effarouchement), et précédée, si nécessaire, par un gyrobroyage des fourrés ou autres ligneux. La fauche doit être tardive (à partir de juillet si possible) afin de favoriser une diversité faunistique et floristique tout en respectant les cycles.</p> <p>Exportation et valorisation des produits de fauche (cf. mesure TER3-9).</p> <p><u>B - Pâturage</u></p> <p>Un pâturage extensif peut également être mis en place en maintenant cependant un chargement faible. La mise à l'herbe peut avoir lieu au printemps ou en début d'été, sur sols réessuyés (nécessité de parcelles de repli). L'apport de fourrage est à éviter pour limiter l'enrichissement indirect des sols par les déjections. Le pâturage peut être complété par une fauche de refus de pâturage en arrière-saison.</p> <p>Ce mode de gestion implique la pose de clôtures et la gestion du troupeau. Le financement de ce type de matériels pourrait être envisagé.</p> <p>A respecter : éviter la fertilisation, les amendements et l'usage de pesticides, éviter les plantations et mises en culture, limiter les accès directs aux cours d'eau, éviter les traitements anti-parasitaires à base d'Ivermectine et proposer des produits alternatifs* (*cf: annexes).</p> <table border="1" data-bbox="165 1821 938 2033"> <thead> <tr> <th>Type de travaux</th> <th>Période</th> <th>Périodicité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A – Fauche avec exportation</td> <td>A partir de juillet pour la production de foin</td> <td>Annuelle</td> </tr> <tr> <td>B – Pâturage (+ fauche des refus)</td> <td>Du 1er avril au 30 novembre. Fauche à l'automne</td> <td>Annuelle</td> </tr> </tbody> </table>	Type de travaux	Période	Périodicité	A – Fauche avec exportation	A partir de juillet pour la production de foin	Annuelle	B – Pâturage (+ fauche des refus)	Du 1er avril au 30 novembre. Fauche à l'automne	Annuelle	<p>Financement : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC.</p> <p>Temps agents : suivi conventions</p> <table border="1" data-bbox="954 611 1481 936"> <thead> <tr> <th>Maîtrise d'ouvrage</th> <th>Maîtrise d'œuvre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil département du Finistère</td> <td>CCCS-PR CIAS</td> </tr> <tr> <td>Conservatoire du littoral</td> <td>Entreprise</td> </tr> <tr> <td>CCCS-PR</td> <td>Agriculteurs</td> </tr> <tr> <td>Douarnenez Communauté</td> <td>Associations de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante)</td> </tr> <tr> <td>Communes</td> <td>Associations de chasse Communes</td> </tr> </tbody> </table> <p>Autres partenaires</p> <p>Chambre d'Agriculture du Finistère, CBNB</p> <table border="1" data-bbox="954 1003 1481 1059"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de mise en œuvre</th> <th>Indicateurs d'efficacité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Surfaces de prairies naturelles en gestion - Nombre d'agriculteurs en conventionnement</td> <td>- Cortèges floristiques et faunistiques représentatifs de prairies naturelles - Taux d'embroussaillage - Des habitats prairiaux en meilleur état de conservation</td> </tr> </tbody> </table>	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Conseil département du Finistère	CCCS-PR CIAS	Conservatoire du littoral	Entreprise	CCCS-PR	Agriculteurs	Douarnenez Communauté	Associations de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante)	Communes	Associations de chasse Communes	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	- Surfaces de prairies naturelles en gestion - Nombre d'agriculteurs en conventionnement	- Cortèges floristiques et faunistiques représentatifs de prairies naturelles - Taux d'embroussaillage - Des habitats prairiaux en meilleur état de conservation	<p>2</p>
Type de travaux	Période	Périodicité																									
A – Fauche avec exportation	A partir de juillet pour la production de foin	Annuelle																									
B – Pâturage (+ fauche des refus)	Du 1er avril au 30 novembre. Fauche à l'automne	Annuelle																									
Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre																										
Conseil département du Finistère	CCCS-PR CIAS																										
Conservatoire du littoral	Entreprise																										
CCCS-PR	Agriculteurs																										
Douarnenez Communauté	Associations de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante)																										
Communes	Associations de chasse Communes																										
Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité																										
- Surfaces de prairies naturelles en gestion - Nombre d'agriculteurs en conventionnement	- Cortèges floristiques et faunistiques représentatifs de prairies naturelles - Taux d'embroussaillage - Des habitats prairiaux en meilleur état de conservation																										
<p>Unités de gestion concernées : milieux prairiaux non d'intérêt communautaire</p>																											

TER 6 2	Restauration d'habitats d'intérêt communautaire dégradés (Actions de contrôle des fourrés et des ptéridaies)		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>La déprise agricole à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle a conduit à une forte tendance de la fermeture des milieux par les fourrés de différents types (prunelliers, ronces, ajoncs) et par les ptéridaies. Cette dynamique s'est faite au détriment de milieux ouverts variés, pour certains patrimoniaux (pelouses littorales, landes, milieux dunaires) conduisant à une banalisation des habitats et des paysages. Les fourrés présentent cependant un intérêt comme abri pour la faune.</p> <p>Afin de limiter la tendance à la fermeture des milieux, les fourrés et ptéridaies seront cantonnés sur certains secteurs pour conserver des habitats ouverts de type landes, prairies, milieux dunaires.</p> <p>Il est ici proposé de réaliser régulièrement des opérations de fauche, de pâturage ou de brisage des frondes sur les nappes de fougère aigle en contact avec les landes, pelouses, et autres habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Actions :</p> <p><u>A - Entretien des prairies embroussaillées :</u></p> <p>L'absence de fauche et/ou de pâturage sur les milieux prairiaux conduit à l'installation d'ourlets de ronces, de prunelliers ou de Fougère aigle. La reprise d'une gestion annuelle de type fauche avec exportation des produits de coupe enrayera cette tendance à la fermeture.</p> <p>Ces parcelles peuvent être maintenues ou intégrées à une gestion agricole dans le cadre d'un prêt à usages. Une gestion régulière garantira le maintien des milieux ouverts.</p> <p><u>B - Limitation des fourrés :</u></p> <p>Des fourrés de ronces et prunelliers sont déjà en place sur certains habitats d'intérêt communautaire. Leur avancée sera limitée par une fauche annuelle, à la débroussailluse, des rejets et des zones de progression de la végétation semi-ligneuse.</p> <p><u>C - Lutte contre la Fougère aigle :</u></p> <p>La lutte contre la Fougère aigle nécessite des interventions fréquentes sur plusieurs années. Deux techniques sont couramment employées avec le même principe : il s'agit de casser les tiges des fougères sans les couper afin de ne pas trop stimuler la repousse des frondes et de renouveler régulièrement l'opération qui affaiblit la Fougère.</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Technique du rouleau brise-fougères</i> : Le rouleau pouvant être à traction animale ou mécanique doit être appliqué au moins deux fois par an (juin puis août-septembre) sur plusieurs années. Il est souhaitable d'intervenir par secteurs pour limiter les impacts sur la faune associée. <i>Technique du bâtonnage manuel</i> : Il s'agit de casser les frondes des fougères manuellement à l'aide d'un bâton. Cette technique assez fastidieuse est souvent utilisée en terrain accidenté lorsque le rouleau brise-fougères n'est pas adapté. <p>Dans les deux cas, un premier passage est requis en juin lors de la formation des frondes, et un deuxième passage lors de la régénération des fougères observée en août-septembre.</p> <p>Lorsque les ptéridaies gagnent sur les landes, il est conseillé de réaliser une fauche sélective à l'aide d'une débroussailluse, suivi de batonnage.</p> <p><u>D – Pâturage :</u></p> <p>La gestion des ptéridaies par le pâturage est délicate étant donné la toxicité de la plante pour les animaux lorsqu'ils en consomment à forte dose (thiaminase et ptaquiloside). De plus, elle peut produire des composés chimiques dans le sol</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC.</p> <p>Acquisition de matériel en régie : coût à préciser (sur devis)</p>	1	
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Associations de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Communes</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CIAS Entreprise Agriculteurs Associations de protection de la nature (ex : Bretagne Vivante) Associations de chasse Communes</p>	
	<p>Autres partenaires</p> <p>Associations locales</p>		
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'embroussaillage des habitats d'intérêt communautaire (surfaces, hauteur) - Ratio : Evolution surfaces de ptéridaies / surfaces d'HIC - Des habitats naturels en meilleur état de conservation 	

qui permettent à la plante de se défendre contre les herbivores et différents agents pathogènes.

Elle reste cependant efficace lorsque des actions de restauration ont été réalisées préalablement, notamment par l'action du piétinement qui écrase les frondes et fragmente la litière. Le pâturage est envisageable lorsque la Fougère aigle recouvre de faibles surfaces.

Type de travaux	Période	Périodicité
A - Réouverture fourrés	Septembre - Novembre	Annuellement puis à adapter à la dynamique de végétation
B - Roulage Fougère	Juin puis Aout - Septembre	Annuellement jusqu'au résultat espéré
C - Pâturage	A définir avec éleveur	A définir avec éleveur

Unités de gestion concernées : ensemble du périmètre Natura 2000

DOCUMENT DE TRAVAIL

TER 7 1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Suite à l'action AC4-11 (Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes) qui permettra de définir un plan de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes mentionnées plus haut, des actions de lutte devront être mises en place pour contrôler le développement de ces espèces au sein des espaces naturels.</p> <p>Actions : Cette lutte sera constituée de plusieurs axes :</p> <p><u>A - Contenir et/ou éradiquer la prolifération des espèces invasives</u></p> <p>Une fois la stratégie de lutte établie (cf. action AC4-11), des actions de lutte seront à prévoir avec une priorité fixée sur les foyers situés au sein d'habitats d'intérêt communautaire, à proximité de stations d'espèces remarquables ou sur des sites emblématiques d'un point de vue paysager.</p> <p>Des actions d'aide aux particuliers seraient à envisager avec l'appui du CIAS sur les propriétés privées qui abritent des foyers importants de dissémination en espaces naturels.</p> <p>Chaque espèce végétale exotique envahissante nécessite une intervention adaptée, à envisager sur plusieurs années, qui comprend à la fois la technique utilisée, la période d'intervention et l'évacuation des déchets issus de l'intervention (incinération, compostage,...). Exemples de techniques de lutte à prévoir en fonction des espèces végétales :</p> <p>Griffe de sorcière : Arrachage et séchage des tapis pour éviter toute bouture accidentelle lors du transport et exporter (incinération).</p> <p>Les actions courantes de gestion de la griffe de sorcière n'agissant pas sur les graines, il est nécessaire de surveiller et agir sur une période d'au moins 3 ans (durée d'épuisement supposé de la banque de graines dans le sol).</p> <p>Herbe de la pampa :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe, séchage puis incinération des plumeaux (très combustible) ; - Arrachage manuel ou mécanique des pieds et exportation en déchetterie (selon accessibilité du site) / brûlage sur aire de dépôt (si autorisé) ; - Coupe puis couverture des plants avec une bâche noire pendant au moins 2 étés ensoleillés (recréation d'une étuve) avant exportation. <p>Robinier faux-acacia : Cerclage des troncs des gros sujets pour éviter le drageonnement.</p> <p>Peuplier blanc : Coupe puis arrachage des rejets (octobre-novembre). Tester la technique du cerclage sur les gros sujets.</p> <p>Renouée du Japon : Arrachage soigneux des plants (tiges et rhizomes), bâchage de la zone traitée pendant 2 ou 3 ans avec mise en concurrence (boutures de saules par exemple), brûlage des déchets une fois secs.</p> <p>Ail triquètre : Arrachage des plants (avec les bulbilles) à la fourche-bêche.</p> <p>Buddléia de David : Arrachage / dessouchage des plants avant fructification, évacuation des déchets vers une plateforme de compostage.</p>	<p><u>Financement :</u> Natura 2000, CDL, CD29, appels à projet</p>	<p>1</p>	
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR CDL CD29 Communes</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CIAS CDL CD29 Communes</p>	
	<p>Autres partenaires</p>	<p>Agence Bretonne de la Biodiversité, CBNB</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre de stations, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des surfaces colonisées par des espèces végétales exotiques envahissantes - Des habitats naturels terrestres en meilleur état de conservation - Des populations d'espèces patrimoniales en bon état de conservation 	

<p style="text-align: center;">Autres perspectives d'actions / démarches préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention d'entreprises spécialisées pour les stations situées à flancs de falaises (cordistes). - Organisation de chantiers participatifs de bénévoles. - Le brûlage doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale. - Surveillance des reprises de végétation dans tous les cas. <p>B - Informer, sensibiliser et éduquer les usagers et les professionnels afin de limiter les foyers de propagation (cf. CS-1-3, CS1-8, CS1-10, CS2-4)</p> <p>Il s'agit ici de limiter l'implantation de nouvelles plantations d'espèces invasives dans les jardins et de diminuer le nombre de foyers pouvant être à l'origine d'invasion en espace naturel.</p> <p>Sensibiliser la population à travers différents moyens de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin intercommunautaire, flyers et posters dans les lieux de fortes affluences ; - Signalétique sur les sites ; - Animations nature ; - Échanges avec les usagers directement sur le terrain lors des actions d'arrachages ; - Intervention auprès des professionnels pour limiter la vente et la plantation d'espèces ornementales à caractère invasif. <p>Sensibiliser les propriétaires où les foyers de dissémination sont les plus importants et les accompagner dans l'éradication des espèces invasives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter à ne pas planter ces espèces ; - Ne pas se débarrasser des plants dans les espaces naturels ; - Réaliser une coupe avant la floraison ; <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p>		
---	--	--

TER 7 2	Actions de contrôle des plantations de résineux sur les landes, les falaises, les dunes et les boisements d'intérêt communautaire		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Plusieurs plantations anciennes de conifères se trouvent en périphérie de landes, de pelouses littorales et de végétations dunaires. Ces plantations sont essentiellement constituées d'espèces allochtones (d'autres zones biogéographiques voire d'autres continents) : Cyprès de Lambert, Pins maritimes, Pins noirs, ponctuellement de Sitka et de Mélèze. Certaines de ces espèces se sont naturalisées et peuvent se reproduire (cas du Pin maritime et du Pin noir), ce qui entraînent le développement de semis.</p> <p>Sous les plantations matures, pouvant atteindre une vingtaine de mètres, les strates inférieures de végétation sont quasi nulles à l'exception de Lierre ou de Ronces en assez faible densité, ou, dans les fonds de vallons à sol mésophile frais, une flore transgressive des fourrés littoraux peut se maintenir (Sureau, Scolopendre...). Dans les plantations plus récentes de plateau, les interlignes sont occupées le plus souvent par des fourrés récents à Genêt et Ajonc.</p> <p>De plus, les essences résineuses accentuent la podzolisation des sols et perturbent la structuration des sols, en lien avec le fait qu'ils soient très défavorables aux populations de vers de terre. La dégradation de la litière des essences plantées est lente et s'accumule abondamment. De plus les conifères forment une canopée limitant les radiations solaires vers les strates inférieures et limitent le développement des espèces chlorophylliennes. Ces modifications de la couverture herbacée entraînent une modification de composition des cortèges biologiques du sol et de leurs interactions. La monospécificité du</p>	<p>Financement : Natura 2000, CDL, CD29, appels à projet</p>	2	
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	Propriétaires forestiers Conservatoire du Littoral Conseil départemental du Finistère Communes	Entreprise de travaux forestiers	
	Autres partenaires	ONF, CRPF, CBNB	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre de stations, surface) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des surfaces colonisées par résineux - Des habitats naturels terrestres ne meilleur état de conservation 		

boisement limite aussi les cortèges animaux, fongiques et bactériens notamment les décomposeurs.

Ces plantations sont très dispersées, mais près de 80% d'entre elles sont situées sur les communes du fond de la baie de Douarnenez, sur la côte nord (Poullan-sur-Mer et Beuzec-Cap-Sizun). La surface des unités de plantations sont faibles. La plus grande couvre moins de 3 ha. La surface cumulée de toutes les plantations est de 60 ha.

Ces plantations à vocation sylvicole paraissent trop petites et peu productives pour en réaliser une exploitation rentable. Elles sont probablement issues de la volonté des propriétaires de ne pas laisser des espaces apparemment improductifs et aussi en lien avec le caractère « brise-vent » qui leur a été attribué par le passé.



Photo 4 : Semis et plantations anciennes de Pins maritimes en pelouses arrières-dunaires à Trez Goarem (photo : Erwan Stricot)



Photo 5 : Plantations de Sitka en contexte littoral à Kergony (photo : Erwan Stricot)

Action :

Supprimer les plantations qui empiètent sur les landes, les pelouses littorales et les milieux dunaires afin de reconquérir d'anciennes surfaces d'habitats d'intérêt communautaire.

Dans les cas de coupe d'exploitation, laisser les rémanents sur place et de ne pas replanter en résineux mais en essences feuillues locales.

Si une coupe d'exploitation n'est pas organisée, laisser vieillir les plantations jusqu'à sénescence spontanée et conversion naturelle vers un boisement spontané en feuillus. Des actions de coupes ponctuelles pour aller vers une conversion progressive en boisements mixtes peuvent également être réalisées.

Une attention particulière devra être réalisée avec les services d'urbanisme des collectivités afin de ne pas protéger ces plantations de résineux en Espaces Boisés Classés dans documents d'urbanisme lorsque celles-ci sont dans le périmètre Natura 2000.

Unités de gestion concernées : plantations de conifères présentes sur l'ensemble du périmètre (principalement sur Beuzec-Cap-Sizun, Poullan-sur-Mer et Audierne).		
---	--	--

TER 7 3	Actions de lutte pour limiter l'impact des espèces animales exotiques envahissantes sur les habitats et les espèces à enjeux				
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité		
<p>Contexte :</p> <p>Le Ragondin et le Vison d'Amérique sont deux espèces de mammifères semi-aquatiques introduits et considérés comme invasifs et nuisibles.</p> <p>Les fortes populations de Ragondins occasionnent des dégâts hydrauliques (trous dans les berges) et vis-à-vis de la faune (avifaune en particulier). Il est bien présent au niveau des zones humides du Cap Sizun et notamment sur l'étang de Laoual.</p> <p>Le Vison d'Amérique est un prédateur opportuniste et généraliste, connu comme portant préjudice aux nichées d'oiseaux en particulier pour les colonies d'oiseaux marins et autres espèces nichant au sol. Sa présence est avérée sur le site, notamment sur la côte nord (nombreux indices de présence).</p> <p>Action :</p> <p>Des actions de piégeage étaient identifiées par le plan de gestion du CD29 (TBM, 2016). Dans un premier temps, une estimation des population présentes sur le site pourrait être réalisée. Elle pourrait être menée dans le cadre de partenariat avec les associations naturalistes locales. En fonction des résultats d'inventaire, l'opportunité d'un piégeage expérimental sera étudiée avec une mise en œuvre sur un territoire plus large, à organiser avec le soutien et l'encadrement de l'OFB, la FDGDON29 et la FDC29. Elle peut être appliquée par des piégeurs bénévoles.</p> <p>Attention : La présence du Campagnol amphibie et de la Loutre d'Europe, mammifères semi-aquatiques protégés, est à prendre en compte dans l'organisation et la surveillance du piégeage avec une bonne connaissance de la faune par le piégeur agréé et une relève fréquente des pièges. De plus d'autres espèces patrimoniales telles que l'Hermine et le Putois peuvent également être impactées par ces piégeages. Le piégeage ne devra également pas porter préjudice à la quiétude du site, en particulier en période de nidification.</p> <p>Unités de gestion concernées : zones humides et falaises littorales</p>		<p>Financement : Natura 2000, CDL, CD29, appels à projet</p>	3		
		Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
		CCCS-PR Conservatoire du Littoral Conseil départemental du Finistère Fédération départementale des chasseurs du Finistère		CCCS-PR Sociétés de chasse Bretagne Vivante	
		Autres partenaires		OFB	
		Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de secteurs traités - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animaux capturés - Evolution des effectifs - Des habitats naturels terrestres en meilleur état de conservation - Des populations d'espèces patrimoniales en bon état de conservation 			

TER 8 1	Maintien de l'ouverture des cours d'eau favorables à l'Agrion de Mercure						
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité			
<p>Contexte : L'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) est une libellule d'intérêt communautaire qui affectionne les ruisseaux, ruisselets et fossés ensoleillés à végétation aquatique et rivulaire riche où l'eau est de bonne qualité (eaux claires et bien oxygénées), de préférence alcaline, rarement acide ou saumâtre, et avec un débit modéré permanent.</p> <p>L'espèce est seulement connue sur le ruisseau de Brigneoc'h (Trez Goarem, Esquibien) qui coule au sein d'une dépression humide intradunaire. D'autres milieux potentiellement favorables ont été prospectés en 2020 mais ces prospections n'ont pas permis d'identifier l'espèce sur de nouveaux secteurs. D'autres prospections sur les sites favorables devront être réalisées dans le futur (cf. action AC3-8).</p> <p>Action : Maintenir l'ouverture de ces cours d'eau avec un taux de recouvrement de végétation aquatique d'environ 50% et 90% et une faible densité de végétation rivulaire.</p> <p>Les interventions devront être manuelles (suppression de ligneux, débroussaillage, dégagement de l'écoulement) en conservant une partie du milieu intacte (ex : l'autre berge).</p> <p>Etant donné, l'isolation de cette petite population, les actions de gestion devront être réalisées avec parcimonie, en prenant soin de laisser des zones refuges. Les secteurs potentiellement favorables aux alentours pourront être gérés de la même manière.</p> <p>Si des facteurs défavorables sont clairement identifiés (pollution de l'eau, drainage, fermeture du milieu, piétinement excessif), il conviendra de prendre des mesures conservatoires adaptées.</p> <p>Unités de gestion concernées : ruisseau de Brigneoc'h et autres ruisseaux potentiellement favorables (cf. diagnostic)</p>		<p><u>Financement</u> : Natura 2000, CDL, appels à projet</p>		2			
		<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Conservatoire du Littoral</p>			<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CIAS</p>		
				<p>Autres partenaires</p> <p>GRETIA, Bretagne Vivante</p>			
				<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces mises en gestion. - Nombre d'interventions réalisées. - Temps affecté à la mesure 		<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la population d'Agrion de Mercure sur le site de Brigneoc'h - Nombre de cours d'eau colonisés / recolonisés par l'espèce - Des habitats aquatiques plus fonctionnels 	

TER 8 2	Adaptation des pratiques de gestion en faveur du Damier de la Succise					
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité		
<p>Contexte : Le Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) est un rhopalocère (« papillon de jour ») inféodé à des milieux humides ouverts tels que les prairies humides oligotrophes mais on peut également la trouver sur des landes littorales, sur des pelouses arrière-dunaires ainsi qu'en lisière de milieux forestiers. La plante hôte principale de cette espèce est la Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>).</p> <p>L'espèce est présente sur quelques secteurs du site, notamment sur la côte Nord au niveau de la réserve de Goulien et de la Pointe de Kerharo ainsi que sur le massif dunaire de Trez Goarem près de Custrein. Cependant, les dernières observations datent de 2018 et le maintien de ces populations restent à confirmer. De plus, d'autres secteurs favorables à l'espèce sont potentiellement présents sur le périmètre et seront à prospecter.</p>		<p><u>Financement</u> : Natura 2000, CDL, appels à projet</p>		2		
		<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Conservatoire du Littoral Conseil départemental du Finistère Bretagne Vivante</p>			<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CIAS</p>	
				<p>Autres partenaires</p> <p>GRETIA, CBNB, Bretagne Vivante</p>		



Photo 6 et 7 : Damier de la succise et Succise des prés (photos : Erwan Stricot)

Action :

De manière générale, la gestion conservatoire de l'espèce pourrait être résumée à un maintien de milieux ouverts en association avec des faciès d'embroussaillage par une gestion dynamique des végétations. Une fauche en suivant un schéma de rotation pluriannuelle doit être privilégiée (tous les 3-4 ans). La période de fauche doit se situer entre la mi-août et la mi-septembre afin d'éviter l'impact sur les imagos. Par ailleurs, il est préconisé de réaliser des fauches hautes (10-15 cm) et de laisser de zones refuges non fauchées pour limiter l'impact sur les colonies de chenilles.

De plus, il faut :

- Maintenir un réseau de petits patchs favorables autour des sites connus ;
- Mettre en place des expériences de pâturage bovin avec application d'une faible charge et mener des actions localisées de création de clairières intra-forestières et de déchaussement de touradons de Molinie ;
- Maintenir des conditions d'oligotrophie sur les secteurs riches en Succise des prés (fauche avec exportation) ;
- Prospector les secteurs potentiellement favorables à l'espèce en période de vol des imagos afin d'estimer les potentialités de reconquête sur le territoire et poursuivre les suivis sur les sites connus : comptage des pieds de succises en été, comptage des colonies de chenilles en septembre, etc (cf. action AC3-8).

Cas des sites en cours de fermeture :

Certains sites sont en cours de fermeture, ce qui limite les potentialités de présence / maintien de l'espèce. Dans ce cas, un débroussaillage manuel et/ou mécanique ou gyrobroyage avec exportation est préconisé. Ce débroussaillage peut être couplé à de l'arrachage de ligneux (saules).

Entretien

Fauche tardive (mi-août et la mi-septembre) avec exportation tous les 3 à 4 ans. La mise en place d'un pâturage bovin extensif (≈ 0,7 UGB/hectare) est possible. Dans les deux modes de gestion des exclos pourront être installés pour épargner les stations de Succise des prés.

A respecter : éviter la fertilisation, les amendements et l'usage des pesticides sur les parcelles concernées.

Unités de gestion concernées : prairies humides oligotrophes, site de Custrein, Goulien, GR34, Bois d'Isis.

Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces mises en gestion. - Nombre d'interventions réalisées. - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations connues qui se maintiennent / nouvelles stations découvertes. - Populations d'imagos et de colonies de chenilles. - Des habitats prairiaux plus fonctionnels

TER 8 ③	Préservation des populations de Grand Rhinolophe		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>De nombreux gîtes d'hivernage et de reproduction de Grand Rhinolophe sont présents sur le périmètre Natura 2000 ainsi qu'au-delà. Ces gîtes sont essentiels au maintien des populations de Grand Rhinolophe sur le site du Cap Sizun. Il convient donc de les protéger afin de pérenniser les populations existantes.</p> <p>Les proies principales du Grand rhinolophe sont les lépidoptères et les <i>Aphodius sp.</i>, et à certains moments de l'année les Géotrupes, les Hanneçons communs, les Tipules et les Ichneumons. Ces espèces sont sensibles aux traitements antiparasitaires.</p> <p>Actions :</p> <p>A - Protection et gestion des gîtes d'hivernage et de reproduction de Grand Rhinolophe</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de protections physiques (grilles, aménagements...) et réglementaires / incitatives (arrêté de protection, convention, biens vacants sans maître, ...) sur les gîtes d'hivernage et de reproduction pour limiter les intrusions ; Cas des gîtes de reproduction hors périmètre du site : des protections réglementaires et des conventions avec les propriétaires pourraient être mises en place et dans le cas de maison abandonnées, des procédures de biens vacants sans maître pourraient être lancées par les communes (ex : maison abandonnée de Poull Prat - Plogoff). Incitation des propriétaires à aménager des gîtes de reproduction et d'hivernage : travail d'animation pour inciter les propriétaires à aménager des espaces pour les chiroptères et plus particulièrement pour le Grand Rhinolophe, notamment lors des travaux de restauration de maisons anciennes. Nettoyage des déchets dans le cas des gîtes pollués (bunkers). <p>B - Travail de sensibilisation avec les agriculteurs pour limiter les traitements antiparasitaires sur certaines parcelles</p> <p>Adaptation et limitation d'usage de produits antiparasitaires, notamment par le biais des conventions agricoles. Ces actions doivent être réalisées en priorité à proximité des colonies de reproduction (rayon d'un kilomètre).</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000 du Cap Sizun</p>	<p>Financement : Natura 2000, CD29, CDL, CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC, appels à projet</p>		1
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes Groupe Mammalogique Breton	Propriétaires Groupe Mammalogique Breton Bretagne Vivante Agriculteurs	
	Autres partenaires	GMB, Bretagne Vivante, OUESCO, EPAB	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de gîtes mis en défens - Nombre de conventions signées avec les propriétaires - Surfaces de parcelles avec limitation de traitements antiparasitaires - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs des populations de Grand Rhinolophe - Nombre de gîtes occupés - Nombre de sites de chasse identifiés - Des habitats prairiaux plus fonctionnels 		

TER 8 ④	Préservation des populations de Barbastelle		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>La Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) est une chauve-souris aux affinités forestières, mais on la trouve également en contexte bocager en Bretagne. Elle loge dans des cavités d'arbres (chênes et hêtres), au niveau de fissures et derrière des écorces, ou dans des bâtiments (linteaux, derrière des volets), toujours au contact du bois. Elle privilégie les peuplements forestiers denses et âgés de feuillus dotés de beaucoup de bois mort.</p> <p>Actions :</p> <p>Le Cap Sizun constitue un secteur à enjeux de rétablissement des continuités écologiques pour la Barbastelle :</p>	<p>Financement : Natura 2000, CD29, CDL, CCCS-PR, appels à projet, GMB</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes	Propriétaires Groupe Mammalogique Breton Bretagne Vivante	

<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des îlots de senescence sur au moins 5% des boisements (unités de 1 ha au minimum) : conserver des arbres à cavités (>5/ha), dépérissant et du bois mort (>25 m³/ha) au sein des boisements (cf. action TER4-2) ; • Privilégier les peuplements de feuillus indigènes en traitement irréguliers en sylviculture (cf. action TER4-1) ; • Restaurer le bocage par l'entretien et la plantation de haies arborées continues et diversifiées en strates comme en essence, en particulier autour des forêts et entre les gîtes et les secteurs connus les plus favorables ; • Si des gîtes arboricoles d'hivernage ou de reproduction sont identifiés par les prospections (cf. AC3-8), il faudra protéger et maintenir les arbres en question. <p>Unités de gestion concernées : boisements</p>	<p>Autres partenaires</p> <p>GMB, Bretagne Vivante, ONF</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de gîtes mis en défens - Nombre de conventions signées avec les propriétaires - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectifs des populations de Barbastelle - Nombre de gîtes occupés - Des habitats forestiers plus fonctionnels

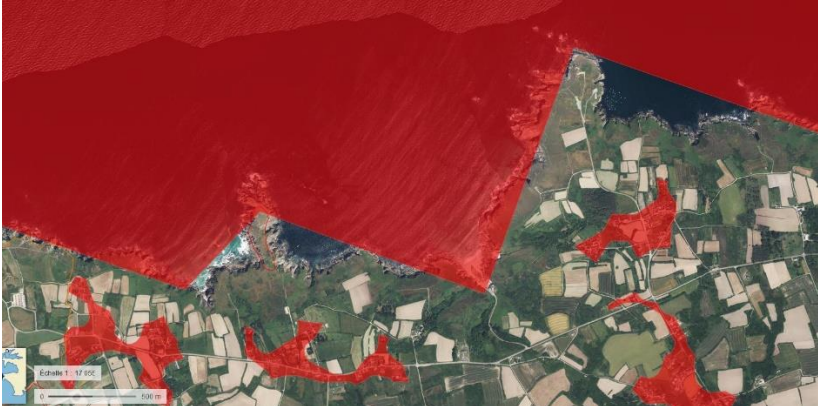
TER 8 5	Adaptation des pratiques de gestion en faveur de l'Escargot de Quimper		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>L'Escargot de Quimper (<i>Elona quimperiana</i>) fréquente essentiellement les lieux boisés, ombragés et frais. Il est souvent considéré comme caractéristique des chênaies-hêtraies acidiphiles atlantiques (9120) aux sous-bois relativement dégagés et aux autres boisements frais (9180* et 91E0*). L'espèce peut cependant être rencontrée dans des milieux plus diversifiés, et notamment plus ouverts, souvent à proximité de cours d'eau : murets, zones humides, bord de ruisseaux, haies bocagères, fourrés humides et ombragés (fourrés de prunellier), landes humides, jardins et grottes. Il paraît en tous cas éviter majoritairement les plantations de résineux.</p> <p>Il se réfugie la journée sous des pierres, des anfractuosités rocheuses, des tas de bois mort, mais également sous des tapis de mousse ou de la litière forestière.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver une proportion de bois mort au sein des boisements (sous forme de tas) ; • Privilégier les peuplements de feuillus indigènes en traitement irréguliers en sylviculture (cf. action TER4-1) ; • Mettre en place des îlots de senescence sur au moins 5% des boisements (cf. action TER4-2) ; • Conserver et entretenir un bocage diversifié et multistrate, en particulier en périphérie des boisements. <p>Unités de gestion concernées : boisements</p>	<p>Financement : Natura 2000, CD29, CDL, CCCS-PR, appels à projet</p>		<p>2</p>
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	<p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes</p>		<p>CCCS-PR Douarnenez Communauté CIAS Communes</p>
	Autres partenaires		<p>Bretagne Vivante, GRECIA, ONF</p>
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements réalisés - Surfaces mises en gestion spécifique (îlots de sénescence) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des populations (secteurs colonisés) - Des habitats forestiers plus fonctionnels

TER 8 6	Mise en place de mesures favorables à la Loutre d'Europe		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>La Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) est un mammifère semi-aquatique qui vit au bord des rivières et ruisseaux et en exploite l'ensemble des habitats associés : estuaires, lacs, étangs, bras morts, marais et autres zones humides. Elle peut, secondairement, s'installer sur le littoral (récifs et champs d'algues peu profonds). Elle affectionne particulièrement les zones humides présentant une végétation dense : roselières, forêts alluviales, cariçaies,... Au cours d'une année, la Loutre utilise plusieurs dizaines de gîtes différents le long du cours d'eau qu'elle exploite. Les habitats présentant un couvert végétal important peuvent proposer des possibilités de gîtes alternatifs ou de zones refuges, les habitats des bords de cours d'eau sont intéressants pour la capture des proies secondaires (batraciens, mammifères...).</p> <p>Quelques données attestent la présence de la Loutre sur le Cap Sizun. Présente de manière permanente sur le Goyen, sa présence ponctuelle est également attestée sur plusieurs bassins versants côtiers, dont le ruisseau du Loc'h.</p> <p>Il semble probable que la Loutre continuera son extension sur les ruisseaux côtiers du Cap Sizun et qu'à moyen-terme, de nouveaux bassins versants seront colonisés, notamment au sein du périmètre Natura 2000. Les zones les plus favorables à l'installation pérenne de la Loutre au sein du périmètre sont l'anse du Loch, l'étang de Laoual et les zones humides de Trez Goarem.</p> <p>Actions :</p> <p><u>A – Maintien d'habitats et d'îlots de tranquillité favorables à la Loutre :</u></p> <p>L'objectif est d'assurer la conservation de milieux rivulaires favorables, et d'assurer un entretien cohérent des cours d'eau, des berges et des milieux humides associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des lieux de refuge le long des cours d'eau en maintenant les ripisylves peu entretenues (aulnaies-frênaies, saulaies) et préserver la végétation naturelle des berges. Conserver des arbres creux sur pied et de chablis sur les berges, les troncs creux et souches, ainsi que des zones de végétations buissonnantes (saules, ronciers, épineux) ; • Veiller à la non fragmentation des habitats (maintien de végétations aquatiques denses telles que les magnocariçaies, les mégaphorbiaies et les roselières) ; • Veiller au maintien des niveaux d'eau, à la préservation de la qualité des eaux de surfaces et des milieux humides ; • Maintenir des ressources alimentaires suffisantes pour l'espèce. A ce titre, contrôler les activités de pêche professionnelle et de loisir afin d'éviter toute surexploitation du peuplement piscicole et l'épuisement de la ressource en proies. • Maîtriser la fréquentation : concevoir les chemins de randonnées de manière à ce qu'ils évitent de longer les cours d'eau ; • Mettre en place des « havres de paix » : ce label porté par le GMB est issu d'un engagement volontaire d'un propriétaire qui exprime le souhait de ne pas nuire à la population de loutres et de préserver son habitat (cf. CS2-8) • Sensibiliser les acteurs de la chasse pour évaluer les pratiques de piégeage actuelles et informer des techniques de lutte sélective, notamment pour les piégeurs non agréés qui chassent le ragondin (cf. CS2-2) <p><u>B – Limitation du risque de collisions routières avec la Loutre et les autres mammifères semi-aquatiques :</u></p> <p>Identifier les ouvrages qui nécessiteraient un aménagement particulier pour éviter tout risque de collision (ex : pont de l'anse du Loch, pont au niveau de l'ouvrage hydraulique de l'étang de Laoual).</p> <p>Selon la configuration des ouvrages et les diagnostics, différents aménagements pourront être réalisés : passerelles bétons sous les ouvrages, passage en</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000, CD29, CDL, CCCS-PR, appels à projet, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC</p>	<p>2</p>	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	<p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes</p>	<p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Communes Entreprises de travaux publics</p>	
	Autres partenaires	<p>GMB, Bretagne Vivante, OUESCO, EPAB</p>	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements réalisés - Surfaces mises en gestion spécifique (îlots de tranquillité) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la colonisation du site par l'espèce (par secteur) - Des habitats aquatiques plus fonctionnels 		

<p>encorbellement, installation de buse sèche, pose de grillage le long d'ouvrages existants pour dissuader les loutres de traverser, etc.</p> <p>S'il y a des projets de création / modification d'ouvrages, ces mesures pourront être proposées comme mesures de réduction dans le cadre des études d'évaluation des incidences Natura 2000.</p> <p>Unités de gestion concernées : milieux humides et rivulaires</p>		
---	--	--

TER 8 7	Adaptation des pratiques de gestion en faveur du Lucane cerf-volant		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) est un insecte emblématique : c'est le plus gros coléoptère d'Europe. C'est un coléoptère saproxylophage : ses larves consomment du bois mort et se développent dans les racines des vieux arbres. Sa présence est essentiellement liée aux chênes, mais on trouve ses larves et ses nymphes dans les vieilles souches d'un bon nombre de feuillus.</p> <p>L'espèce est présente sur le Cap Sizun mais n'est pas confirmée sur le site Natura 2000. Elle est probablement présente au niveau des boisements feuillus, notamment au Nord-Est du site où ceux-ci sont plus représentés.</p> <p>Action :</p> <p>Conserver des arbres sénescents au sein des haies et des massifs boisés (plus particulièrement des chênes) et protéger les arbres parasités par l'espèce. Si des actions de coupe doivent être réalisées, laisser les fûts parasités sur place afin de laisser les imagos émerger.</p> <p>Mettre en place des îlots de sénescence sur au moins 5% des boisements (cf. action TER4-2).</p> <p>Privilégier les peuplements de feuillus indigènes en traitement irréguliers en sylviculture (cf. action TER4-1)</p> <p>Unités de gestion concernées : boisements et haies</p>	<p>Financement : Natura 2000, CD29, CDL, CCCS-PR, appels à projet</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	<p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Conservatoire du Littoral Conseil Départemental du Finistère Communes</p>	<p>CCCS-PR Douarnenez Communauté CIAS Communes</p>	
	Autres partenaires	Bretagne Vivante, GREZIA, ONF	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<p>- Surfaces mises en gestion spécifique (îlots de sénescence)</p> <p>- Temps affecté à la mesure</p> <p>- Taux de réalisation</p>	<p>- Evolution des populations (secteurs colonisés)</p> <p>- Des habitats forestiers plus fonctionnels</p>		

TER 8 8	Limitation du dérangement causé par les activités aériennes		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Certaines activités aériennes, telles que les survols de drones, d'hélicoptères et d'ULM, provoquent des nuisances sonores voire visuelles troublant le cycle biologique des espèces animales présentes dans ces espaces, notamment les oiseaux. Ces engins peuvent provoquer chez ces espèces un stress (parfois non visible) souvent associé à une posture de vigilance, l'envol d'individus, une surprotection du nid limitant le temps nécessaire à la recherche alimentaire, des comportements d'attaque, un changement de site de nidification voire, dans les cas les plus graves, un échec de reproduction.</p> <p>En ce qui concerne les hélicoptères, l'hôtel de la Baie des Trépassés dispose d'une hélisurface privée au pied du cordon de galets et organise chaque année des baptêmes d'hélicoptères au mois août. Ces vols passent à proximité des falaises de la pointe du Raz et de la pointe du Van et peuvent impacter les populations d'oiseaux marins (Mouettes tridactyles, Fulmar boréal, Cormoran huppé, ...).</p> <p>En ce qui concerne la pratique de l'ULM, une entreprise basée à Mahalon (l'Aile Volante), organise des baptêmes ULM, balades, photo aérienne sur le Cap-Sizun, l'île</p>	<p>Financement : Natura 2000</p> <p><i>Action ZPS, à initier rapidement en lien avec colonies d'oiseaux présentes sur terrain CDL / CD29 (concernant les drones)</i></p>		1
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	<p>CCCS-PR Préfecture (DDTM)</p>	<p>DGAC (Service de l'Information Aéronautique)</p>	
	Autres partenaires	Préfecture (DDTM)	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	

<p>de Sein et ses alentours. Cette activité peut également impacter les populations d'oiseaux, notamment les colonies d'oiseaux marins.</p> <p><u>Rappel réglementaire :</u></p> <p><i>S'agissant de la question du survol des propriétés privées, l'article L. 6211-3 du code des transports stipule que « le droit pour un aéronef de survoler les propriétés privées ne peut s'exercer dans des conditions telles qu'il entraverait l'exercice du droit du propriétaire ». Il appartient donc à l'exploitant d'évaluer, avant le vol, si celui-ci est de nature à « entraver l'exercice du droit du propriétaire », par exemple en cas de vol à très basse hauteur, et en cas de doute de se coordonner avec lui.</i></p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition argumentée de mesures réglementaires (APPB, ...) portant sur la limitation du survol des falaises du Cap Sizun (colonies d'oiseaux marins nicheurs) • Modification de la carte « Restrictions UAS catégorie Ouverte et aéromodélisme » en lien avec la DGAC (Service de l'Information Aéronautique). Cette carte à destination des pilotes de drones et d'aéronefs de loisirs est disponible sur Géoportail et représente les zones soumises à interdictions ou à restrictions de survol sur le territoire métropolitain (domaine public maritime, zones urbanisées...) mais ne prend pas en compte la sensibilité écologique des milieux.  <p><i>Carte 2 : Exemple de découpage de la réglementation sur la carte "Restrictions UAS catégorie ouverte et aéromodélisme sur le secteur de Castel Meur - Brezellec. En rouge, les zones interdites de survol. On peut noter que le découpage est assez vague et n'englobe pas la totalité des falaises, et notamment des secteurs sensibles pour la nidification d'espèces patrimoniales.</i></p> <p>Remarque : Dans le cas des demandes de prises de vue avec des pilotes professionnels (drones, hélicoptères, ULM), des préconisations permettront de limiter le risque de dérangement de l'avifaune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de survol lors des périodes sensibles (reproduction, sites d'hivernage). - Eviter au maximum de survoler les oiseaux, notamment les grands groupes ; - Proscrire la descente verticale (90°) au-dessus des animaux / colonies ; - Pour les gestionnaires : adapter la hauteur de vol en fonction de la capacité auditive de l'espèce observée. <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site et en particulier les falaises littorales et autres sites à enjeux (étang de Laoual)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la cartographie carte « Restrictions UAS catégorie Ouverte et aéromodélisme » : prise en compte des enjeux écologiques - Mise en place de mesures réglementaires (APPB...) - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Les falaises et les colonies d'oiseaux marins non impactés par les survols aériens.
---	---	---

TER 9 1	Actions de surveillance vis-à-vis des dépôts sauvages de déchets					
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité		
<p>Contexte : Des dépôts de déchets verts sont régulièrement constatés sur différents secteurs du périmètre avec les risques associés de dissémination d'espèces ornementales et/ou invasives et d'eutrophisation d'habitats naturels.</p> <p><i>Le dépôt sauvage de déchets dans la nature est interdit et il appartient légalement au maire de la Commune d'en assurer, le cas échéant, l'élimination si ces déchets présentent un danger pour l'environnement (article L. 541-3 du code de l'environnement).</i></p> <p>Action : Réaliser une veille vis-à-vis de ces dépôts sauvages lors des tournées de site. Travailler avec les partenaires locaux pour identifier des dépôts sauvages non connus.</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p>		<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CCCS-PR - Réalisation en régie : temps agents CCCS-PR / communes</p>		3		
		<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Communes</p>			<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CIAS Communes Associations locales Usagers</p>	
		<p>Autres partenaires</p>			DDTM, OFB	
		<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <p>- Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation</p>			<p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>- Evolution des déchets dans les milieux naturels</p>	

TER 9 2	Actions de nettoyage / ramassage de déchets					
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité		
<p>Contexte : Certains usagers abandonnent parfois leurs déchets sur les plages ou les sentiers qu'ils fréquentent. A ces derniers s'ajoutent les déchets rejetés par la mer et s'échouant avec les laines de mer naturelles.</p> <p>De plus, des toilettes sauvages sont également régulièrement observées sur les sites fréquentés, souvent au détour d'un sentier ou fourrés, ce qui cause des problématiques de dégradation des habitats et de qualité paysagère.</p> <p>Le Service Espaces Naturels de la CCCS-PR intervient toute l'année pour récupérer et évacuer les macrodéchets retrouvés dans la nature.</p> <p>Action : L'enlèvement et l'évacuation de tous ces macrodéchets est à réaliser régulièrement afin de limiter l'impact de la pollution et de l'eutrophisation. Des déchets sont régulièrement ramassés par les agents d'entretien des espaces naturels. Pour ce qui concerne les laines de mer, il convient de maintenir la partie naturelle des échouages, qui contribue à l'équilibre écologique de l'estran et des hauts de plages, et de n'évacuer manuellement que les déchets non naturels (cf. mesure TER1-3).</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site</p>		<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CCCS-PR - Réalisation en régie : temps agents CCCS-PR / communes</p>		2		
		<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR Douarnenez Communauté Communes</p>			<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CIAS Communes Associations locales Usagers</p>	
		<p>Autres partenaires</p>			DDTM	
		<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <p>- Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation - Nombre d'opérations de nettoyage réalisées - Volume collecté</p>			<p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>- Evolution des déchets dans les milieux naturels - Des habitats terrestres et littoraux en meilleur état de conservation</p>	

TER 10 1	Développement d'une charte de gestion du GR34 et des autres itinéraires de randonnée			
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : Le GR34 constitue un continuum de milieux ouverts sur l'ensemble de la frange côtière qui représente parfois, sur certains secteurs, les rares milieux herbacés en présence. Ces milieux herbacés sont de grande importance pour de nombreuses espèces rares patrimoniales et il convient d'optimiser leur gestion pour améliorer et pérenniser les conditions d'accueil de ces espèces.</p> <p>Action : Pour ce faire, la mise en place d'une charte de gestion du GR34 est nécessaire afin d'identifier et de mettre en place une gestion différenciée sur l'ensemble du linéaire en fonction des enjeux floristiques et faunistiques.</p> <p>Cette charte de gestion permettra d'identifier les différents cortèges d'espèces floristiques à enjeu en raison de leur patrimonialité ou de leur fonctionnalité vis-à-vis des espèces animales (cas des plantes hôtes de papillons patrimoniaux) afin d'y appliquer des modes de gestion respectueux des cycles biologiques de ces espèces. A l'inverse, les cortèges floristiques à enjeu faible ou qui nécessite une gestion forte seront également identifiés. La charte devra également prendre en compte les enjeux d'accueil au public et de sécurité.</p> <p>Cette charte pourra ensuite être déclinée sur les autres itinéraires de randonnée du périmètre Natura 2000.</p> <p>Unités de gestion concernées : itinéraires de randonnée sur l'ensemble du site Natura 2000 du Cap Sizun</p>		Financement : CCCS-PR / Natura 2000	2	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
		CCCS-PR	CCCS-PR Douarnenez Communauté CIAS Communes	
		Autres partenaires	CBNB, Bretagne Vivante, GRETIA	
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation - Publication de la charte 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans la gestion des itinéraires de randonnée - Des habitats terrestres et littoraux en meilleur état de conservation - Mise en place opérationnelle de la charte de gestion - Effectifs des populations d'espèces patrimoniales 			

TER 10 2	Aménagement des sentiers (fermeture, déviation, requalification...)			
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : De nombreux sentiers sauvages fragmentent les habitats naturels dont certains habitats d'intérêt communautaire (landes, pelouses littorales, ...). Ce réseau de sentiers sauvages contribue à l'accélération du piétinement de ces habitats.</p> <p>Action : Suite au diagnostic (AC4-2) « Rédaction d'un diagnostic sur les sentiers sauvages », des actions de fermeture, déviation ou requalification de sentiers sauvages seront réalisées. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fermer les sentiers sauvages en privilégiant des moyens naturels (ex : barrière végétale / andains de prunelliers / ajoncs / ligne de cailloux) ; • Dévier le sentier côtier lorsque celui-ci se trouve à proximité de secteurs sensibles au piétinement / de stations d'espèces végétales (ex : pelouses littorales). 		Financement : CCCS-PR / Natura 2000	2	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
		CCCS-PR Communes CDL CD29 Bretagne Vivante	CCCS-PR Douarnenez Communauté CIAS Communes	
		Autres partenaires	CBNB, Bretagne Vivante, GRETIA	

<ul style="list-style-type: none"> • Requalifier certains sentiers sauvages en sentiers officiels lorsque le passage des usagers semble inévitable, pour diverses raisons. <p>Le suivi de l'efficacité de ces opérations est également décrit dans l'action AC4-2.</p> <p><u>Amélioration du confort de marche et de la lisibilité du GR34 pour limiter le développement de nouveaux sentiers sur les habitats d'intérêt communautaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la bonne accessibilité du GR34 par des coupes et du débroussaillage ; • Créer et entretenir les aménagements améliorant le confort de marche (ex : passerelle, marches ou cale-pied sur des affleurements, ...) ; • Entretien l'assise du sentier afin de garantir un bon confort de marche (ex : reprofilage, drainage, ...). • Entretien et améliorer le marquage GR et autres éléments de signalétiques directionnels, informatifs <p>Unités de gestion concernées : itinéraires de randonnée sur l'ensemble du site Natura 2000 du Cap Sizun</p>	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations réalisés - Linéaires fermés / déviés / requalifiés - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation - Nombre de suivis 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans les aménagements - Des habitats terrestres et littoraux en meilleur état de conservation
--	--	--

DOCUMENT DE TRAVAIL

MER 1 1	Maintien d'une gestion raisonnée de la pêche de loisir du pouce-pied		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le Pouce-pied (<i>Pollicipes pollicipes</i>) est un petit crustacé qui vit en colonies denses, de 2 à 3 m de largeur, fixées sur les côtes rocheuses fortement battues par la mer. Sur le Cap Sizun, ces colonies sont présentes principalement sur la côte Nord mais également sur les falaises de la côte Sud, de la Pointe du Raz jusqu'à Primelin.</p> <p>C'est une espèce à forte valeur commerciale, très recherchée notamment en Espagne et au Portugal, ce qui peut être source de braconnage. Sa pêche professionnelle est strictement réglementée : elle est réservée aux professionnels détenteurs d'une licence (6 timbres limités au renouvellement sur le Cap Sizun). La pêche de loisir du pouce-pied est autorisée du 16 janvier au 14 mars ainsi que du 16 septembre au 14 novembre et est limitée à 3 kg par pêcheur / jour. L'ensemble des récoltes faites doivent, de plus, toujours être limitées à la consommation familiale du pêcheur.</p> <p>Même si la pêche au Pouce-pied est classifiée comme pêche à pied, elle se pratique le plus souvent en parvenant aux sites (très difficiles d'accès) par mer peu formée en descendant en pied de falaises, ou au moyen d'embarcations légères, kayak. Les gisements du Cap Sizun peu étendus et difficilement exploitables par les pêcheurs.</p> <p>Lors des groupes de travail, la pêche de loisir aux pouces-pieds a été jugée peu impactante et en déclin sur le site du Cap Sizun.</p> <p>Action :</p> <p>En lien avec la mise en place de suivi des colonies de pouces-pieds (cf. action AC2-1), il est proposé de suivre l'évolution des gisements et des pratiques de pêche au pouce-pied afin de maintenir une gestion durable de la ressource.</p> <p><u>Charte Natura 2000 :</u></p> <p>Les pêcheurs de pouce-pied non professionnels pourraient également signer un acte d'engagement (charte Natura 2000) entre les associations concernées et l'opérateur Natura 2000 avec pour objet la préservation des habitats de récifs ainsi que la conservation des milieux de hauts de falaises empruntés pour accéder aux sites de pêche par voie terrestre. (cf. action CS1-2)</p> <p><u>Actions de sensibilisation :</u></p> <p>Des actions de sensibilisation seront menées auprès des pêcheurs sur la sensibilité de ces milieux et les bonnes pratiques à mener (cf. actions CS1 et CS2-6)</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / OFB Suivis : temps agents</p>		<p>1</p>
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>OFB CCCS-PR</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>OFB CCCS-PR</p>	
	<p>Autres partenaires</p>	<p>Pêcheurs de loisirs, OFB, PNMI, IFREMER, Universités</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p>	<p>Indicateurs d'efficacité</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation - Nombre de rencontres organisées - Nombre de chartes signées avec des pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Une gestion raisonnée et durable des gisements de pouces-pieds - Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les pêcheurs de loisirs - Des habitats marins et littoraux en meilleur état de conservation 	

MER 1 2	Limitation de l'impact de la plaisance sur les habitats et les mammifères marins		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p><u>L'impact abrasif des mouillages :</u></p> <p>La chaîne, sous l'effet de la houle et du vent, « rague » et balaye le fond sur tout le secteur d'évitage du bateau. L'action, diffuse et répétée entraîne une stérilisation de la zone. La perte de biodiversité y est importante.</p> <p>Le corps-mort a un impact très localisé et permanent. Sur cette surface, il empêche la photosynthèse de l'algue qui entraîne sa mort rapide. Les microhabitats constitués par sa structure sont également perturbés. On constate une perte de biodiversité effective mais très ponctuelle. À l'inverse des perturbations diffuses, la résilience du milieu permet de minimiser ce type de perturbation ponctuel et localisé.</p> <p>L'ancre a un impact diffus et répété. Particulièrement dévastatrice sur les herbiers de zostères, ce type de mouillage est le plus impactant.</p> <p><u>Autres impacts de la plaisance sur les sites de concentration :</u></p> <p>Les pollutions : peintures antisalissures, émissions des bateaux moteurs, rejets d'eaux usées, pollution organique, utilisation de produits ménagers, provoquent des microphénomènes d'eutrophisation minimisés par le brassage important de la masse d'eau.</p> <p>Le débarquement-embarquement : le stockage des annexes peut induire localement la dégradation des habitats de hauts de plage (ex : port du Loc'h).</p> <p><u>Dérangement des mammifères marins / colonies d'oiseaux marins :</u></p> <p>Les mammifères marins et les colonies d'oiseaux marins peuvent être dérangés par des approches d'embarcations répétées ou à faible distance, notamment lors de périodes sensibles (ex : nidification).</p> <p>Actions :</p> <p><u>A - Installation de mouillages de moindre impact</u></p> <p>Cette action peut se traduire par la mise en place de mouillages de moindre impact sur les herbiers ou autres habitats marins sensibles et / ou des mouillages classiques en dehors des zones d'herbiers. Un herbier est identifié dans l'anse de Brezellec, à proximité du port-abri et mériterait peut-être une installation de ce type. Une expertise sera à réaliser en amont.</p> <p>Ce type de mouillages pourrait également être mis en place sur des sites de plongée se trouvant sur des sites sensibles (ex : récifs circalittoraux à faune fixée).</p> <p><u>B – Actions de sensibilisation</u></p> <p>Des actions de sensibilisation seront menées auprès des pêcheurs sur la sensibilité des habitats marins, des mammifères et des oiseaux marins et la promotion des bonnes pratiques à adopter (cf. actions CS1 et CS2-5)</p>	<p>Financement : Natura 2000</p> <p>- Estimation du coût : 1 500 euros / mouillage en moyenne - variable selon le type et si bloc corps-mort.</p>	<p>2</p>	
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>- OFB - CCCS-PR - Communes</p>		<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>- Entreprise spécialisée - CCCS-PR : temps agents</p>
	<p>Autres partenaires</p>	<p>Plaisanciers, clubs de plongée, pêcheurs, DDTM, communes</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <p>- Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation - Nombre de rencontres organisées - Nombre de chartes signées avec des pêcheurs</p>	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>- Une meilleure prise en compte des sensibilités des habitats marins et des espèces marines par les plaisanciers - Des habitats marins et littoraux en meilleur état de conservation - Des conditions favorables au maintien des populations de mammifères et d'oiseaux marins</p>	

MER 1 3	Accompagnement de l'analyse de risques pêche professionnelle sur le site Natura 2000 du Cap Sizun			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les études « analyse de risques de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle » sont obligatoires à l'échelle de chaque site Natura 2000. Elles ont pour objectifs d'analyser les risques de dégradation des habitats marins par les activités de pêche, notamment les effets des engins de pêche sur les fonds marins, ainsi que les risques de captures accidentelles des espèces marines. Lorsqu'un risque de dégradation significatif est identifié, il s'agit ensuite d'élaborer en concertation avec les pêcheurs professionnels concernés, des propositions de mesures pour assurer la compatibilité des activités de pêche avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>En Bretagne, ces études sont progressivement réalisées sur l'ensemble des sites Natura 2000 marins bretons par le CRPMEM et l'OFB sous l'autorité du Préfet maritime.</p> <p>Action :</p> <p>Le chargé de mission Natura 2000 participera aux réunions et aux groupes de travail HARPEGE afin d'apporter une expertise écologique locale.</p> <p>Les résultats de l'analyse des risques (diagnostic et mesures de gestion) nécessiteront une mise à jour du DOCOB.</p>	<p>Financement : OFB / CRPMEM</p> <p>Suivis : temps agents</p>		3	
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre		
	<ul style="list-style-type: none"> - CRPMEM Bretagne - Office Français pour la Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - CRPMEM Bretagne - Office Français pour la Biodiversité 		
	Autres partenaires	CCCS-PR, DDTM, IUEM		
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité		
<ul style="list-style-type: none"> - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation de la mesure - Réalisation de l'étude risque pêche professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des enjeux écologiques dans cette étude 			

MER 2 1	Limitation des pollutions induites par la plaisance		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Objectif : Faire respecter la réglementation et initier des actions exemplaires pour la gestion des effluents plaisanciers (en lien avec action CS2-5).</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur la réglementation en matière de gestion des eaux noires liées aux activités de plaisance : obligation pour les navires de plaisance, équipés de toilettes et construits après le 1er janvier 2008, qui accèdent aux ports ainsi qu'aux zones de mouillages et d'équipements légers, d'être munis d'installations permettant soit de stocker, soit de traiter les eaux usées de ces toilettes - Inciter et accompagner les ports de plaisance pour la mise à disposition d'équipements portuaires permettant de vidanger les cuves à eaux noires et grises (en particulier Audierne - Sainte Evette) - Veiller à la prise en compte, des potentialités de perturbations des milieux par les eaux noires et grises, dans les critères d'identification des ZMEL - Veiller à une limitation des risques de pollution et d'écoulement d'effluents depuis les ports-abris et les ports situés en périphérie du site (Sainte-Evette, Audierne-Poulgoazec, ports de Douarnenez). - Mener des actions de sensibilisation et d'information des plaisanciers incitant à l'utilisation de produits biodégradables afin de réduire les risques de pollution par les eaux grises. 	<p><u>Financement</u> : Natura 2000</p> <p>Suivis : temps agents</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	Syndicat Mixte des Ports de Cornouaille OUESCO, EPAB		Syndicat Mixte des Ports de Cornouaille, communes, ports
	Autres partenaires		Plaisanciers, pêcheurs, magasins de pêche
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation de la mesure - Nombre d'interventions auprès des plaisanciers 		<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la pollution chimique (effluents divers) causée par les activités de plaisance 	

MER 2 2	Limitation des sources de dégradations de l'estran par les macrodéchets		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Flottant au large, ces déchets sont principalement générés par l'activité humaine continentale puis dispersés en mer par les grands fleuves ou le vent, soit directement liés à l'activité maritime.</p> <p>L'échouage de ces macro-déchets est une source de pollution qui perturbe les fonctionnements écologiques de l'estran.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer des bacs à marée dans les zones d'accumulation de macrodéchets (côte Nord du Cap notamment) ; - Ramasser manuellement des macro-déchets sur les estrans sableux ; - Mettre en place des actions de sensibilisation contribuant à la limitation de l'impact des macro-déchets sur les estrans sableux (cf. actions CS1 et CS2-4). 	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CCCS-PR</p> <p>Fourniture de bacs à marées (≈ 300 € / unité)</p>		1
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	CCCS-PR Douarnenez Communauté		CCCS-PR / Douarnenez Communauté Communes Associations locales
	Autres partenaires		Bretagne Vivante Associations locales, citoyens
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de macro-déchets récupérés et évacués en centres de tri. - Nombre de bacs à marée installés - Temps affecté à la mesure. - Taux de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la quantité de macro-déchets récupérés - Propreté des lieux. - Evolution des comportements 	

MER 2 ③	Aide à la logistique lors des interventions de lutte contre les pollutions accidentelles majeures ou de moindre ampleur		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Lors d'une pollution maritime majeure, comme par exemple une marée noire, un échouage de conteneurs, de bateaux ou un dégazage, le préfet de zone déclenche le plan POLMAR (POLlutions MARines) (décrit dans action GOUV2-4).</p> <p>Action : En cas d'intervention nécessaire sur le périmètre Natura 2000, les agents du service Espaces Naturels et Randonnée de la CCCS-PR se rendront disponibles pour accompagner les services d'intervention et alerter sur les enjeux écologiques présents : stations d'espèces végétales patrimoniales (Oseille des rochers, Ivraie du Portugal, Renouée maritime...), habitats d'intérêt communautaire (milieux dunaires et littoraux), présence d'espèces animales patrimoniales, enjeux autres, ...</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du littoral du site</p>	Financement : Natura 2000 - Temps agents : CCCS-PR		1
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	Préfecture maritime	CCCS-PR Communes	
	Autres partenaires	OFB, DDTM, SDIS	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
- Nombre d'interventions de la CCCS-PR en cas de pollution - Temps affecté à la mesure	- Enjeux écologiques pris en comptes lors d'interventions (stations d'espèces patrimoniales sécurisées / habitats non dégradés)		

MER 3 1	Etude de faisabilité d'une création de zone expérimentale de référence marine			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Malgré une variabilité importante selon les secteurs en réserve et les espèces, de nombreuses publications scientifiques démontrent que les réserves ont un effet significatif sur les populations exploitées : augmentation de la taille des individus, augmentation de la densité, augmentation de la biomasse, augmentation du potentiel reproducteur, maintien des traits d'histoire de vie, augmentation de la résilience.</p> <p>Le déplacement des individus adultes vers l'extérieur (effet <i>spillover</i>) et la diffusion des larves produites à l'intérieur de la réserve peuvent contribuer à l'amélioration du recrutement aux alentours. Les réserves peuvent également contribuer à limiter le risque d'effondrement des stocks.</p> <p><u>L'objectif de cette zone expérimentale de référence marine serait double :</u></p> <p>1 : Permettre aux habitats marins et espèces d'intérêt d'avoir une zone de refuge et de production pour les zones alentours (effet réserve)</p> <p>2 : Avoir un « état de référence » des espèces et habitats (sans pression) afin de servir de point de comparaison avec les suivis des mêmes espèces et habitats qui seront mis en œuvre, en s'appuyant sur les sciences participatives.</p> <p>Action :</p> <p>Proposer avec les usagers (pêcheurs...) la mise en place d'une zone expérimentale de référence marine, témoin des fonctionnements écologiques et où la pression humaine est fortement limitée (ciblant les activités récréatives + travail avec pêcheurs professionnels) par une réglementation déjà existante.</p> <p>Le diagnostic des habitats marins et de l'estran (cf. action AC1-1) devra préciser les zones d'intérêt susceptibles de bénéficier de ce statut expérimental. Les discussions avec certains pêcheurs ont notamment évoqué la zone de cantonnement de Lervily ainsi que les abords de la réserve ornithologique de Goulien.</p> <p>Références : Mesnildrey L., Gascuel D., Lesueur M., Le Pape O. (2010). Analyse des effets des réserves de pêche. Rapport scientifique. Les publications du Pôle Halieutique AGROCAMPUS OUEST n°2, 105 p.</p>	Financement : OFB / Natura 2000		2	
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
	OFB CCCS-PR		Prestataire : bureau d'études OFB	
	Autres partenaires		Communes, PNMI, Préfecture maritime, Comité des Pêches, DDTM (DML), plaisanciers, pêcheurs, plongeurs, universités (station marine de Concarneau / Roscoff)	
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure - Sensibilisation/ information en ligne et sur panneaux. - Mise en œuvre effective de cette zone : balisage et/ou signalisation sur cartes marines. 		<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une zone expérimentale de référence marine. - Observation de la fréquentation dans la zone expérimentale de référence - Suivi des habitats marins 		

GOUV 1 1			Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation		
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les porteurs de projets de travaux / manifestations doivent respecter certaines procédures réglementaires telles que des conventions d'autorisation vis-à-vis des propriétaires, des dossiers réglementaires tels que les dossiers Loi sur l'Eau, les dérogations espèces protégées, les permis d'urbanisme, les autorisations d'occupation temporaire (AOT) sur le Domaine Public Maritime, des autorisations au titre des sites classés / inscrits...</p> <p>Dans la plupart des cas, ces dossiers doivent être accompagnés d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.</p> <p>Action :</p> <p>Faire connaître, auprès des services instructeurs et des pétitionnaires, les enjeux écologiques du site Natura 2000 du Cap Sizun afin de s'assurer de leur prise en compte le plus en amont possible (dès la phase de planification des projets et tout au long de leur construction).</p> <p>Le rôle de l'animateur Natura 2000 sera d'accompagner les porteurs de projets en leur apportant des précisions vis-à-vis des enjeux écologiques. Il n'a pas pour mission de réaliser les évaluations d'incidences à la place du porteur de projet. Dans les cas complexes, les porteurs de projets peuvent faire appel à des bureaux d'études spécialisés pour réaliser ces évaluations d'incidences Natura 2000.</p>		Temps d'animation Natura 2000		2	
		Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
		- CCCS-PR - DDTM - Porteurs de projet		- CCCS-PR : Chargé de mission Natura 2000	
		Autres partenaires		DDTM, DREAL Bretagne, DIRM NAMO, communes, Douarnenez Communauté, OUESCO, EPAB, Préfecture Maritime	
		Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
- Nombre de dossiers d'évaluation environnementale prenant en compte des enjeux du site Natura 2000 et Conservatoire du littoral - Nombre d'échanges avec les services de l'État, les collectivités et les pétitionnaires - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure		- Réduction des impacts sur les enjeux écologiques (habitats, faune, flore) du site du Cap Sizun - Maintien ou amélioration du bon état de conservation des enjeux du site.			

GOUV 1 2			Etude des effets cumulés des activités et travaux sur les espaces naturels		
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Action :</p> <p>- Mettre en place un tableau de recensement des manifestations, projets, plans, programmes qui font l'objet d'études d'incidences Natura 2000 et / ou de conventions d'autorisation.</p> <p>- Réalisation d'une cartographie de synthèses de toutes les interventions confondues.</p> <p>- Mise en libre consultation du public sur le site internet de la CCCS-PR.</p>		Temps d'animation Natura 2000		2	
		Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
		- CCCS-PR		- CCCS-PR : chargé de mission Natura 2000 et coordinateur des espaces naturels	
		Autres partenaires		CDL, CD29, DDTM, Préfecture maritime, ...	
		Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité	
- Existence du recensement (tableau + cartographie) - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure.		- Une meilleure connaissance (globale et cartographique) des activités existantes sur le site Natura 2000 - Réduction des impacts sur les enjeux écologiques (habitats, faune, flore) du site du Cap Sizun			

Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité
<p>Action : Sensibiliser les services de police (OFB, gendarmerie, police municipale, garde du littoral) les enjeux écologiques du site Natura 2000 afin qu'ils puissent procéder au contrôle du respect de la réglementation, des prescriptions réglementaires et des engagements pris dans le cadre du DOCOB.</p> <p>Exemples de besoins de contrôles d'activités ayant un impact négatif sur les enjeux de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de déchets sauvages ; - Circulation des véhicules motorisés et des vélos sur les espaces naturels ; - Divagation des chiens (dunes, landes et pelouses) dont la réglementation spécifique en période estivale sur les plages (1^{er} juin au 30 septembre) ; - Atteinte au DPM (enrochement, dépôts, ...), - Autres infractions impactant les habitats d'intérêt communautaire et les patrimoines bâti, culturel et historique... - Risque incendie 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER). - Temps agents des collectivités et du CDL / CD29. - Temps agents services de police 	<p>2</p>
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
	CCCS-PR CDL CD29	CCCS-PR
	Autres partenaires	OFB, Gendarmerie Nationale, Préfecture Maritime, DIRM NAMO, DDTM, DREAL, SDIS
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> - Intégration annuelle des enjeux au plan de surveillance - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure articulation avec les services de police afin de mieux prendre en compte les enjeux écologiques du site ; - Réduction des impacts sur les enjeux écologiques (habitats, faune, flore) du site du Cap Sizun ; - Maintien ou amélioration du bon état de conservation des enjeux du site. 	

DOCUMENT DETRUIT

GOUV2 1	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec l'ensemble des partenaires		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>A - Optimisation de la gouvernance de la compétence espaces naturels sur le territoire</p> <p><u>Contexte</u> : De nombreuses structures travaillent à l'échelle du territoire du Cap Sizun sur la protection et la gestion des espaces naturels : CCCS-PR, CIAS, Syndicat mixte de la Pointe du Raz, CDL, CD29 Bretagne Vivante.</p> <p><u>Action</u> : Mutualiser les moyens humains et techniques afin d'optimiser le fonctionnement de la gestion des espaces naturels à l'échelle du Cap Sizun.</p>	<p>- Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents des collectivités et du Conservatoire du littoral.</p>		1
<p>B - Maintien et renforcement des partenariats avec l'ensemble des membres du comité de gestion des espaces naturels (CCCS-PR, CDL, CD29, Syndicat Mixte PDR, Bretagne Vivante)</p> <p><u>Contexte</u> : Le comité de gestion des espaces naturels du Cap Sizun regroupe l'ensemble des partenaires qui réalisent des actions en lien avec les espaces naturels. Il regroupe la CCCS-PR, le CDL, le CD29, le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz et l'association Bretagne Vivante. Il a pour objet de traiter des actions qui ont été réalisées par l'ensemble des partenaires.</p> <p><u>Action</u> : contribuer aux travaux du comité de gestion.</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR CDL CD29 Syndicat Mixte de la Pointe du Raz Bretagne Vivante</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>CCCS-PR CDL CD29 Syndicat Mixte de la Pointe du Raz Bretagne Vivante</p>	
<p>C - Renforcement des partenariats avec les autres propriétaires fonciers (Communes, Etat)</p> <p>Les communes et l'Etat possèdent eux aussi des propriétés au sein du périmètre Natura 2000. Avec l'arrivée de la phase d'animation Natura 2000, des actions pourront être menées sur ces propriétés. C'est pourquoi, un renforcement des liens avec ces partenaires sera à réaliser dans le futur.</p>	<p>Autres partenaires</p>	<p>Communes, Etat (CECLANT), Sites Natura 2000 (Baie d'Audierne, Presqu'île de Crozon, Cap d'Erquy – Cap Fréhel), PNMI</p>	
<p>D - Renforcement des partenariats avec les opérateurs des sites Natura 2000 voisins (Presqu'île de Crozon, Baie d'Audierne) et d'autres sites aux enjeux et problématiques proches (Cap d'Erquy - Cap Fréhel)</p> <p><u>Contexte</u> : En raison de leur proximité géographique et écologique, les sites Natura 2000 de la Presqu'île de Crozon et de la Baie d'Audierne ont des enjeux écologiques et des problématiques similaires.</p> <p>De même, certains sites Natura 2000 plus distants géographiquement ont néanmoins des enjeux écologiques et des modes de fonctionnement très similaires. C'est notamment le cas du site Cap d'Erquy - Cap Fréhel qui est un site majeur de falaises et de landes littorales et qui abritent des colonies d'oiseaux marins (dont la Mouette tridactyle). De plus, ce site a officiellement rejoint le réseau des Grands Sites de France en 2019, ce qui apporte la dimension « gouvernance » en plus.</p> <p><u>Actions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se rapprocher des sites Natura 2000 voisins pour appréhender les problématiques émergentes et développer des synergies de gestion. - Etudier l'opportunité d'un jumelage avec le site Natura 2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel afin qu'élus et techniciens puissent échanger sur leurs problématiques techniques communes. 	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées par an et par type de projet - Nombre d'actions partenariales mises en œuvre - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un renforcement des liens avec l'ensemble des partenaires locaux ; - De nouveaux liens avec d'autres sites Natura 2000 et le PNMI ; - Maintien ou amélioration du bon état de conservation des enjeux du site. 	



Photo 7 : Grand Site de France "Cap d'Erquy - Cap Fréhel" (image : Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel)

E - Renforcement des partenariats avec le Parc Naturel Marin d'Iroise et l'OFB

Contexte : Le Parc Naturel Marin d'Iroise est un acteur incontournable de la gestion des aires marines protégées en Iroise. Il serait intéressant de renforcer des partenariats avec cette structure, notamment dans le cadre des thématiques d'acquisition de connaissances et de suivi.

Action : Etablir des partenariats avec le PNMI pour la réalisation de missions conjointes.



Figure 3 : Périmètre du PNMI et agents en mission de comptage

GOUV 2 2	Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Certains facteurs d'influences (ou pressions) s'exerçant sur des habitats ou espèces sont encadrés par une politique publique.</p> <p>Action : Porter à connaissance l'ensemble des enjeux écologiques et les objectifs du site Natura 2000 auprès de l'instance de ces politiques publiques. Trouver des leviers, des synergies et mettre en œuvre des actions conjointes qui permettront de répondre à l'ensemble des enjeux et objectifs des politiques publiques concernées. L'animateur du site Natura 2000 se rapprochera des instances adéquates selon les problématiques rencontrées.</p> <p><u>A – Surveiller la bonne intégration des enjeux de conservation aux documents de planification et schéma territoriaux</u> Partager les informations concernant les enjeux écologiques aux services concernés lors des procédures d'élaboration et de révision de documents de planification territoriale et s'assurer de leur prise en compte.</p> <p><u>B – Veille sur le SAGE et la qualité des masses d'eau et le SAGE (OUESCO, EPAB)</u> Cette mesure consiste à assurer une veille sur la qualité des masses d'eau littorales en lien avec les Syndicats de bassins versants (OUESCO et EPAB) et les services de l'Etat (DDTM).</p>	Temps d'animation Natura 2000		2
	Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre
	CCCS-PR		CCCS-PR
	Autres partenaires		OUESCO, EPAB, Communes, SIOCA
	Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 		<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans les autres politiques publiques 	

GOUV2 3	Contribuer à l'intégration des enjeux biodiversité dans les PAEC		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Les mesures agro-environnementales existent depuis les années 1990 au sein de la Politique agricole commune (PAC). Ces mesures visent à soutenir des pratiques d'agriculteurs volontaires notamment en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Ces mesures découlent d'un cadrage national et régional mais sont en partie adaptées au contexte agricole local. Chaque agriculteur reçoit une aide financière à l'hectare pour aider au changement de pratique.</p> <p>Les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sont mises en œuvre pour une période de 5 ans dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC). La finalité du PAEC est de maintenir les pratiques agricoles adaptées ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agri-environnementaux identifiés sur son territoire, selon les orientations de la stratégie régionale (qualité de l'eau, biodiversité, maintien des prairies permanentes).</p> <p>Sur le périmètre du site Natura 2000, deux organismes portent des PAEC : OUESCO pour l'Ouest Cornouaille (depuis 2016) et l'EPAB pour la Baie de Douarnenez (depuis 2015). Ces PAEC devront être renouvelés à partir de 2022.</p> <p>Actions :</p> <p><u>A - Intégration dans les PAEC de mesures en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, telles que :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Restauration des landes secondaires et des fourrés à ajoncs ; · Réouverture des fourrés à prunelliers, mise en place de pâturage extensif ; · Maintien de l'ouverture des fourrés à ronces et fougères, mise en place de pâturage extensif ; · Réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. <p><u>B - Promotion des mesures spécifiques à Natura 2000 auprès des agriculteurs</u></p>	- Temps d'animation Natura 2000		3
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR Syndicats de bassins versants : OUESCO, EPAB	Agriculteurs (contractualisation).	
	Autres partenaires	Communes, Bretagne Vivante, Chambre d'agriculture du Finistère, Bretagne Vivante, Groupement d'Agriculture Biologique du Finistère, DDTM du Finistère, Douarnenez Communauté	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	- Nombre de réunions - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure	- Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans les PAEC - Existence de mesures concernant les habitats d'intérêt communautaire et naturels à fort enjeux de conservation dans le PAEC	

GOUV2 4	Porter à connaissance des enjeux de conservation pour le plan d'intervention POLMAR		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le plan POLMAR (POLLution MARitime) est un plan d'intervention déclenché en cas de pollution marine accidentelle : échouage de conteneurs, de bateaux, dégazage en mer, hydrocarbures... Ce plan est décliné départementalement et celui du Finistère doit être révisé en 2022.</p> <p>S'il s'agit d'une pollution de moindre ampleur (échouage de conteneurs, par exemple), il est de la responsabilité du maire de la commune impactée de mettre en œuvre un plan « Infra POLMAR ». Il est cependant possible de développer un plan Infra POLMAR intercommunal avec l'assistance de Vigipol.</p> <p>Actions :</p> <p><u>A - Intégration de préconisations dans le plan POLMAR pour limiter l'impact des opérations de nettoyage sur les enjeux de conservation</u></p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en défens de station d'espèces à fort enjeu patrimonial (Oseille des rochers, Ivraie du Portugal, ...) • Adaptation du plan de circulation pour limiter l'impact sur les habitats naturels ; • Définition de zones de stockage ; • Recherche de moyens innovants pour limiter la circulation sur les milieux naturels. 	- Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents CDL, CD29		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	- CCCS-PR - Vigipol (Vigilance Pollutions), syndicat mixte chargé de la protection des côtes bretonnes contre les pollutions maritimes basé à Lannion - Préfecture maritime - Préfecture du Finistère - DDTM	- Chargés de mission Natura 2000 : CCCS-PR et DREAL - A définir selon les problématiques et politiques publiques concernées.	
	Autres partenaires	CEDRE, DIRM NAMO, CEREMA, Préfectures, DDTM, Agence de l'eau Loire Bretagne, communes, EPCI, OUESCO, EPAB, CRPMEM, Bretagne Vivante, PNMI, SDIS	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	

<p>B - Développement d'un plan Infra POLMAR intercommunal</p> <p>Un plan Infra Polmar intercommunal pourrait être mis en place pour le territoire du Cap Sizun, à l'initiative du président de la CCCS-PR, et permettrait de décrire les procédures précises à suivre en cas de pollution accidentelle.</p> <p>Avec l'assistance de Vigipol, un plan de secours type est élaboré, celui-ci étant composé d'outils complémentaires (fiches actions, fiches techniques, annuaire de crise, recensement des moyens, cartographie opérationnelle, documents type).</p> <p>Une fois le plan achevé, Vigipol assure une formation des élus et des personnels des collectivités et organise un exercice de crise au sein de l'intercommunalité pour tester le caractère opérationnel du dispositif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres et / ou échanges avec les instances de gouvernance identifiées - Nombre d'actions conjointes mises en œuvre - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un plan Infra Polmar sur le territoire du Cap Sizun - Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques lors des interventions POLMAR
---	---	--

DOCUMENT DE TRAVAIL

GOUV 3 1	Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le Formulaire Standard de Données (FSD) constitue la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000. Il présente les caractéristiques du site avec notamment une carte de localisation et une présentation générale. Il est également le support de l'information transmise à la Commission européenne sur le réseau de sites national, dont la liste des habitats naturels et des espèces végétales et animales du site pour lesquelles le périmètre a été choisi et qu'il est nécessaire de sauvegarder en priorité.</p> <p>Le Service du Patrimoine Naturel (SPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le Ministère en charge de l'Ecologie mettent à disposition des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) un outil de saisie en ligne permettant de structurer l'information Natura 2000 transmise à la Commission européenne, et diffusée sur l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).</p> <p>Le FSD est évolutif et sa mise à jour est proposée au vu d'éléments nouveaux tels qu'à la suite des inventaires écologiques.</p> <p>Action :</p> <p>Rédaction d'une note technique relative à la demande d'ajout de données au FSD, et de la transmettre à la DREAL Bretagne. La DREAL Bretagne sera chargée de renseigner ces nouvelles données dans l'outil de saisie en ligne des FSD.</p> <p>Si de nouvelles données viennent modifier les données existantes (nouveaux habitats / espèces, modification des surfaces,...), celles-ci seront transmises pour intégration dans le FSD.</p>	- Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents DREAL/MNHN.		3
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	- CCCS-PR - DREAL - Service du Patrimoine Naturel (SPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) - Ministère en charge de l'Ecologie.	- Chargés de mission Natura 2000 (DREAL et opérateur local) - Service du Patrimoine Naturel (SPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)	
	Autres partenaires	Réseau National Echouages (RNE), Observatoire PELAGIS, DDTM, Commission européenne	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	- Transmission de la note technique - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure	- Un FSD à jour vis-à-vis des dernières connaissances.	

GOUV 3 2	Mise à jour du Document d'Objectifs		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le DOCOB est évolutif et pourra être actualisé dans le futur. Les orientations stratégiques de gestion sont définies à long terme (au moins 10 ans). Tandis que les objectifs opérationnels sont actualisables en fonction des besoins et grâce aux méthodes d'évaluation (cf. mesure GOUV3-6). Les enjeux et objectifs définis à un moment donné sur un site peuvent évoluer avec le temps et être ajustés à l'occasion des exercices d'évaluation.</p> <p>Lors de l'élaboration de l'état initial écologique, la partie sur les habitats marins et l'estran n'a pas pu être pleinement traitée du fait du manque de cartographie complète et actualisée de ces habitats. Pour pallier à ce manque de données, l'action AC1 vise à dresser l'état initial écologique des habitats marins l'estran. Ces données permettront de traiter de façon plus précise ces thématiques qui seront alors intégrées dans l'état initial écologique du DOCOB en phase d'animation.</p> <p>Actions :</p> <p>A - Mise à jour régulière du Document d'objectifs</p> <p>Les facteurs déclenchant un besoin d'actualisation peuvent être variés : nouvelle espèce envahissante, nouvel enjeu suite à l'acquisition de connaissances, nouvelle exigence réglementaire concernant le contenu des</p>	- Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents État / collectivités.		3
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	- CCCS-PR - DREAL Bretagne	- Chargé de missions Natura 2000	
	Autres partenaires	DDTM, experts scientifiques, usagers, associations, membres du COPIL Natura 2000	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	- Nombre de réunions de concertation traitant du sujet	- Un état initial complet et précis pour les habitats marins et l'estran	

<p>DOCOB, etc. L'actualisation devra être réalisée en concertation, et validée par les membres du comité de pilotage</p> <p>B - Compléter l'état initial écologique des habitats marins et de l'estran</p> <p>A partir des données qui seront fournies grâce à l'action AC1, hiérarchiser les enjeux de l'estran, fixer des Objectifs Longs Termes (OLT) et des indicateurs de suivi (partie haute du tableau de bord). Puis dans un second temps, croiser les données écologiques avec l'état initial socio-économique afin d'identifier les facteurs d'influence en présence, définir les Objectifs Opérationnels (OO) puis les mesures de gestion.</p>	<p>- Compte rendu de réunion</p> <p>- Taux de réalisation</p> <p>- Temps affecté à la mesure</p>	<p>- Un Document d'Objectifs actualisé et adapté au contexte local</p>
--	--	--

GOUV 3 3	Gestion des données informatiques (SIG, BDD)		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Une importante acquisition de données est réalisée tout au long de la vie des sites Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaires initiaux dans le cadre des diagnostics écologiques et socio-économiques ; • Inventaires ponctuels réalisés par les agents du service Espace Naturels et Randonnée, les bénévoles ; • Inventaires ponctuels ou programmes de recherche menés par des scientifiques sur une thématique particulière ou des bureaux d'études lors de projets d'aménagement ; • Suivi des mesures de gestion et des indicateurs d'évaluation des mesures de gestion. <p>Certaines données sont collectées selon des protocoles standardisés, renseignées dans des Systèmes d'Information Géographique, puis transmises et agrégées à plus grande échelle (ex : BIG Habitat gérée par le Conservatoire Botanique National de Brest). D'autres sont intégrées dans des bases de données SIG, des fichiers Excel, des bases de données de sciences participatives ou restent collectées dans des carnets de terrain.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation des données des inventaires initiaux, mise à jour et mémorisation des corrections apportées (métadonnées) ; • Organisation et structuration des données concernant la gestion et son historisation ; • Enregistrement des données de terrain actuellement « orphelines » ; • Rangement / classement de l'ensemble de ces données et leur archivage ; • Transmission à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne ; • Mise en ligne à disposition du public dans le respect de la Directive « Inspire » et le lien avec les autres partenaires de gestion (Conservatoire du littoral avec Visio-Littoral et Bretagne Vivante avec l'outil Faune-Bretagne). 	<p>- Temps d'animation Natura 2000</p>		<p>3</p>
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	OFB, Bretagne Vivante, DDTM	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<p>- Temps affecté à la mesure.</p> <p>- Taux de réalisation</p>		<p>- Des données sauvegardées et mises à jour</p>	

GOUV 3 4	Organisation de réunions nécessaires à la gouvernance et à l'animation du site			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>A - Organisation de Comités de Pilotage :</p> <p>L'État français a fait le choix, pour remplir ses obligations communautaires, de privilégier une approche concertée. Le Document d'Objectifs est établi en concertation avec les acteurs locaux concernés, dont les représentants sont réunis au sein d'un Comité de Pilotage (COFIL) local.</p> <p>Le COFIL dont les membres sont désignés par le Préfet, désigne son président et se réunit au moins une fois par an. C'est le maillon central du dispositif de concertation. Il intègre une palette représentative des acteurs concernés par le site : décideurs et acteurs économiques, services de l'Etat, propriétaires, associations, scientifiques, Il prend connaissance, examine, amende et valide le bilan d'activités du site Natura 2000 et les propositions d'actions à mettre en œuvre l'année suivante. Il prend connaissance, examine, amende et valide le bilan d'activités du site Natura 2000 et les propositions d'actions à mettre en œuvre l'année suivante.</p> <p>La plupart des acteurs sont généralement également partenaires de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral et du Conseil département du Finistère (État, EPCI, usagers).</p> <p>B - Organisation de groupes de travail :</p> <p>Des groupes de travail (GT) sont organisés en fonction des spécificités de chaque site. Ils sont le lieu de débats autour du projet, en amont des décisions prises par le comité de pilotage. Mais ils peuvent également constituer un groupe de personnes restreintes chargées de mettre en œuvre une action du DOCOB. Des personnes extérieures au comité de pilotage peuvent y être associées pour nourrir les débats.</p> <p>Des comités techniques restreints à certaines thématiques ou projets pourront ainsi être organisés regroupant des acteurs ciblés (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des landes et des milieux prairiaux : agriculteurs, gestionnaires, CBNB, ... • Gestion des fréquentations de falaises : gestionnaires, associations de randonnée, clubs d'escalade, CBNB,... • Gestion des milieux forestiers : gestionnaires, ONF, propriétaires forestiers, CRPF, ... • Estran et milieu marin : plaisanciers, pêcheurs, clubs nautiques, clubs de plongée, DDTM, Préfecture maritime... • Groupe de travail de préparation de COFIL : DREAL, CDL, CD29, Préfecture, DDTM, ... <p>Il appartient à l'opérateur local, désigné par le Préfet, de mettre en œuvre cette démarche de concertation. Les chargés de mission Natura 2000 sont responsables de l'organisation des réunions, de la rédaction des comptes rendus et de leur diffusion avec l'appui du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental du Finistère. Les comptes rendus de réunions seront mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes.</p> <p>C - Organisation de réunions d'information diverses</p> <p>En plus des réunions de concertation mentionnées ci-dessus, des réunions d'information supplémentaires pourront être réalisées auprès des élus locaux (lien avec comité de pilotage du service Espaces Naturels et Randonnée de la CCCS-PR) et des habitants du Cap Sizun pour les informer sur les actions mises en œuvre au sein du site Natura 2000.</p>	- Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents des collectivités, du CDL, du CD29 et des autres partenaires		2	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
		- Opérateur Natura 2000 : CCCS-PR - CDL - CD29 - Communes - Préfectures - DDTM - OFB - ...	- Opérateur Natura 2000 : CCCS-PR - CDL - CD29	
		Autres partenaires	DREAL, Bretagne Vivante, associations, acteurs économiques, CBNB, OFB ...	
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	- Nombre de COFIL Natura 2000 organisés - Nombre de comités de gestion des espaces naturels organisés - Nombre de groupes de travail organisés - Nombre de réunions d'information réalisées - Nombre de participants aux réunions - Nombre de structures représentées - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure.		- Un site Natura 2000 animé par plusieurs types de réunions dans lequel la participation des acteurs est maintenue	

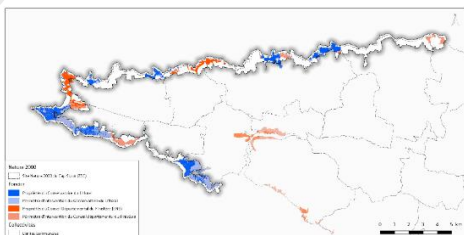
GOUV 3 5	Production des bilans annuels de gestion et d'animation		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>La gestion des espaces naturels engage des fonds publics à différentes échelles : communale, intercommunale, départementale, régionale, nationale et européenne (FEADER, FEDER à partir de 2023, FEAMP). Les subventions européennes concernent plusieurs types d'actions : subventions pour les études et travaux, subventions à la gestion, contrats Natura 2000, conventions d'animation des sites Natura 2000.</p> <p>Les gestionnaires doivent rendre compte des actions mises en œuvre et des résultats auprès des financeurs, des partenaires et usagers du site du Cap Sizun.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un bilan annuel d'animation du site Natura 2000 du Cap Sizun à destination du Préfet et de la DDTM du Finistère. • Renseignement de la base de données en ligne SIN2 (Système d'Information Natura 2000) qui offre à l'ensemble des utilisateurs une base nationale unique et centralisée des données concernant le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000 et permet un rapportage aux échelles nationale et européenne. • Présentation des bilans annuels en comité de Pilotage Natura 2000. <p>Une synthèse conjointe des bilans annuels d'animation Natura 2000 et de gestion des terrains du CDL et du CD29 pourrait être réalisée dans un même document afin d'identifier les actions mises en œuvre par les différentes politiques sur le périmètre du site Natura 2000.</p>	- Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents des collectivités, du CDL, du CD29		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	- Opérateur Natura 2000 : CCCS-PR - Communes - DDTM	- Chargé de mission Natura 2000 - Coordinateur de gestion des Espaces Naturels et de la Randonnée	
	Autres partenaires	OFB, CDL, CD29	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	- Production annuelle du bilan (oui/non) - Occurrence de mise à jour de la base de données SIN2/an - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure.	- Des bilans annuels de gestion et d'animation à jour	

GOUV 3 6	Conception et mise à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>L'article R. 414-11 du code de l'environnement, précise que le document d'objectifs d'un site Natura 2000 doit contenir les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.</p> <p>Un dispositif de suivi (indicateurs de mise en œuvre, indicateurs d'efficacité, évaluation de l'état de conservation,) est ainsi prévu dans le Document d'Objectifs.</p> <p>L'objet de cette mesure est d'assurer de façon concertée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collecte des informations ; • Le renseignement des indicateurs ; • La mise en forme et tenu d'un tableau de bord de suivi de ces indicateurs ; • La production et diffusion d'un tableau de bord simplifié. 	- Temps d'animation Natura 2000		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	DREAL, DDTM, OFB	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	- Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation	- Des tableaux de bords et des indicateurs de suivi et d'évaluation à jour	

Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité	
<p>Contexte : D'importantes connaissances, technicités sont développées lors de la mise en œuvre des actions de suivis et de gestion des espaces naturels. L'ensemble de ces actions sera réalisé grâce à des financements publics.</p> <p>Par ailleurs, le réseau de gestionnaires d'espaces naturels est structuré via plusieurs réseaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau national Natura 2000 animé par le Centre de ressources Natura 2000 de l'Office Français de la Biodiversité et le Ministère de la Transition Ecologique ; • Réseaux régional et départemental Natura 2000 animés par la DREAL Bretagne, la DDTM, l'Agence Bretonne de la Biodiversité, les sites Natura 2000 et l'association des Chargés de mission Natura 2000 de Bretagne ; • Tables rondes des gestionnaires d'Aires Marines Protégées (AMP) animées par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; • Rencontres régionales et nationales des Agents du Conservatoire du littoral ; • Forum des gestionnaires de la biodiversité ; • Réseaux thématiques : gestion des landes, gestion des falaises littorales (RESTOBS) • Réseau scientifiques / gestionnaires d'Échange et de Valorisation en Écologie de la Restauration (REVER) ; <p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions organisées par ces réseaux afin de prendre connaissance des actualités et des expériences des autres animateurs / gestionnaires ; • Valoriser les retours d'expériences vécus sur le site du Cap Sizun par des présentations de retours d'expériences au sein de ces réseaux et en ligne (lien avec action CS1-3), • Répondre à des enquêtes régionales et nationales ; • Contribuer à des programmes concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire tels que « c-mon spot », « Nav&Co » ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents collectivité 	1		
				<p style="text-align: center;">Maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateur Natura 2000 : CCCS-PR - Conservatoire du littoral - Conseil départemental du Finistère
	<p>Autres partenaires</p>	<p>OFB, ABB, RESTOBS, CDL, DREAL, DDTM, ACMN2000, Observatoire de l'Environnement en Bretagne experts scientifiques, associations ...</p>		
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p>	<p>Indicateurs d'efficacité</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'intervention et de participation dans les réseaux - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site - Une meilleure connaissance sur les projets mis en œuvre dans les autres sites Natura 2000. - Définition des perspectives d'action sur le site. 		

GOUV 4 1		Porter à connaissance les enjeux de conservation dans le cadre des modifications de réglementation	
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
<p>A partir du diagnostic et des enjeux de conservation, cette mesure consiste à étudier et définir les besoins d'adaptation de la réglementation des usages terrestres et maritimes à l'aide des différents outils réglementaires existants : arrêtés municipaux, arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), arrêtés préfectoraux de protection des habitats naturels (APPHN), ...</p> <p>Les thématiques pouvant être abordées sont à titre d'exemple : la circulation de véhicules à moteur, les feux et le camping sauvage, les dépôts de déchets, le survol de drone ...</p> <p>Action : Proposer aux services compétents (collectivités & Etat) la mise en œuvre de nouvelles réglementations (Arrêtés de protection, arrêtés municipaux, ...).</p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000</p>		<p>- Temps d'animation Natura 2000</p> <p>- Réalisation en régie : temps agents</p>	
		2	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
		<p>- Communes</p> <p>- DDTM</p> <p>- Préfectures</p>	<p>- Communes</p> <p>- DDTM</p> <p>- Préfectures</p> <p>- CCCS-PR</p>
		Autres partenaires	<p>OFB, Gendarmerie Nationale, communes, ...</p>
Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité		
<p>- Temps affecté à la mesure</p> <p>- Taux de réalisation</p> <p>- Nombre de documents réglementaires signés</p>	<p>- Prise en compte des enjeux écologiques dans la réglementation</p>		

GOUV 4 2		Porter à connaissance sur les enjeux de conservation dans le cadre des acquisitions foncières du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental	
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
<p>Contexte :</p> <p>L'acquisition par le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental de certaines parcelles doit permettre de faciliter la mise en œuvre de mesures de gestion favorables aux habitats naturels patrimoniaux et aux espèces à enjeu. De plus cette maîtrise foncière permet également de faciliter la mise en œuvre de travaux de canalisation de la fréquentation, sur les secteurs sensibles.</p> <p>Les prochaines acquisitions de parcelles pourront à présent être définies en raison des enjeux écologiques identifiées sur celles-ci (présence d'habitats / d'espèces d'intérêt communautaire / patrimoniales).</p> <p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des parcelles intéressantes à acquérir, en collaboration avec la Communauté de communes du Cap Sizun. - Porter à connaissance (localisation, argumentaire) du CDL et du CD29 des parcelles à enjeu susceptibles d'être acquises. 		<p>- Temps d'animation Natura 2000</p> <p>- Réalisation en régie : temps agents CDL / CD29 + chargé de mission Natura 2000</p>	
		2	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
		<p>CCCS-PR</p> <p>CDL</p> <p>CD29</p>	<p>CCCS-PR : chargé de mission Natura 2000 et coordinateur des espaces naturels et de la randonnée</p> <p>CDL / CD29</p>
		Autres partenaires	<p>Communes, CCCS-PR, Douarnenez Communauté</p>
Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité		
<p>- Nombre de propositions effectives</p> <p>- Temps affecté à la mesure</p> <p>- Taux de réalisation</p>	<p>- Nombre de parcelles à enjeu acquises</p> <p>- Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans les futurs périmètres d'acquisition</p>		



Carte 3 : Propriétés du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental du Finistère et périmètres d'intervention associés

Unités de gestion concernées : ensemble du site (parcelles incluses dans les périmètres d'intervention du CDL et du CD29)

GOUV 4 3	Réflexion sur l'ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Comme évoqué dans l'état initial, certains habitats d'intérêt communautaire identifiés se trouvent en limite du périmètre Natura 2000 actuel et ne sont par conséquent pas protégés par la politique Natura 2000. Parmi ces habitats identifiés, on retrouve des massifs de landes sèches et humides, des milieux dunaires, des mares oligotrophes et des boisements d'intérêt communautaire. De même, des habitats d'espèces d'intérêt communautaire adjacents sont potentiellement ignorés à l'heure actuelle et s'ils sont avérés mériteraient d'être prise en compte.</p> <p>Selon les sensibilités des milieux et les menaces associées, l'intégration de ces secteurs sous réserve d'arguments scientifiques, à mener en lien avec la DREAL et le MNHN, permettrait aux propriétaires (communes, propriétaires privés) de bénéficier, s'ils sont volontaires, des contrats Natura 2000. Ces outils permettent de financer l'intégralité des actions d'entretien ou de restauration des milieux. De plus, cela permettrait également d'intégrer le régime d'évaluation d'incidences si des manifestations / projets sont envisagés.</p> <p>De plus, avec la réalisation d'une étude d'inventaire et de cartographie des habitats marins du site Natura 2000 (AC1-1), la connaissance sur les milieux marins patrimoniaux à l'échelle du site sera peut-être modifiée, ce qui nécessitera d'établir un nouveau périmètre de la ZSC plus cohérent. Il est par ailleurs déjà identifié des secteurs marins à enjeux très forts d'un point de vue des habitats tels que les îlots des Duelloù et des Danoù.</p> <p>Cette mesure vise donc à étudier l'opportunité d'étendre le périmètre Natura 2000 à moyen – long terme afin de prendre en compte ces enjeux actuellement identifiés ou potentiellement identifié dans le futur et d'avoir la main leur conservation.</p> <p>Actions :</p> <p><u>A - Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre à des secteurs périphériques présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces.</u></p> <p>Cette action sera réalisée en groupe de travail intégrant les usagers, les élu(e)s, les associations et les services de l'État.</p> <p><u>B – Proposer au service de l'État un argumentaire d'extension du site.</u></p> <p>Unités de gestion concernées : ensemble du site Natura 2000 (en marge du périmètre existant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 - Réalisation en régie : chargé de mission Natura 2000 + temps agents partenaires 	3	
			<p style="text-align: center;">Maîtrise d'ouvrage</p> <p style="text-align: center;">CCCS-PR DREAL</p>
	<p style="text-align: center;">Autres partenaires</p>	<p>Préfecture, DDTM, MNHN, associations, communes, CDL, CD29</p>	
	<p style="text-align: center;">Indicateurs de mise en œuvre</p>	<p style="text-align: center;">Indicateurs d'efficacité</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées - Procédure d'extension de périmètre réalisée ou en cours - Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Un périmètre Natura 2000 plus cohérent qui prend en compte les enjeux écologiques adjacents 	

CS1 1	Définition d'un plan de communication conjoint avec les partenaires			
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité	
<p>Afin d'optimiser les actions, le plan de communication / sensibilisation consiste à définir : les publics visés, les objectifs de communication à atteindre, les messages à faire passer (dont les éléments de langage pour la vulgarisation de l'écologie des milieux marins et terrestres), la tonalité des messages, les outils / supports de communication, les lieux de diffusion, les responsabilités des différents acteurs, le calendrier et les dates importantes, le budget et les indicateurs de mise en œuvre et d'efficacité.</p> <p>Les sujets de communication étant les mêmes, et afin de mutualiser les moyens de communication, ce plan de communication sera commun au service espaces naturels de la CCCS-PR, au DOCOB Natura 2000, aux plans de gestion du CDL et du CD29 ainsi que de la réserve de Goulien et du Syndicat Mixte de la Pointe du Raz. Il guidera et rendra cohérent le travail de chacune des structures impliquées dans la préservation des milieux naturels et harmonisera les supports et messages diffusés.</p> <p>Ce travail sera réalisé en concertation / collaboration avec les principaux maîtres d'ouvrages potentiels cités plus haut mais également avec l'Office de tourisme du Cap Sizun.</p> <p>Le pilotage de ce plan de communication reste à définir.</p>		- Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents	1	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
		CCCS-PR	CCCS-PR : Chargé de mission communication	
		Autres partenaires	Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, Office de Tourisme du Cap Sizun, CDL, CD29, Douarnenez Communauté, Bretagne Vivante, communes	
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	- Réalisation du plan de communication - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure	- Une communication améliorée sur les actions réalisées en faveur des enjeux écologiques		

CS1 2	Promotion des outils contractuels Natura 2000			
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité	
<p>Deux outils contractuels de mise en œuvre du DOCOB spécifique à Natura 2000 permettent d'impliquer les usagers dans la gestion des sites Natura 2000 : les contrats et la charte Natura 2000.</p> <p>A - Promotion et accompagnement de la mise en place de contrats Natura 2000 et de conventions de gestion</p> <p>Les contrats Natura 2000 sont constitués d'une liste d'engagement d'actions de gestion allant au-delà des bonnes pratiques, avec contrepartie financière (subvention État/FEDER).</p> <p>B - Promotion et accompagnement à l'adhésion de la Charte Natura 2000</p> <p>La charte Natura 2000 constitue l'acte d'engagement officiel développé dans le cadre de Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagement de bonnes pratiques contribuant à la réalisation des objectifs de conservation, sans contrepartie financière. Elle permet aux propriétaires terrestres ainsi qu'aux usagers terrestres et marins de s'engager à des pratiques respectueuses et adaptées à la fragilité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 du Cap Sizun.</p> <p>Cette charte est décrite dans la partie C – Charte Natura 2000.</p> <p>Ces deux outils sont généralement peu connus des usagers et nécessitent d'être promus pour informer les contractants potentiels. La mesure consiste en un travail de prise de contact / information / sensibilisation avec les contractants potentiels, aidé des supports de communication développés dans le cadre des mesures ci-après (mesure CS1-3).</p> <p>Les porteurs de projets sont accompagnés par le chargé de mission Natura 2000 pour la signature des outils contractuels avec la DDTM du Finistère ou la DREAL.</p>		- Temps d'animation Natura 2000	2	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
		CCCS-PR OFB DDTM29 DREAL	CCCS-PR OFB DDTM29 DREAL	
		Autres partenaires	DREAL	
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
- Nombre de contrats mis en place Nombre de chartes signées - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure	- Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site - Des habitats terrestres, littoraux et marins en meilleur état de conservation			

CS1 3	Information et sensibilisation des usagers et des visiteurs via des supports de communication		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>A - Conception et développement d'outils papier de communication / sensibilisation</p> <p>Différents supports de communication papier pourront être utilisés ou développés :</p> <p><u>Synthèse illustrée du DOCOB :</u></p> <p>Réalisation d'une plaquette de vulgarisation du DOCOB qui se résumera à une dizaine / vingtaine de pages largement illustrée, à destination du grand public.</p> <p><u>Promotion dans les documents existants :</u></p> <p>La priorité doit être donnée à l'insertion de messages de promotion des enjeux, des mesures de gestion et des recommandations de bonnes pratiques dans les outils existants tels que les guides et cartes de randonnée, dans les gazettes municipales, ...</p> <p>La Communauté de Communes du Cap Sizun va également développer prochainement un support de communication à destination des habitants qui permettra d'insérer un encart concernant la gestion du site Natura 2000 et des espaces naturels protégés.</p> <p><u>Publications dans la presse :</u></p> <p>De nombreuses informations peuvent être transmises via la presse existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Presse locale (Ouest-France, Télégramme), • Presse spécialisée notamment dans le domaine de l'environnement (exemple : revue Espaces naturels), • Publications scientifiques (exemple : revue Pen Ar Bed). <p>L'objectif est de proposer régulièrement des communiqués de presse à ces médias au fil de l'actualité de la vie du site (réunions, mise en œuvre d'une mesure, valorisation des études scientifiques et des résultats des travaux de gestion, bilan annuel, ...) afin de partager l'information à la population locale.</p> <p><u>Plaquettes de communication, prospectus, affiches, marques page... :</u></p> <p>Ces outils papier de communication pourront être réalisés mais de façon parcimonieuse afin de limiter le gaspillage et seront préférentiellement axés sur des thématiques spécifiques.</p> <p>Il s'agira de façon prioritaire d'insérer dans les documents existants les messages définis au plan de communication (cf. action CS1-1). Avant toute réalisation de nouveaux outils, une recherche bibliographique permettra de faire le point sur les outils existants à d'autres échelles pouvant être réutilisés sur le Cap Sizun (voire parfois adaptés au site).</p> <p>D'une manière générale, il est conseillé de favoriser la diffusion informatique de ces différents outils de communications</p> <p>B - Conception et développement d'outils audiovisuels et numériques de communication/sensibilisation</p> <p>Les outils audiovisuels sont très intéressants car ils permettent de transmettre un message relativement complexe dans un temps court. Ils sont adaptés tant à une diffusion sur les outils numériques que dans le cadre de réunions en salle.</p> <p>Il sera intéressant de regarder ce qu'il s'est fait sur les autres sites Natura 2000 avant d'engager la réalisation de ce type de support audiovisuel (ex : Lorient Agglomération, Morlaix Communauté, ...).</p>	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CDL / CD29 / CCCS-PR /</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 <p><u>A titre indicatif / estimatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse illustrée du DOCOB : 5000 € (mise en page graphique, prise de vues complémentaires, impression). - Tournage et montage d'un film : environ 500-1000 € / jour de tournage / montage 	2	
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateur Natura 2000 : CCCS-PR - Syndicat Mixte de la Pointe du Raz 		<p>Maîtrise d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestataires : graphiste, agence de graphisme, société de production audiovisuelle, imprimeur
	<p>Autres partenaires</p>	<p>DREAL, Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, CDL, CD29, OFB, Office de Tourisme du Cap Sizun, Comité départemental du tourisme, partenaires, experts scientifiques</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents de communication édités - Nombre d'exemplaires diffusés - Nombre d'articles dans la presse - Nombre de films / clips vidéos réalisées - Nombre de diffusion des vidéos - Nombre d'émissions radiophoniques - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de vue des outils numériques - Nombre de vue des outils audio/visuels - Enquête sur la perception des enjeux, outils, et mesures de préservation des milieux naturels du Cap Sizun - Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site - Des habitats terrestres, littoraux et marins en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000 - Enquête sur la perception des enjeux, outils, et mesures de préservation des milieux naturels du Cap Sizun 	

<p><u>Réalisation de film / clips vidéos :</u></p> <p>Une vidéo générale sur les enjeux et les richesses du site Natura 2000 pourra être réalisée. Ensuite des courtes vidéos thématiques complémentaires pourront être envisagées, exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les landes, histoire et richesses naturelles • Les falaises du Cap Sizun, le royaume des oiseaux marins • Les richesses sous-marines du Cap Sizun (à développer notamment avec les vidéos marines produites par es plongeurs amateurs). • La gestion opérée par la CCCS-PR et Natura 2000 pour préserver ces richesses naturelles. <p>Ces réalisations pourront être diffusées en ligne ou en salle à l'occasion de projections spécifiques ou d'événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Festival International du Film Ornithologique de Ménagoute ; • Festival de cinéma de Douarnenez ; • Festival international du film de surf ; • Fête de la Nature / Fête de la Science • Auditorium de la Pointe du Raz ; • Cinéma du Goyen (Audierne) ; • Théâtre Georges Madec (Esquibien) ; • Office de tourisme. <p><u>Interviews radiophoniques :</u></p> <p>Des interviews radio pourraient également être envisagées telles que sur France Bleu Breizh Izel qui produisait jusqu'à peu de temps (2019) l'émission radiophonique « Curieux de nature ». Ces interviews pourront être diffusés sur les outils numériques et aux membres du comité de pilotage.</p> <p>C – Promotion d'outils réalisés à l'échelle régionale ou nationale</p> <p>Promotion d'outils réalisés par d'autres organismes (ex : C mon Spot, Nav&Co, vidéos créées dans le cadre du Life Marha, ...)</p>		
---	--	--

CS1 4	Développement d'actions d'éducation à l'environnement		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	Priorité	
<p>A - Développement d'animations pédagogiques scolaires et grand public sur le patrimoine naturel et Natura 2000</p> <p>Des animations pédagogiques sur la faune et la flore du Cap Sizun pourront être programmées et proposées chaque année au grand public par différents acteurs, notamment avec le guide animateur du Syndicat Mixte de la Pointe du Raz.</p> <p>Cette mesure vise à développer des animations axées sur l'environnement et la biodiversité du site et à s'assurer que leur contenu met bien en valeur les différents enjeux à l'échelle du site Natura 2000. Le chargé de mission Natura 2000 pourra ainsi prendre contact avec les différentes structures porteuses pour échanger avec elles sur les contenus de leurs animations, afin de les enrichir, et ponctuellement y participer afin de transmettre les connaissances acquises dans le cadre de Natura 2000.</p> <p>Des visites spécifiques concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pourront être organisées à l'occasion des Fêtes de la Nature, Fêtes de la Sciences, autres animations ponctuelles.</p> <p>Cette offre pourrait être diversifiée avec des propositions innovantes telles que des randonnées contées y compris nocturnes, des porteurs de parole dans les écoles tout en respectant la sensibilité des milieux naturels. Des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents collectivité - Temps enseignants - Achat de matériel pédagogique 	2	
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur Natura 2000 : CCCS-PR - Syndicat Mixte de la Pointe du Raz 	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte de la Pointe du Raz - CCCS-PR - Douarnenez Communauté 	
	Autres partenaires	Ecoles, Collèges, Lycées, OFB, Bretagne Vivante, communes, Douarnenez Communauté, associations naturalistes, clubs de plongée / apnée, experts scientifiques, réseau « Passeurs de nature », Office de Tourisme du Cap Sizun	

<p>recommandations visant ces activités sont proposées dans la charte Natura 2000.</p> <p>La randonnée contée pourrait être organisée sur le principe de la randonnée du patrimoine avec un animateur / conteur qui informe sur les habitats et espèces associées.</p> <p>B - Accompagnement à la création d'Aires Marines Éducatives / Aires Terrestres Educatives</p> <p><u>Aires marines éducatives :</u></p> <p>Une « Aire Marine Éducative » (AME) est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte.</p> <p>Elle constitue un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative.</p> <p>Le rôle du chargé de mission Natura 2000 est de faire la promotion des Aires Marines Éducatives sur le Cap Sizun notamment via un groupe de travail et des interventions auprès des écoles. Le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz a débuté en 2021 la mise en place d'une aire marine éducative sur la commune de Plogoff avec l'école municipale. Le chargé de mission Natura 2000 pourra se raccrocher à la démarche en tant que gestionnaire référent sur les questions environnementales. D'autres aires marines éducatives pourront être développées au sein du périmètre avec les autres écoles du territoire : Beuzec-Cap-Sizun, Audierne, Douarnenez,...</p> <p>Les acteurs pourront animer des groupes de scolaires autour d'enjeux sur une zone restreinte du site, dans le cadre d'une Aire Marine Éducative.</p> <p><u>Aires terrestres éducatives :</u></p> <p>Sur le même principe, des « Aires Terrestres Educatives » peuvent également être mises en place. Inspirées des aires marines éducatives, celles-ci confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.</p> <p>Ces dernières pourraient être mis en place sur des secteurs de landes, de pelouses littorales, de prairies ou de boisements.</p> <p>La mise à disposition d'un programme et de matériel pédagogiques et l'accompagnement des enseignants favoriseraient la mise en œuvre de cette action. Le chargé de mission pourra également accompagner les classes sur le terrain pour concrétiser ce lien avec les élèves et les équipes pédagogiques.</p>	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations proposées - Nombre de participants - Promotion des aires marines éducatives - Nombre d'écoles/classes impliqué(e)s dans une démarche d'AME - Nombre d'élèves impliqués - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure. 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site - Des habitats terrestres, littoraux et marins en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000 - Enquête sur la perception des enjeux, outils, et mesures de préservation des milieux naturels du Cap Sizun
---	--	--

CS1 5	Développement d'expositions temporaires ou permanentes		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Des expositions thématiques sur les falaises littorales, les landes, les dunes, les fonds marins et autres habitats patrimoniaux d'intérêt communautaire pourront être réalisées au sein des différents sites d'exposition présents sur le territoire élargi. Des expositions thématiques sur les espèces animales et végétales patrimoniales du territoire seront également très appréciées du public. Exemple de thématiques : oiseaux marins, flore des falaises, insectes rares du Cap Sizun, les lichens, les fonds marins et la biodiversité associée.</p> <p>Il est recommandé de travailler sur des panneaux/muséographies communs aux différents outils de gestion des milieux naturels, non spécifiques à Natura 2000, au Conservatoire du littoral ou aux ENS du Conseil départemental du Finistère mais mettant bien en avant les enjeux globaux du site et les actions de gestion mises en œuvre.</p> <p>Ces expositions contribueront à l'atteinte des objectifs des mesures de communication / sensibilisation.</p> <p>A - Conception, réalisation et présentation d'expositions thématiques dans la maison de site de la Pointe du Raz</p> <p>Des expositions sur la biodiversité du site Natura 2000 du Cap Sizun pourront être réalisées au sein de la maison de site qui accueille un espace scénographique et un espace d'exposition.</p> <p>B - Conception, réalisation et diffusion d'une exposition générale sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du Cap Sizun :</p> <p>Prêt à titre gracieux aux porteurs de projets à la demande sur le territoire du Cap Sizun et de Douarnenez Communauté.</p> <p>C - Création et mise en place de panneaux d'information pour diffusion dans des lieux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites emblématiques du Cap Sizun : Maison-phare de la Pointe du Millier, Ti Felix (Goulien), Réserve de Goulien, Ports abris ; • Mairies des différentes communes ; • En extérieur sur des lieux publics urbains : port d'Audierne, embarcadère de Saint-Evette, port de Douarnenez ; 	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CDL / CD29 / SMPDR</p> <p><u>Label GSF</u> : Lien avec fiche action n°25 « Modernisation des espaces d'accueil de la maison de site de la Pointe du Raz » : 400 000 € de budget</p>		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR Syndicat Mixte de la Pointe du Raz Bretagne Vivante	CCCS-PR Syndicat Mixte de la Pointe du Raz Prestataire : agence de graphisme	
	Autres partenaires	Bretagne Vivante, associations locales	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
- Nombre d'expositions mises en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure - Nombre de visiteurs	- Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site - Des habitats terrestres, littoraux et marins en meilleur état de conservation		

CS1 6	Conception et réalisation de mobilier d'information sur les sites naturels		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Conception, réalisation et pose de panneaux sur les sites naturels, pour informer le public sur les enjeux écologiques du site Natura 2000 : le patrimoine naturel, les bonnes pratiques à respecter, la réglementation, la démarche Natura 2000, les actions mises en œuvre, ...</p> <p><u>Exemples de panneaux d'information à installer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les landes littorales (flore, faune, historique des usages) ; • Les falaises littorales (flore, faune, usages historiques) ; • Les milieux dunaires du Cap Sizun : flore, faune et usages historiques (Trez Goarem / Baie des Trépassés) ; • Les colonies d'oiseaux marins ; • Les oiseaux rupestres : Crave à bec rouge, Faucon pèlerin, Grand Corbeau ; • Les milieux littoraux : cordons de galets, estran, laisse de mer ; • Les récifs du Cap Sizun : plusieurs emplacements au niveau des ports-abris ? ; 	<p><u>Financement</u> : Natura 2000 / CDL / CD29</p> <p><u>Label GSF</u> : Lien avec fiche action n°26 « Réalisation d'un schéma d'interprétation des sites les plus fréquentés (charte de signalétique, de mobilier ...) » : 100 000 € de budget prévisionnel</p> <p>- Temps d'animation Natura 2000</p>		1
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR Communes CDL CD29	Prestataire : agence de graphisme, conception Installation : entreprises ou régie	
	Autres partenaires	DREAL, DDTM, OFB, Bretagne Vivante	

<ul style="list-style-type: none"> • Les boisements d'intérêt communautaire et les espèces associées : Barbastelle, Escargot de Quimper, Lucane cerf-volant (Pointe du Millier / Vallon Saint-Pierre ?) ; • Grand Rhinolophe et chauves-souris du Cap Sizun : au niveau des bunkers ? ; <p>Les nouveaux panneaux s'intégrer le plus discrètement possible au paysage. Quelques recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adosser les panneaux, dans la mesure du possible, à des bâtiments existants (ports, blockhaus, bâtiments, murets...); • Utiliser du mobilier et des matériaux cohérents avec le caractère naturel des sites ; <p>Ces panneaux pourront si nécessaire prendre la forme de sentier pédagogique, par exemple au fil d'un circuit de randonnée (cf. action CS1-7).</p>	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de panneaux d'information réalisés et installés ; - Nombre de secteurs d'intervention ; - Taux de réalisation ; - Temps affecté à la mesure. 	<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site - Des habitats terrestres, littoraux et marins en meilleur état de conservation - Enquête sur la perception des enjeux, outils, et mesures de préservation des milieux naturels du Cap Sizun
--	---	--

CS1 7 Conception et réalisation de sentiers pédagogiques sous-marins / estran et terrestres			
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>A - Création d'un sentier estran/sous-marin pédagogique et familial</p> <p>La mesure propose de développer un projet de création d'un sentier estran / sous-marin qui permettrait d'observer facilement la beauté du milieu sous-marin en palmes-masque-tuba ou à pied. Pour remplir pleinement son rôle, le sentier doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être en accès libre ; • Être facilement accessible ; • Présenter un parcours facile à pratiquer ; • Présenter les enjeux remarquables du patrimoine naturel sous-marin et de l'estran (estran sableux, estran rocheux, forêts de laminaires, grottes marines,...). <p>Les panneaux seront placés à terre et immergés sur un ou plusieurs itinéraires. Ce projet nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité la première année, puis d'un dépôt de dossiers de demande d'autorisation et du lancement d'une consultation l'année suivante.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appels à projets - Région Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, OFB, CCCS-PR - Label GSF : - Lien avec fiche action n°26 « Réalisation d'un schéma d'interprétation des sites les plus fréquentés (charte de signalétique, de mobilier ...) » : 100 000 € de budget prévisionnel - Lien avec fiche action n°30 « Développement de projets mettant en valeur la dimension maritime du Cap Sizun » : en régie <p><u>Prestation de conception / réalisation :</u> environ 50 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 		2
<p>B - Création d'un sentier sous-marin en eaux profondes</p> <p>Le développement d'un projet de sentier sous-marin en eaux profondes (10-30 mètres) à destination des clubs de plongée et des plongeurs indépendants avertis ou encadrés permettrait de mettre en valeur le patrimoine écologique sous-marin (récifs, blocs circalittoraux,...) ainsi qu'éventuellement le patrimoine historique si des épaves sont présentes dans le périmètre.</p> <p>Sa mise en œuvre pourrait être envisagée dans quelques années.</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p>CCCS-PR CDL / CD29 (sentiers terrestres)</p>	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>Bureau d'études Prestataire de réalisation : agence de conception, graphisme</p>	
<p>C - Création de sentiers pédagogiques terrestres</p> <p>En lien avec la mise en place de mobilier d'information, il serait possible de développer des itinéraires pédagogiques terrestres le long des itinéraires de randonnée existants pour découvrir les richesses des landes, des falaises littorales et des autres habitats d'intérêt communautaire du Cap Sizun.</p>	<p>Autres partenaires</p> <p>Office de tourisme du Cap Sizun, Finistère 360, Syndicat Mixte, Clubs de plongée / d'apnée</p>		
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sentiers pédagogiques réalisés - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure - Nombre de visiteurs 		<p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site - Des habitats terrestres, littoraux et marins en meilleur état de conservation

CS1 8		Actions de gardiennage / maraudage pour sensibiliser un autre public			
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure			
<p>Certains publics n'utilisent pas spontanément les outils / animations à leur disposition pour s'informer sur les enjeux (panneaux d'information, animations, brochures, films, sites Internet...).</p> <p>La pratique du maraudage consiste à aller à la rencontre du public directement sur les sites naturels dans des secteurs à enjeux et sur les lieux de forte fréquentation des usagers potentiels pour les sensibiliser avec un discours adapté à leur niveau de connaissance.</p> <p>Ces interventions pourraient être réalisées spécifiquement pendant les pics de fréquentation (période estivale, vacances scolaires, week-ends prolongés, événements particuliers) par des intervenants saisonniers, les agents du service Espaces Naturels et Randonnée de la CCCS-PR et des services civiques, ...</p> <p>Les sites de maraudage à cibler sont les sites du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental du Finistère les plus fréquentés : Trez Goarem, Pointe du Raz, Pointe du Van, Pointe du Millier, Kastel Koz mais également le long du GR34.</p> <p>Les sujets de sensibilisation pourraient être élargis et intégrer les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des cheminements ; • Dérangement de la faune ; • Tri des déchets ; • Covoiturage / mobilité douce / ... ; 		Financement : Natura 2000 / CDL / CD29 - Temps d'animation Natura 2000			
		2			
		Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
		CCCS-PR		CCCS-PR	
		Autres partenaires		OFB, DDTM, Bretagne Vivante, communes	
Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité			
- Temps affecté à la mesure - Nombre d'interventions réalisées		- Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site - Des habitats terrestres et littoraux en meilleur état de conservation			

CS1 9		Promotion des sciences participatives			
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure			
<p>Contexte :</p> <p>La connaissance de la biodiversité sur le site du Cap Sizun existe notamment grâce à la force du réseau d'observation de la faune et de la flore constitué tant par des salariés que des bénévoles. Ce réseau est animé par des organismes publics et des associations de protection de la nature qui centralisent la collecte d'informations naturalistes.</p> <p>Action :</p> <p>Cette mesure vise à informer les usagers de leur rôle potentiel. Les acteurs locaux peuvent apporter des renseignements complémentaires sur l'évolution de la répartition des espèces et des habitats ou sur leur état de conservation en transmettant leurs observations naturalistes aux réseaux de sciences participatives existants (liste ci-dessous non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes participatives sur la flore coordonnées par le Conservatoire Botanique National de Brest : http://www.cbnbrest.fr/agir-a-nos-cotes/enquetesparticipatives ; • Faune-Bretagne, site animé par Bretagne Vivante, le GRETIA, le GMB, VivArmor Nature, le GEOCA et la LPO et qui permet de saisir, de rassembler et de diffuser des données sur les oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles, odonates et rhopalocères sur la région Bretagne. Le site est un relai de la plateforme Faune-France qui regroupe l'ensemble des données à l'échelle nationale et qui permet de saisir des taxons supplémentaires ; • Comptage régional des oiseaux des jardins ; • Atlas participatifs actualisés de façon périodique (ex : atlas des mammifères terrestres de Bretagne, atlas des invertébrés en Bretagne, atlas des amphibiens et reptiles de Bretagne...etc.) ; • OBSenMer : plateforme collaborative qui facilite la saisie et l'analyse des observations en mer. Elle concerne tous les types d'observations ; 		- Temps d'animation Natura 2000			
		3			
		Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre	
		CCCS-PR		Population locale	
		Autres partenaires		Bretagne Vivante, Groupe Mammalogique Breton, OFB, Universités	
Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'efficacité			
- Nombre de partenariats mis en place - Nombre de données enregistrées - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure		- Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site - Une meilleure connaissance sur les fonctionnements écologiques du site - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000			

<p>mammifères marins, tortues marines, poissons, oiseaux, mais aussi les activités humaines, telles que la plaisance, la pêche, la pollution, etc ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme VIGIE MER en cours de structuration par 8 structures avec le soutien financier de l'AFB et du MNHN ; • Programme CapOeRa (2005-2017) arrêt des collectes spontanées ; • Programme national de recensement des observations de requins pèlerins animé par l'A.P.E.C.S. depuis 1998 ; • Suivi des dauphins solitaires animé par le réseau Cétacés ; • Observatoire d'échouage de mammifères marins PELAGIS ; • BioObs (Base pour l'inventaire des Observations subaquatiques), outil mis à la disposition de tous les plongeurs ; • Vigie-Nature École propose des protocoles scientifiques à réaliser avec ses élèves, accessibles de la maternelle au lycée. • Observatoires de l'évolution des milieux naturels et du trait de côte tels que CoastSnap (cf. AC3-15). 		
--	--	--


CS1 10	Participation de l'animateur Natura 2000 dans les actions phares (manifestations, salons, colloques...)		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Soutien et implication dans des animations phares et démarches citoyennes permettant de fédérer et sensibiliser un grand nombre d'acteurs en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettant à leur disposition un appui technique pour leur stratégie de sensibilisation et également des outils de communication Natura 2000 ; • En tenant un stand sur Natura 2000 ; • Animant une projection ou une conférence sur Natura 2000. <p>Actions phares pouvant être ciblées pour la communication et la promotion des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fête de la Nature ; • Fête de la Science ; • Journées du patrimoine ; • Trail du Cap Sizun ; • Randonnées patrimoines (Mascaret) ; • Fête des Bruyères ; • Festival de Cinéma de Douarnenez ; • ... <p>L'objectif est de participer à au moins un grand événement par an.</p>	- Temps d'animation Natura 2000		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	Agence Bretonne de la Biodiversité, organisateurs de manifestations, associations locales	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats mis en place - Nombre de rencontres réalisées - Nombre d'événements mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure communication sur les enjeux écologiques du site 	

CS 2 1	Association des agriculteurs à la gestion		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Les agriculteurs contribuent à la gestion de l'espace rural et littoral. L'objet de cette mesure est de rencontrer les agriculteurs pour définir leur implication possible dans la gestion des milieux naturels dans et hors Natura 2000.</p> <p>Il est intéressant de mutualiser cette action pour Natura 2000, les terrains du Conservatoire du littoral, du Conseil départemental du Finistère et le service Espaces Naturels de la Communauté de communes du Cap Sizun afin de limiter le nombre d'interlocuteurs auprès des agriculteurs.</p> <p>Les interventions de la profession agricole peuvent notamment consister :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en des actions d'ouverture de milieux : fauche, gyrobroyage, exportation, valorisation des produits de l'exportation, pâturage ; - des interventions pour limiter le développement des espèces envahissantes ; - à adapter leurs pratiques professionnelles pour limiter l'impact de leur activité sur la biodiversité ; - à contribuer à la promotion de Natura 2000 et de ses enjeux (par exemple dans le cadre des marchés de producteurs). <p>Action :</p> <p>Les agriculteurs peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des actions sur leurs parcelles et dans ce cadre bénéficier d'aides pour leur changement de pratiques : projets agroenvironnementaux et climatiques territorialisés (PAEC), paiements pour services environnementaux (PSE). • Signer des conventions de gestion (l'agriculteur paye une redevance) ou intervenir en tant que prestataires de service (marché public) pour les collectivités et les établissements publics, lesquels peuvent par ailleurs bénéficier d'un contrat Natura 2000 pour la gestion des habitats d'intérêt communautaire. <p>Les interventions sur les habitats d'intérêt communautaire devront être encadrées par des conventions et un cahier des charges précis respectant les recommandations des fiches TER3 et TER6.</p> <p>Les PAEC ou PSE mis en œuvre sur le territoire (OUESCO / EPAB) prendront en compte les enjeux écologiques du site Natura 2000. L'animateur Natura 2000 mettra en œuvre les MAEC sur le périmètre du site Natura 2000 du Cap Sizun.</p>	<p>Financement : Natura 2000 / CD29 / CDL / CCCS-PR, AELB (PSE = Paiement pour services environnementaux), MAEC.</p> <p>- Temps d'animation Natura 2000</p>		1
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	Agriculteurs, Chambre d'agriculture, organisme para-agricole (CIVAM), association de producteurs locaux	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats mis en place - Nombre de rencontres réalisées - Nombre d'évènements mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les agriculteurs - Des habitats terrestres en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000 		

CS 2 ②	Association des chasseurs à la gestion		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Les chasseurs du Cap Sizun interviennent dans la gestion des espaces naturels par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions d'ouverture des milieux (fauche, gyrobroyage), - l'implantation de jachères faune sauvage, - des actions de régulation des espèces chassables et la lutte contre les ESOD. <p>Ces actions pourraient être élargies à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des interventions sur les espèces envahissantes, - la veille vis-à-vis des décharges sauvages, - la promotion des enjeux de conservation. <p>Action : Définir avec les chasseurs les modalités de leur implication dans la gestion des milieux naturels et adapter certaines pratiques actuelles, le cas échéant notamment concernant les mesures des fiches TER3 et TER6. Un plan d'intervention pourra être défini pour les actions d'ouverture des milieux (dont l'entretien de layons et de bandes enherbées) par les sociétés de chasse locales dans le site Natura 2000. Les interventions de chasse et de gestion cynégétique sur les terrains du Conservatoire du littoral et du Conseil Départemental sont ou seront encadrées par des convention avec ces deux établissements. Les termes de ces conventions seront définis en collaboration avec les sociétés de chasse et la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère.</p>	- Temps d'animation Natura 2000		②
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	Sociétés de chasse, Fédération départemental des chasseurs du Finistère, OFB, DDTM29	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
- Nombre de partenariats mis en place - Nombre de rencontres réalisées - Nombre d'évènements mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure	- Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les chasseurs - Des habitats terrestres en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000		

CS 2 ③	Association des acteurs du tourisme à la promotion des enjeux écologiques		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Dans le cadre de séjours longs comme courts, les premiers interlocuteurs des visiteurs sont les acteurs du tourisme : offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs, commerçants, centres nautiques, ... Ils jouent un rôle de communication important en renseignant leurs clients / visiteurs sur les activités et sites à découvrir sur le territoire.</p> <p>Action : L'objet de cette mesure est de les sensibiliser aux enjeux de conservation des milieux naturels, aux bonnes pratiques sur les sites (notamment celles concernant leur activité) et aux outils de communication/sensibilisation existants. Ceci afin qu'ils puissent transmettre les messages de sensibilisation et s'ils le souhaitent, devenir des ambassadeurs. Il pourra leur être également proposé de signer la charte Natura 2000 (mesure CS1-2). Un travail de sensibilisation auprès de ces acteurs du tourisme est une action clé pour transmettre efficacement les bonnes informations aux visiteurs en ce qui concerne les enjeux écologiques.</p>	- Temps d'animation Natura 2000		①
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	Office de tourisme du Cap Sizun, Finistère 360, hébergeurs	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
- Nombre de partenariats mis en place - Nombre de rencontres réalisées - Nombre d'évènements mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure	- Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les acteurs du tourisme - Des habitats terrestres et littoraux en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000		

CS 2 4	Association des associations et de la population locale à la gestion		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Pour s'imprégner des milieux naturels, comprendre leur fonctionnement et mettre en œuvre des actions, rien ne vaut l'expérience vécue. Par ailleurs, certains objectifs ne pourront pas être atteints sans l'implication des citoyens. Cette implication permet une meilleure appropriation et un respect des enjeux.</p> <p>Actions : Cette mesure vise à proposer des chantiers participatifs pour mettre en œuvre certaines actions du document d'objectifs. Les chantiers pourront être organisés soit par l'opérateur Natura 2000, soit par les communes, ou bien collectivement.</p> <p>La participation est encouragée par la création de moments de convivialité tels qu'une collation.</p> <p>Les actions ci-dessous font déjà appel ou pourraient faire appel à des chantiers participatifs :</p> <p><u>A - Nettoyage sélectif des macrodéchets sur les plages</u> Des opérations de nettoyage des macrodéchets ont déjà été organisées sur la baie des Trépassés par le collectif Initiatives Océanes. Cette action a vocation à se poursuivre, Le service Espaces Naturels et Randonnée de la CCCS-PR a assuré la mise en place de bacs à marée sur plusieurs sites afin de permettre aux usagers de ramasser les déchets arrivés par la mer.</p> <p><u>B - Intervention sur les espèces végétales envahissantes</u> Des chantiers participatifs d'arrachage d'espèces végétales invasives pourraient être mise en place : Griffes de sorcière, Ail triquètre, Herbe de la pampa,... Ces chantiers seraient encadrés par le service Espaces Naturels et Randonnée de la CCCS-PR avec l'aide du CIAS. Ce type d'intervention pourrait être organisée des secteurs privés (avec accord des propriétaires) où ces espèces prolifèrent. Ces chantiers permettent aux bénévoles d'acquérir les connaissances sur les espèces et les techniques d'intervention et d'intégrer les objectifs de l'intervention.</p> <p><u>C - Rénovation patrimoine vernaculaire</u> - Rénovation de murets de pierre sèche, - Rénovation et entretien des lavoirs,</p> <p><u>D - Autres types d'interventions possibles</u> - Pose de clôtures, - Transhumance d'animaux, - ...</p>	- Temps d'animation Natura 2000	2	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	Associations locales	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats mis en place - Nombre de rencontres réalisées - Nombre d'évènements mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par la population locale - Des habitats terrestres et littoraux en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000 		

CS 2 5		Association des plaisanciers à la préservation du milieu marin	
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
Actions : A - Sensibilisation et accompagnement des ports et des plaisanciers à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation de l'environnement Il semble nécessaire de communiquer sur l'existence de l'aire marine protégée, ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter au sein de cette zone. Des actions de sensibilisation seront réalisés concernant : <ul style="list-style-type: none"> L'impact des pollutions liées à l'activité de plaisance : peintures antisalissures, émissions des bateaux moteurs, rejets d'eaux usées, pollution organique, utilisation de produits ménagers Les impacts indirects à terre associés aux ports-abris : les observations de terrain peuvent révéler une dégradation des pelouses littorales / hauts de plage d'intérêt communautaire du fait de l'activité associée ports-abris (ex : cheminement anarchique dans les habitats, stockage des annexes en haut de plage au détriment d'une station d'espèce ou d'habitat d'intérêt communautaire, ...). Les impacts directs en mer : impact des mouillages sur les récifs sensibles, bonnes pratiques concernant le dérangement des colonies d'oiseaux marins et des mammifères marins 		- Temps d'animation Natura 2000	
		2	
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
		CCCS-PR	CCCS-PR
		Autres partenaires	Associations de plaisanciers, DDTM29
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
		- Nombre de partenariats mis en place - Nombre de rencontres réalisées - Nombre d'évènements mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure	- Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les plaisanciers - Des habitats marins et littoraux en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000
 <p>Photo 8 : Panneau sur le port-abri de Feunteun Aod (photo : Erwan Stricot)</p>			
La sensibilisation des plaisanciers peut être réalisée : <ul style="list-style-type: none"> Dans les ports en lien avec leurs gestionnaires : panneaux indiquant "Aire marine protégée" au niveau des cales de mise à l'eau, action de sensibilisation directe, formation des agents portuaires comme ambassadeurs Natura 2000, panneaux informatifs et signalétiques diverses, exposition, fascicule, plaquettes en distribution libre ... Dans les magasins de matériels de pêche du territoire proche : plaquettes d'information en distribution libre ... 			
B – Développer les chartes Natura 2000 (cf. CS1-2) Les associations de plaisanciers seront invitées à signer la charte Natura 2000 afin de s'engager dans des pratiques respectueuses et adaptées à la fragilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire marines.			

CS 2 6	Association des pêcheurs de loisirs à la préservation du milieu marin		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>De même que pour les plaisanciers, des actions de sensibilisation seront réalisées à destination des pêcheurs de loisir du Cap Sizun.</p> <p>La pêche de loisir est en interaction non seulement avec les espèces ciblées par l'activité mais également avec les habitats marins supports de l'activité. Les pêcheurs ont souvent une connaissance limitée de la réglementation mais aussi de l'impact potentiel de leurs pratiques. Des mauvaises pratiques peuvent entraîner sur certains habitats marins, comme les champs de blocs intertidaux dont les pierres sont retournées.</p> <p>Une information efficace des pratiquants peut donc permettre l'adoption des bonnes pratiques sur le long terme.</p> <p>Actions :</p> <p><u>A - Sensibilisation des pêcheurs de loisirs à la fragilité du milieu marin et aux bonnes pratiques de pêche à pied et de récolte d'algues (réglettes, panneaux...)</u></p> <p>Il semble nécessaire de communiquer sur l'existence de l'aire marine protégée, ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter au sein de cette zone.</p> <p>Des actions de sensibilisation seront réalisés concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'impact des engins de pêche : filets et engins de pêche « fantôme » (signalisation la perte ou de la présence d'un engin fantôme avec si possible sa localisation GPS), captures accidentelles • Réglementation et bonnes pratiques pour la pêche à pied, embarquée • Les impacts directs en mer : impact des mouillages sur les récifs sensibles, bonnes pratiques concernant le dérangement des colonies d'oiseaux marins et des mammifères marins <p><u>B – Développer les chartes Natura 2000 (cf. CS1-2)</u></p> <p>Les associations de pêcheurs seront invitées à signer la charte Natura 2000 afin de s'engager dans des pratiques respectueuses et adaptées à la fragilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire marines.</p>	- Temps d'animation Natura 2000		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	Associations de plaisanciers, DDTM29, Comité des pêches	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
- Nombre de partenariats mis en place - Nombre de rencontres réalisées - Nombre d'évènements mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure	- Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les pêcheurs de loisirs - Des habitats marins et littoraux en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000		

CS 2 7	Accompagnement des sports nature en concertation avec les enjeux de conservation		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>La pratique de sports nature qu'ils soient nautiques ou terrestres sont bien développés sur le Cap Sizun : kayak de mer, voile, surf, plongée, trail, randonnée, spéléologie, ...</p> <p>Ces activités connaissent un développement important en raison d'un attrait fort pour la nature ainsi qu'à la levée des freins psychologiques et techniques limitant le développement des pratiques sur les secteurs littoraux les plus exposés.</p> <p>L'absence de coordination de ces activités, dans le temps et l'espace, peut induire des dégradations sur l'environnement, être source de dérangement selon les populations animales voire de conflits d'usages avec les autres activités de cet espace.</p> <p>Outre les impacts directs qu'il convient de limiter, il convient d'améliorer la connaissance des niveaux de fréquentation et de leurs évolutions (cf. actions AC4-1 et AC4-4).</p> <p>Actions :</p> <p><u>A - Sensibilisation et accompagnement pratiquants et professionnels de sports natures</u></p>	- Temps d'animation Natura 2000		2
	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
	CCCS-PR	CCCS-PR	
	Autres partenaires	Associations locales, clubs nautiques, clubs sportifs fédérations sportives	
	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
- Nombre de partenariats mis en place - Nombre de rencontres réalisées	- Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les usagers de sports nature		

<p>Sensibiliser les pratiquants et accompagner les professionnels de sports nature vers un développement durable de leur activité prenant davantage en compte la fragilité des milieux terrestres et marins (habitats et espèces patrimoniales). Cette action peut se traduire par la mise en place de formations destinées aux professionnels des sports de nature (guides, loueurs, centres nautiques...) et la création / promotion d'outils de sensibilisation (cf. CS1-3).</p> <p>B – Développer les chartes Natura 2000 (cf. CS1-2)</p> <p>Les associations de sports nature seront invitées à signer la charte Natura 2000 afin de s'engager dans des pratiques respectueuses et adaptées à la fragilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaires terrestres et marines.</p> <p>La signature de chartes, de codes de pratiques, de conventions entre l'opérateur et les professionnels des loisirs nautiques (club de voile, club de kayak, club de plongée, club de trail, club de randonnée, club d'esalade / spéléologie...) peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de ces opérateurs des ambassadeurs Natura 2000 auprès de leurs clients, en organisant dans ce cadre des cycles de formations, en mettant à disposition des documents de communication, des temps d'échange... ; • Inciter à une adaptation de leurs pratiques ; • Participer à l'amélioration des connaissances du site ; • Créer un partenariat enrichissant la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 par une concertation continue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Des habitats terrestres et littoraux en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000
---	--	---

CS 2 8		Association des propriétaires privés à la préservation de la biodiversité		
Description de la mesure		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Il est ressorti lors des groupes de travail que de nombreuses parcelles abritant des habitats d'intérêt communautaire terrestres se trouvaient sur des parcelles privées (boisements, landes, prairies, ...) et que le maintien en bon état de conservation de ces habitats ne pouvait avoir lieu que grâce à une sensibilisation des propriétaires.</p> <p>Actions :</p> <p><u>A - Sensibilisation et accompagnement des particuliers</u></p> <p>L'objectif de cette action est de sensibiliser les propriétaires privés aux objectifs de conservation des habitats et des espèces patrimoniales terrestres identifiés sur leurs propriétés afin de les accompagner vers une gestion durable de ces milieux.</p> <p>Cette action concernera notamment les propriétaires de boisements, de landes, de milieux dunaires (dans certains jardins) et de prairies d'intérêt communautaire.</p> <p><u>B – Développer les chartes Natura 2000 (cf. CS1-2)</u></p> <p>Les particuliers seront invités à signer la charte Natura 2000 afin de s'engager dans des pratiques respectueuses et adaptées à la fragilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire terrestres.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 		2
		Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	
		CCCS-PR	CCCS-PR	
		Autres partenaires		Propriétaires privés
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité	
		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats mis en place - Nombre de rencontres réalisées - Nombre d'évènements mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les propriétaires privés - Des habitats naturels en meilleur état de conservation - Des usagers ambassadeurs du site Natura 2000 	

PR1 1	Développement de partenariats avec des organismes de recherche en lien avec le patrimoine naturel		
Description de la mesure	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Les espaces naturels protégés sont fréquemment présentés comme des territoires de qualité pour la recherche. Symétriquement, les produits de la recherche sont perçus comme une ressource essentielle pour la gestion des espaces naturels protégés. Toutefois, les résultats et bénéfices des recherches menées dans ces espaces ne sont pas toujours bien « partagés » et restent trop peu valorisés sur les territoires étudiés comme aux échelles plus larges.</p> <p>Action : Développer des synergies de partenariat avec le monde de la recherche afin de bénéficier de connaissances supplémentaires sur les fonctionnements écosystémiques du site. De la part du gestionnaire, faciliter et accompagner le développement de ce type de projets au sein du périmètre Natura 2000.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 - Temps agents 		2
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCCS - Conservatoire du littoral - Conseil départemental du Finistère 	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>UBO (Geoarchitecture), UBS, Université de Rennes, Station Biologique de Concarneau / de Roscoff...</p>	
	<p>Autres partenaires</p>	<p>ABB, Bretagne Vivante</p>	
	<p>Indicateurs de mise en œuvre</p>	<p>Indicateurs d'efficacité</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats mis en place - Taux de réalisation - Temps affecté à la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance sur le fonctionnement des écosystèmes du site Natura 2000 	

B. Méthodes de suivi et d'évaluation

1. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

1.1. Evaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB devra permettre d'identifier le niveau de réalisation des mesures du DOCOB, ainsi que l'efficacité des mesures engagées, notamment au moyen des indicateurs proposés dans les fiches mesures.

1.2. Evaluation et adaptation du Document d'Objectif

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le Document d'objectifs.

Dans ce cas, les fiches mesures modifiées ou les nouvelles fiches mesures devront être approuvées par le Comité de pilotage pour être opérationnelles.

Tous les six ans, un rapport d'évaluation est réalisé à l'échelle nationale par le Ministère en chargé de l'écologie.

Le Document d'Objectifs pourra être révisé quand cela sera jugé nécessaire. L'évaluation-bilan se fait à partir des bilans annuels d'activités réalisés par l'opérateur. Ce processus permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans un site Natura 2000 et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le DOCOB. Il permet d'adapter le DOCOB si nécessaire pour les années qui suivent. À l'issue de l'évaluation, le DOCOB doit être révisé. Cette révision est réalisée en partenariat avec le comité de pilotage et les groupes de travail.

2. SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

Le suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux, et permettre l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du Document d'objectifs et des travaux de restauration et d'entretien menés sur le site. La France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée sur des objectifs de résultats vis-à-vis de l'Europe en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis permettront d'évaluer les résultats des engagements pris.

2.1. Suivis scientifiques

Les suivis scientifiques peuvent prendre différentes formes :

- Cartographie des milieux naturels et des habitats d'espèces,
- Suivis phytosociologiques : quadrats permanents / ponctuels, transects,
- Suivis symphytosociologiques,
- Inventaires spécifiques,
- Recherche d'indices de présence pour les espèces animales, comptages, points d'écoute...

Ils pourront être réalisés par les gestionnaires des espaces naturels, confiés à des prestataires ou à des associations, groupes de bénévoles, ou mis en œuvre dans le cadre de réseaux existants (ex : REBENT coordonné par l'Ifremer pour les habitats marins d'intérêt communautaire).

Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) est chargé d'harmoniser et de vérifier les protocoles de suivi des habitats et des espèces végétales terrestres d'intérêt communautaire.

Les actions de suivi scientifique sont détaillées dans les fiches mesures :

- AC1 : Etablissement d'un état initial écologique des habitats marins et de l'estran
- AC2 : Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats marins et les espèces marines
- AC3 : Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres

- AC4 : Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines

2.2. Etudes complémentaires

Des études complémentaires pourront être réalisées selon les besoins identifiés au cours de la mise en œuvre, pour mieux connaître certaines espèces et certains habitats d'intérêt communautaire notamment marins.

2.3. Suivi photographique

Pour les actions impliquant la mise en place d'aménagements et la réalisation d'opérations de gestion sur les milieux naturels, un suivi photographique (avant et après travaux) sera réalisé. Ce suivi permet de communiquer aisément sur la mise en œuvre d'actions en illustrant les résultats. Les suivis photographiques sont décrits dans la fiche mesure AC3-13.

3. DIFFUSION DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

3.1. Mission de l'opérateur local

Le suivi global du Document Unique de Gestion du Cap Sizun sera assuré par l'opérateur local Natura 2000, le Conservatoire du littoral, le Conseil départemental du Finistère et les différents partenaires représentés au sein du Comité de pilotage. L'animateur Natura 2000 et les responsables du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental du Finistère assureront l'animation nécessaire à la mise en œuvre des actions proposées dans le document d'objectifs.

Les missions correspondantes sont décrites dans les fiches mesures :

- GOUV 1 : Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires
- GOUV 2 : Maintien d'une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques
- GOUV 3 : Animation du site Natura 2000 et des terrains du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental du Finistère
- GOUV 4 : Porter à connaissance sur les enjeux de conservation dans le cadre des modifications de réglementation et des acquisitions foncières

3.2. Bilan d'activités annuel

Un bilan d'activités sera réalisé chaque année par l'opérateur local Natura 2000, le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental du Finistère (action GOUV3-5). Ce bilan comprendra une présentation sous forme de tableau de bord ainsi qu'une analyse financière :

- Des actions de suivis et d'animation du document d'objectifs réalisées par l'opérateur local Natura 2000 pour le comité de pilotage (réunions, aides pour le montage des contrats Natura 2000, communication,...) et correspondant aux fiches mesures :
- De l'état d'avancement des actions du document d'objectifs réalisées par les différents porteurs de projets (mesures de gestion mises en place, planning, coût, nombre de contrats Natura 2000,...),
- Les enseignements, les orientations et les priorités de travail proposées pour l'année à venir.

3.3. Comité de pilotage

Le / La Président-e du comité de pilotage, assisté-e de la personne chargée de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, rend compte des actions menées dans le cadre de Natura 2000 et sur les terrains du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental du Finistère lors de la tenue annuelle des COPIL (action GOUV3-4). Le comité de pilotage du site devient ainsi un comité de suivi. Les bilans d'activités annuels y seront présentés ainsi que les actions phares ayant été réalisées.

3.4. Groupes de travail

La participation régulière des usagers et des différents acteurs du territoire reste primordiale pour mener à bien le projet en concertation. Les groupes de travail pourront ainsi se réunir selon les besoins et l'avancement du projet (action GOUV3-4).

DOCUMENT DE TRAVAIL

C. Charte Natura 2000

1. DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DE LA CHARTE NATURA 2000

1.1. Présentation

La Charte Natura 2000 est un élément constitutif du document d'objectifs (DOCOB), spécifique à chaque site. Il s'agit d'un document contractuel listant des recommandations et des engagements de bonnes pratiques contribuant au maintien ou à la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site (R414-12 du code de l'environnement). Cet outil complète les mesures de gestion proposées dans le DOCOB. A la différence des contrats Natura 2000, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. L'adhésion des usagers à la charte est libre et volontaire. Un contrat et une charte Natura 2000 sont deux outils de gestion indépendants l'un de l'autre et complémentaires. Il est tout à fait possible d'adhérer ou non à ces deux dispositifs sur un même site, et dans le même temps.

1.2. Contenu technique

La charte liste des recommandations et des engagements. Dans les deux cas, il s'agit de comportements et de pratiques à adopter ou à éviter, que vous veillez (recommandations générales) ou que vous vous engagez (engagements de bonnes pratiques) à appliquer.

Les recommandations visent à vous sensibiliser aux enjeux de conservation et à vous conforter ou vous orienter vers une pratique respectueuse de ces enjeux. Les recommandations ne sont pas soumises à contrôle.

Les engagements sont contrôlables sur place par les services de l'Etat, qui vous en avertissent au préalable.

Chaque point de contrôle (élément matériel ou non) permet de s'assurer du respect des engagements auxquels vous souscrivez.

La présente charte s'organise en deux sections principales :

- Une liste de recommandations « générales » qui concerne l'ensemble du site et des usagers ;
- Des engagements de bonnes pratiques de « portée générale » valables pour l'ensemble du site, d'une part, et des engagements regroupés par types d'enjeux « prioritaires » et « secondaires », d'autre part.

Remarque : une charte peut contenir une section listant des « engagements spécifiques à une activité ». Ce type de section s'applique à des activités soumises à évaluation d'incidences Natura 2000. Sa signature permet l'exonération d'évaluation d'incidences Natura 2000 pour les pétitionnaires (L.414-3 du Code de l'Environnement).

La charte du site Natura 2000 « Cap Sizun » ne contient pour le moment pas une telle section et ne permet pas d'exonération d'évaluation d'incidences.

Les chartes seront établies dans le futur après discussion et évaluation avec les acteurs et services instructeurs concernés lors des groupes de travail.

Pour en savoir plus sur la définition d'une évaluation d'incidences Natura 2000, veuillez consulter les pages web suivantes :

<https://www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000/Evaluation-d-incidence-Natura-2000>

<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-2000-r608.html>

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/communiques-presse/valuation-des-incidences-natura-2000>

1.3. Conditions et durée d'adhésion à la charte

Le socle juridique de base de la présente charte renvoie aux articles R-414-11 (5ème alinéa), R. 414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement.

Toute personne ou structure souhaitant participer à la conservation des milieux naturels et espèces ciblées du site Natura 2000 est concernée, et ce d'autant plus que les usagers et professionnels fréquentent régulièrement le site.

Une personne peut souscrire à tout ou partie des engagements. L'acte d'engagement dure cinq ans. Cet engagement prend effet à compter de la réception du formulaire d'adhésion (CERFA n°15278) par la Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) du Finistère.

Le préfet du Finistère, le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Bretagne s'assurent du respect des engagements souscrits au sein de la charte Natura 2000.

Lorsque le signataire d'une charte Natura 2000 s'oppose à un contrôle, souscrit une fausse déclaration ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet concerné peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.

L'adhésion à la charte offre la possibilité au signataire de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000. Il s'agit d'une distinction valorisant le signataire, susceptible d'avoir des effets vertueux sur ses activités.

Pour adhérer à la charte, chaque structure ou personne en nom propre doit suivre la démarche suivante :

- 1 - Cocher les engagements auxquels il souhaite souscrire.
- 2 - Renseigner, dater et signer le formulaire CERFA n°15278 relatif à l'adhésion de la charte Natura 2000 d'engagement de bonnes pratiques.
- 3 - Envoyer la charte et le formulaire CERFA dûment remplis, accompagnés d'une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) à la DDTM du Finistère.
- 4 - Le destinataire instruit la demande et accuse réception du dossier complet du signataire. Une copie est transmise à l'opérateur du site Natura 2000 du Cap Sizun

Formulaire CERFA téléchargeable sur :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Charte-Natura2000_cerfa15278_DECLARATION-engagements-bonnes-pratiques.pdf

Pour tout renseignement concernant la charte, n'hésitez pas à contacter l'animateur du site Natura 2000 du Cap Sizun et la DDTM du Finistère :

Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz : Rue Renoir BP 50 29770 Audierne / Tél : 02 98 70 16 00 / email : espaces-naturels@cap-sizun.fr

DDTM du Finistère : 2 boulevard du Finistère 29325 Quimper cedex / Tél : 02 98 76 52 00 / email : ddtm@finistere.gouv.fr

1.4. Rappel des enjeux du site Natura 2000 du Cap Sizun

1.4.1. Enjeux terrestres du site

Habitats terrestres à enjeu majeur :

- Végétations de falaises (dont pelouses littorales)

Habitats terrestres à enjeu très élevé :

- Landes sèches européennes et landes humides atlantiques
- Dunes grises, dunes boisées et dépressions humides intradunaires

Habitats terrestres à enjeux élevé :

- Dunes embryonnaires, dunes mobiles
- Hauts de plages et cordons de galets
- Mares et prairies humides oligotrophes
- Hêtraies – chênaies acidophiles et ormaies littorales
- Végétations chasmophytiques (des fissures rocheuses)

Habitats terrestres à enjeu modéré :

- Frênaies alluviales
- Mégaphorbiaies
- Lac eutrophe (étang de Laoual)
- Prairies maigres de fauche

Espèces terrestres à enjeu :

- Plantes : Oseille des rochers et Trichomanès remarquable
- Chauves-souris : Grand Rhinolophe et Barbastelle d'Europe
- Mammifères terrestres et semi-aquatiques : Loutre d'Europe
- Invertébrés : Escargot de Quimper, Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Ecaille chinée, Lucane cerf-volant

1.4.2. Enjeux marins du site

Habitats marins à enjeux prioritaires :

- Grottes marines
- Récifs (Colonies de pouces-pieds, Moulières intertidales, Roches à laminaires, forêts de laminaires)
- Herbiers de zostères
- Roches et blocs circalittoraux à faune fixée

Habitats marins à enjeux secondaires ou à préciser :

- Estrans et fonds sableux

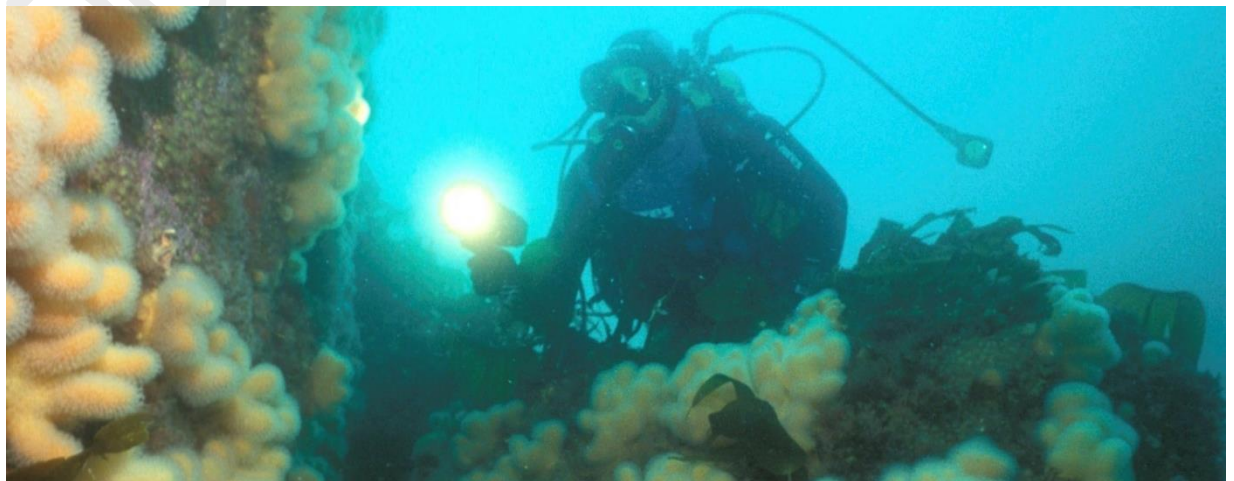
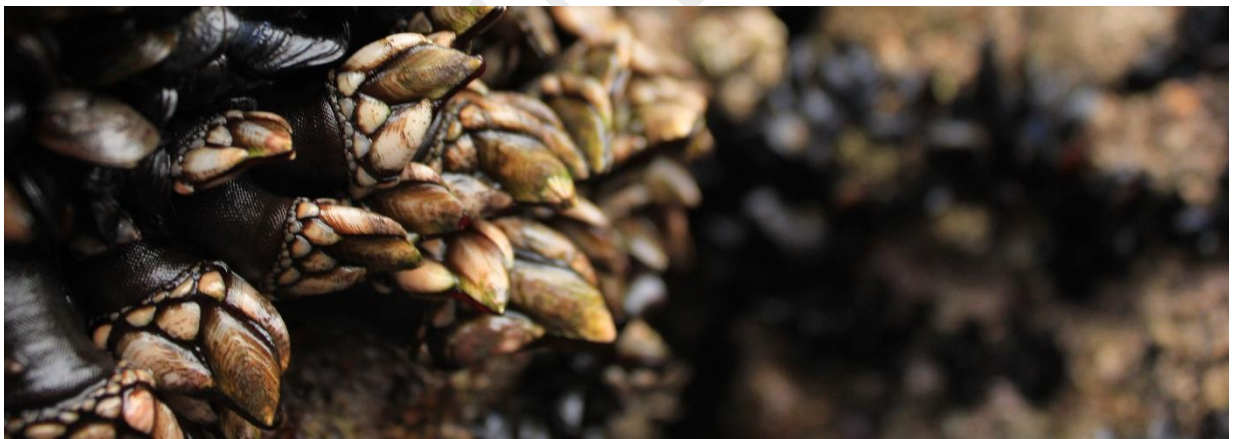
Espèces marines à enjeux secondaires :

- Mammifères marins : Phoque gris, Grand dauphin, Marsouin commun

Illustrations :







Légende photos d'illustration (de haut en bas)

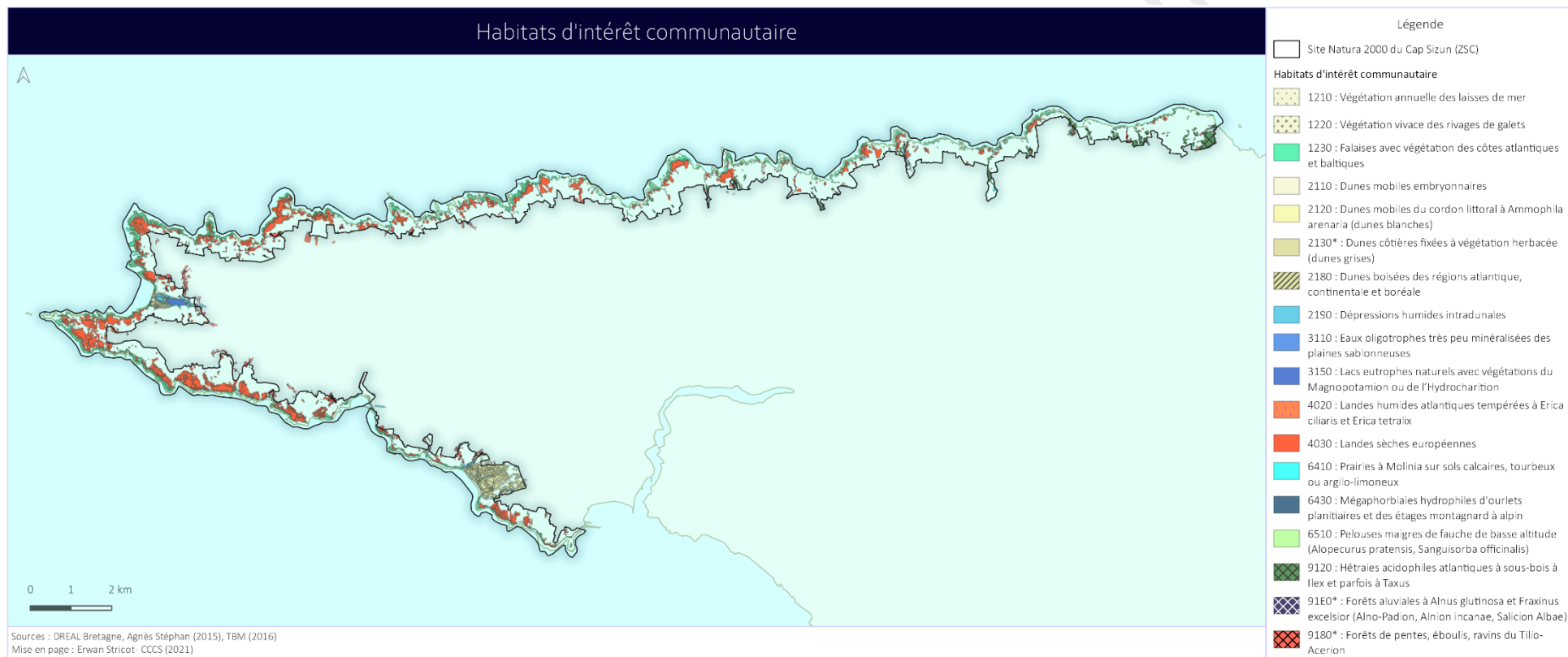
Photo 1 : Falaises et pelouses littorales (photo : Erwan Stricot)
Photo 2 : Landes littorales (photo : Erwan Stricot)
Photo 3 : Dunes grises (photo : Erwan Stricot)
Photo 4 : Mare oligotrophe (photo : Erwan Stricot)
Photo 5 : Grands Rhinolophes dans grotte littorale (photo : Erwan Stricot)
Photo 6 : Damier de la Succise (photo : Erwan Stricot)
Photo 7 : Loutre d'Europe (photo : Sylvain Richier)
Photo 8 : Agrion de Mercure (photo : Erwan Stricot)
Photo 9 : Grotte littorale (photo : Erwan Stricot)
Photo 10 : Phoque gris dans forêt de laminaires (photo : Benjamin Guichard - OFB)
Photo 11 : Colonie de pouces-pieds (photo : Erwan Stricot)
Photo 12 : Récifs circalittoraux à Alcyons jaunes (photo : Yves Gladu - OFB)

En résumé

L'adhésion à la charte contribue à :

- La participation et la sensibilisation à la démarche Natura 2000 ;
- La communication sur sa propre implication dans le processus Natura 2000 ;
- La reconnaissance et la garantie de la poursuite des pratiques existantes favorables au maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- L'ajustement de plusieurs pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du Document d'Objectifs Natura 2000.

Carte de localisation des habitats terrestres d'intérêt communautaire du Cap Sizun :



2. ELEMENTS DE PORTEE GENERALE

En tant que signataire de la charte vous conservez tous les droits inhérents à votre statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage, ...).

En tant que signataire de la charte vous devez :

- Vous efforcer de respecter les recommandations contenues dans la charte ;
- Respecter les engagements que vous avez souscrits au travers de la présente charte ;
- Solliciter l'opérateur Natura 2000, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte ; celui-ci devra répondre à votre demande dans la mesure de ses moyens ;
- Autoriser ou faciliter l'accès aux terrains considérés dans la charte aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements.

En contrepartie les services de l'Etat et/ou l'opérateur Natura 2000 s'engagent à :

- Vous fournir les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (ex. : cartes des habitats d'intérêt communautaire, inventaires faunistique et/ou floristique, informations diverses, ...),
- Vous fournir tous les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB et concernant les parcelles engagées (ex. : plan de circulation, programme de restauration du milieu, ...),
- Mettre à votre disposition les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées, réalisées dans le cadre de Natura 2000.

3. RECOMMANDATIONS GENERALES

Afin de participer à la préservation des habitats naturels et espèces du site Natura 2000 « Île de Groix », nous vous recommandons d'appliquer les règles de bonnes pratiques suivantes :

3.1. De portée générale

- Je prends connaissance des enjeux et des objectifs de gestion du site Natura 2000.
- Je m'informe sur la réglementation encadrant mon activité ainsi que sur les règles de bonnes pratiques (chartes, etc.), et veille à ne pas porter atteinte à l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur les lieux où j'exerce mon activité (cf. cartes des enjeux).
- Je me renseigne sur les espèces végétales et animales exotiques envahissantes afin de ne pas en introduire ou en faciliter l'introduction, et signale, le cas échéant, leur présence à la structure animatrice compétente.
- Je suis un ambassadeur du site Natura 2000 : je communique, sensibilise et échange largement autour de moi sur les enjeux et objectifs du site Natura 2000, la sensibilité des milieux, les mesures de gestion et la charte.
- Je contribue à la veille écologique du site Natura 2000, en devenant un observateur actif (signalements, photos,...) et en communiquant mes observations aux animateurs Natura 2000, ou en utilisant les réseaux de sciences participatives existants (cf. action CS1-9).
- J'informe l'opérateur Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine anthropique ou naturelle.

3.2. Concernant la partie terrestre du site

- Je limite au maximum la circulation des véhicules lourds en cas de travaux de gestion sur les habitats, ou sur les sols fragiles, afin d'éviter le tassement du sol. Le bénéficiaire prévoira un cheminement précis des engins, en concertation avec l'opérateur, afin d'effectuer le moins de passages possibles.
- Je signale auprès de l'opérateur tous travaux ou aménagements éventuels sur les parcelles engagées dans la charte.

- Je ne laisse pas les chiens errer en liberté sur les secteurs sensibles. La présence de chiens divagants, dont la définition est donnée à l'article L.211-23 du code rural, est une source non négligeable de dérangement pour la faune, surtout en période de reproduction.
- J'évacue les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse, ...).

3.3. Concernant la partie marine du site

- Lors de l'entretien de mon bateau, j'adopte autant que possible un comportement d'éco-navigant visant à ne pas dégrader les habitats sous-marins. Ainsi, je privilégie l'utilisation de produits écologiques et biodégradables (produits ménagers, antifouling innovants - peintures à bases aqueuse/cuivre, siliconées, adhésifs ou « pare-fouling », huiles, caisses à poissons recyclables).
- Si mon bateau comporte des cuves de récupération des eaux usées (eaux grises, noires ou de fond de cale), j'utilise les infrastructures destinées à leur collecte (stations de pompage et d'épuration) mises à disposition dans les ports (Douarnenez et Audierne-Poulgoazec)
- Je ne jette pas mes déchets par-dessus bord, et dans la mesure du possible, je ramasse ceux que je trouve en mer ou sur l'estran pour les déposer en déchetterie.
- Dans la mesure du possible, je retire les engins de pêche perdus ou abandonnés afin de limiter la pêche fantôme. Si cela n'est pas possible, je signale la perte et/ou la présence de l'engin avec si possible sa localisation GPS à l'animateur du site Natura 2000 et à la DDTM du Finistère.
- Dans le cadre de ma pratique de la plongée sous-marine, je prends connaissance et respecte les recommandations du [Guide pour le développement durable des activités subaquatiques](#) (2011)
- Dans le cadre de ma pratique de la pêche de plaisance, je prends connaissance et respecte les recommandations de la [Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable](#).
- En mer, quand j'observe des mammifères marins, j'évite de m'approcher d'eux et de les déranger avec des dispositifs bruyants. S'ils sont situés à proximité de mon navire, je réduis progressivement ma vitesse et maintiens une route parallèle à leur trajectoire. S'ils s'approchent par eux-mêmes, j'évite de les toucher compte tenu du risque potentiel de transmission de maladies.

3.4. Engagements de bonnes pratiques

Les engagements, contrôlables et sanctionnables, s'appliquent à tout le périmètre du site Natura 2000 « Île de Groix ». Le signataire s'engage, au choix, sur tout ou partie d'entre eux.

3.4.1. Engagements de portée générale

- Je m'engage à faciliter l'accès au site (dans la concession, la propriété privée, etc...) à l'animateur Natura 2000, ainsi qu'aux experts impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme, afin que puissent être menés des suivis ou inventaires scientifiques, ou une évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats, sous réserve que je sois préalablement informé de la date des opérations dans un délai raisonnable. En contrepartie, les résultats des études et expertises seront mis à ma disposition.

Point de contrôle : libre accès aux personnes mandatées.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet Maritime Atlantique et du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à informer tout personnel, entreprise, prestataire, mandataire ou toute personne intervenant sur l'espace concerné par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci. Le cas échéant, il peut être judicieux de confier les travaux à des prestataires spécialisés et de mettre en place un balisage des zones sensibles à éviter. Les mandats devront être modifiés au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements.

Point de contrôle : mention de la charte dans les contrats de nature commerciale et information des enjeux de conservation du site auprès des personnes intervenant sur le milieu. Copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques, mandats compatibles avec la charte, attestation du signataire.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet Maritime Atlantique et du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à informer l'animateur du site Natura 2000 de tout nouveau projet, même ponctuel, lié à mon activité prévue dans ou à proximité du site Natura 2000 et à adapter mon projet aux enjeux du site Natura 2000.

Point de contrôle : prise de contact avec l'animateur et adaptation du projet le cas échéant.

Engagement souscrit auprès du Préfet Maritime Atlantique, du Préfet du Finistère, du Préfet de Région.

- En tant que structure associative ou commerciale, je m'engage à informer mes clients/adhérents/personnel des enjeux du site Natura 2000 et de sa sensibilité. Je fais les préconisations et recommandations sur les bonnes pratiques liées à mon activité et veille à leur bon respect.

Point de contrôle : transmission orale ou écrite effective des enjeux du site et des instructions destinées à préserver le milieu naturel.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet Maritime Atlantique, du Préfet du Finistère et du Préfet de Région.

- Je m'engage à ne donner mon accord pour l'installation d'aménagements légers sur les parcelles contractualisées, qu'après avoir obtenu un accord de principe de la part de l'opérateur Natura 2000, qui pourra solliciter l'avis du comité de pilotage si nécessaire.

Point de contrôle : correspondances entre le signataire et l'opérateur Natura 2000.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à ne pas autoriser et ne pas procéder à une modification du niveau du sol sur les habitats d'intérêt communautaire : nivellement, sous-solage, comblement, exploitation des roches, travaux cultureux, exceptés travaux de génie écologique prévus par le DOCOB.

Points de contrôle : absence de trace récente de travail du sol et d'apports de matériaux imputables au signataire.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à ne pas autoriser et ne pas réaliser sur les habitats d'intérêt communautaire et à leurs abords d'apports de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux non liés au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire.
Points de contrôle : absence de trace visuelle de dépérissement de la végétation, absence de nouveau remblai ou autres dépôts imputables au signataire.
→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.
- Je m'engage à ne pas autoriser la destruction et ne pas détruire les talus, les haies, les murets et autres éléments structurant le paysage (seules certaines plantations de résineux ou d'espèces exogènes peuvent faire l'objet d'une coupe ras sans renouvellement à l'identique).
Points de contrôle : maintien des talus, murets et autres éléments structurant le paysage.
→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.
- Je m'engage à ne pas autoriser ni procéder moi-même à tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit, y compris les déchets verts.
Point de contrôle : absence de trace visuelle de dépôt de déchets et matériaux.
→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.
- Je m'engage en cas de travaux à choisir la période d'intervention afin de ne pas perturber la faune et la flore. Le signataire se rapprochera de l'opérateur qui lui indiquera les périodes les plus adaptées.
Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux aux périodes indiquées par l'opérateur.
→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.
- Je m'engage à ne pas autoriser et à ne pas procéder à la plantation d'espèces végétales exotiques envahissantes (Griffe de sorcière, Herbe de la Pampa, Renouée du Japon, etc...)
Points de contrôle : état des lieux avant signature de la charte, absence de nouvelle plantation d'espèces exotiques envahissantes.
→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.
- Je m'engage à avertir la structure animatrice de la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes.
Point de contrôle : correspondances entre le signataire et l'opérateur Natura 2000.
→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.
- Je m'engage à ne pas autoriser de manifestations sportives et/ou de loisirs à proximité ou sur les habitats d'intérêt communautaire et sur les habitats d'espèces sans en avoir informé l'animateur par écrit.
Points de contrôle : correspondances entre le signataire et l'opérateur Natura 2000, absence de manifestation se déroulant sur ou à proximité des habitats d'intérêt communautaire sans autorisation de l'autorité administrative compétente.
→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.
- Je m'engage à avertir et/ou demander une expertise auprès de l'animateur du site, ou à signaler au porteur de projet la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, dès lors qu'un aménagement destiné à la pratique des loisirs ouverts au public est prévu (projet personnel ou qui me serait soumis par une association).
Point de contrôle : expertise.
→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Lors d'une manifestation ou pratique organisée d'une activité nautique ou terrestre (entraînement/trail par exemple) nécessitant l'installation de balisage (pas d'utilisation de bombe de peinture), je retire le balisage et remets en état le site au terme de la manifestation.

Point de contrôle : absence de balisage après la manifestation.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet Maritime Atlantique ou du Préfet du Finistère.

3.4.2. Engagements par grands types d'habitats d'intérêt communautaire

3.4.2.1. Falaises, landes littorales, milieux dunaires et littoraux

- Je m'engage à effectuer les travaux sur les landes liés au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB) entre le 1er octobre et le 28 février, sauf cas exceptionnel (ex. : gestion des fougères).

Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents hors périodes autorisées.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à ne pas faire de feu sur les landes, ou à leur proximité immédiate, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).

Point de contrôle : absence de trace de feu imputable au signataire.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à ne pas effectuer de prélèvement de sable ou tout autre remaniement du profil dunaire, en dehors de travaux prévus dans le DOCOB ou ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences.

Point de contrôle : absence de trace visuelle de prélèvement.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à ne pas réaliser de travaux sur les dunes non liés au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).

Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à ne réaliser aucun nettoyage mécanique sur les habitats dunaires et de hauts de plage (zones colonisées par la végétation).

Point de contrôle : absence de trace visuelle de nettoyage mécanique (trace d'engins...).

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à ne pas stocker d'embarcations dans les zones colonisées par la végétation d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : absence de bateau imputable au signataire sur les végétations de hauts de plage et les dunes.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à n'effectuer aucune plantation et aucun travail du sol non liés au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).

Point de contrôle : absence de plantation ou de trace visuelle de travail du sol.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

3.4.2.2. Habitats aquatiques et humides (mares, étangs, mégaphorbiaies)

- Je m'engage à effectuer les travaux d'entretien du petit patrimoine et des cours d'eau à une période en adéquation avec le cycle biologique des espèces et notamment de l'agrion de Mercure. Les dates sont à définir avec l'animateur Natura 2000 en fonction de la nature des travaux.

Point de contrôle : correspondance avec l'animateur et respect des préconisations de travaux.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

- Je m'engage à effectuer les travaux liés à la restauration de ces habitats (ex : coupe de saules) en dehors de la période de nidification / reproduction (septembre – novembre). Prendre contact avec l'animateur Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux (ex : amphibiens).

Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents hors périodes autorisées.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

3.4.2.3. Habitats forestiers (hêtraies – chênaies, frênaies alluviales)

- Je m'engage à ne pas faire d'intervention forestière sur les boisements d'intérêt communautaire (hêtraies – chênaies et frênaies alluviales) sans avis de l'opérateur local.

Point de contrôle : absence d'intervention sans avis de l'opérateur local.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.

3.4.2.4. Habitats marins (récifs, forêts de laminaires, herbiers de zostères, récifs circalittoraux ...)

- Afin de respecter les zones à enjeux écologiques forts, je m'engage à ne pas mouiller mon ancre sur les herbiers de zostères marines et les zones à récifs circalittoraux (massifs de gorgones) et privilégie les fonds sableux, dans la limite des impératifs de sécurité du mouillage.

Point de contrôle : absence de mouillage sur ces zones sensibles.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet Maritime Atlantique.

- En tant que pêcheur plaisancier, afin de réduire les impacts sur les habitats sensibles et à enjeux prioritaires que sont les herbiers de zostères, je ne pêche pas au filet ou au casier à proximité immédiate (100 m) de ces habitats.

Point de contrôle : absence d'embarcation mouillée ou d'engin de pêche pêchant sur les habitats sensibles et à enjeux

→ Engagement souscrit auprès du Préfet de Région.

- Sur les autres habitats, je limite la durée d'immersion de mes engins de pêche à 48 heures.

Point de contrôle : absence d'engin de pêche immergée plus de 48 heures

→ Engagement souscrit auprès du Préfet Maritime Atlantique et du Préfet de Région.

- Sur les autres habitats je retire mes engins de pêche lors de conditions météorologiques défavorables (fort coefficient de marée et/ou de conditions de forte houle, courant) pour éviter leur déplacement sur les habitats sensibles et leur perte.

Point de contrôle : absence d'engin de pêche immergée dans les conditions météorologiques défavorables pouvant entraîner la perte de l'engin de pêche et un impact sur le milieu

→ Engagement souscrit auprès du Préfet de Région.

- Lors d'une manifestation nautique nécessitant l'installation de balisage, je n'ancrage pas de balisage sur les habitats à enjeux prioritaires et sensibles. De même, je ne mouille pas à l'ancre des bateaux organisateurs ou participants sur ces habitats.

Point de contrôle : absence de balisages et/ou ancrages sur zones sensibles.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet Maritime Atlantique.

- En tant qu'utilisateur de la mer, je m'engage à ne pas rejeter dans le milieu naturel les matériaux utilisés dans le cadre de mon activité (cordages, plastiques divers, etc.), afin de ne pas polluer le milieu marin.

Point de contrôle : absence de rejets de plastiques et autre matériel de pêche.

→ Engagement souscrit auprès du Préfet Maritime Atlantique et du Préfet de Département

DOCUMENT DE TRAVAIL

D. Contrats Natura 2000

1. RECAPITULATIF DES ACTIONS CONTRACTUELLES ELIGIBLES

1. Toutes les actions de gestion prévues par le DOCOB du site issues de la liste nationale des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 (Arrêté du 17 novembre 2008 modifié fixant la liste des actions éligibles à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre d'un contrat Natura 2000).
Les actions sont décrites sous forme de fiche à l'annexe 3.2 de la circulaire du 27 AVRIL 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement.
2. Les actions de gestion prévues par le DOCOB du site issues ou non de la liste des Contrats Natura 2000 marins établies par la Circulaire du 19 octobre 2010 relative à la mise en place des comités de pilotage et à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins.
Les actions identifiées sont décrites à l'annexe 7 de la Circulaire

Les deux circulaires sont accessibles ici : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/textes-nationaux-et-regionaux-relatifs-a-la-mise-a376.html>

1.1. Type d'opération pour les contrats terrestres

La nomenclature des contrats est dorénavant renseignée par « milieu | n° de l'action | P ou R | nature des dépenses » avec :

- type de milieu : N pour ni-agricole ni-forestier / F pour forêt ;
- numéro de l'action : cf. programmation 2007-2013 ;
- caractère ponctuel ou récurrent : P / R ;
- nature des dépenses : « i » pour une opération d'investissement.

Exemple : A32301P (ancienne nomenclature) devient N01Pi

• CONTRATS NON AGRICOLES NON FORESTIERS

- N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- N02Pi – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
- N03Pi – Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- N05R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- N06Pi – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- N06R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
- N07P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
- N08P – Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
- N09Pi – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
- N09R – Entretien de mares ou d'étangs
- N10R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
- N11Pi – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N11R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N12Pi et Ri – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- N13Pi – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
- N14Pi – Restauration des ouvrages de petite hydraulique
- N14R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- N15Pi – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- N16Pi – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- N17Pi – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
- N18Pi – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires
- N19Pi – Restauration de frayères
- N20P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

N23Pi – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
N24Pi – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
N27Pi – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
N29i – Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage
N30Pi et Ri – Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles
N31i – Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires
N32 – Restauration des laisses de mer

- **CONTRATS FORESTIERS**

F01i – Création ou rétablissement de clairières ou de landes
F02i – Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
F03i – Mise en œuvre de régénérations dirigées
F05 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
F06i – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
F08 – Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques
F09i – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
F10i – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
F11 – Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
F13i – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
F14i – Investissements visant à informer les usagers de la forêt
F15i – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
F16 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée

NB : Les actions contractuelles suivantes sont **obligatoirement** réalisées :


- . N03Pi en complément de l'action N03Ri
- . F14i en complément d'autres actions de gestion des milieux forestiers

1.2. Type d'opération pour les contrats marins (liste non exhaustive)

- Nettoyage des zones de corps morts abandonnés
- Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour des navires de plaisance
- Création d'une zone de mouillage pour la plongée
- Zones de mouillages existantes de plaisance : remplacement par des mouillages « écologiques »
- Zones de mouillages existantes de plongée : remplacement par des mouillages « écologiques »
- Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique »

2. CAHIER DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000

2.1. Cahier des charges type n° 1 – Maîtrise de la fréquentation

Cahier des charges type n° 1 Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires			Code PDRH / PDRB N25Pi
<i>La rédaction d'un cahier des charges opérationnel, nécessaire à la signature d'un contrat, pourra faire appel aux éléments contenus dans plusieurs cahiers des charges types.</i>			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la fréquentation en réduisant son emprise sur les chemins piétons et chemins motorisés, - Réduire l'impact du stationnement de véhicules, - Interdire la circulation des véhicules à moteurs sur le site, sauf pour la gestion du patrimoine naturel, - Interdire la circulation des vélos et chevaux sur certains chemins 		
Habitats et espèces concernés	<p>Enjeu majeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (UE 1230). <p>Enjeu très élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches européennes à Bruyère cendrée (UE 4030), - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (UE 2130*) <p>Enjeu élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauts de plages et milieux dunaires (UE 1210, UE 1220, UE 2110 et UE 2120). 		
Fiches actions concernées (indicatif)	- TER2 Maîtrise et organisation de la fréquentation sur les habitats d'intérêt communautaire		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des surfaces dégradées par la fréquentation : sol mis à nu, habitats en mauvais état de conservation. - Maintenir voire augmenter les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation. 		
Périmètre d'application de la mesure	Ensemble des surfaces dans le périmètre du site Natura 2000 couvrant les habitats précités voire parfois en amont de ces surfaces.		
Modalités de l'opération			
Engagements non rémunérés			
<input type="checkbox"/>	Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat, consignait les surfaces traitées, les dates et les actions réalisées. Prise de photographie(s) avant et après intervention		
Engagements rémunérés			
<input type="checkbox"/>	Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter l'impact de la fréquentation (barrière, chicane, fossé, talus, fils lisses, ...).		
<input type="checkbox"/>	Mise en place de dispositif anti-érosif (toile de jute, revégétalisation, marches, fascine, ...).		
<input type="checkbox"/>	Changement de substrat.		
<input type="checkbox"/>	Mise en place d'ouvrage temporaire ou permanent de franchissement (gué de rondins, busage, poutrelles, ...).		
<input type="checkbox"/>	Conception du mobilier, des pictogrammes.		
<input type="checkbox"/>	Fabrication en régie ou externalisée.		
<input type="checkbox"/>	Pose et dépose saisonnière ou à terme du contrat s'il y a lieu.		
<input type="checkbox"/>	Entretien des équipements.		
<input type="checkbox"/>	Etudes et frais d'expert.		
<input type="checkbox"/>	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.		
Disposition particulière			
En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourra être reporté sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.			
Points de contrôle			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies avant et après les travaux, orthophotoplans, ...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des plans d'exécution et de localisation des travaux avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détenion des factures, attestation sur l'honneur, état de frais...). 			

Indicateurs de suivi


- Etat de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces,
- Surfaces d'habitats d'intérêt communautaire restaurées.
- Relevés phytosociologiques pour connaître la trajectoire de restauration.

DOCUMENT DE TRAVAIL

2.2. Cahier des charges type n° 2 – Information du public

Cahier des charges type n° 2 Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact			Code PDRH / PDRB N26PI
La rédaction d'un cahier des charges opérationnel, nécessaire à la signature d'un contrat, pourra faire appel aux éléments contenus dans plusieurs cahiers des charges types.			
Objectifs	- Rappeler la réglementation, faire des recommandations aux usagers pour les inciter à réduire l'impact de leurs activités sur les milieux naturels et les espèces.		
Habitats et espèces concernés (indicatif)	<p>Enjeu majeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (UE 1230). <p>Enjeu très élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches européennes à Bruyère cendrée (UE 4030), - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (UE 2130*) - Dépressions humides intradunaires (UE 2190) <p>Enjeu élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauts de plages et milieux dunaires (UE 1210, UE 1220, UE 2110 et UE 2120). - Habitats aquatiques et humides (UE 3110, UE 6410) <p>Enjeu modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats forestiers (UE 9120, UE 9180*, UE 91E0*) - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i> (UE 3150) 		
Fiches actions concernées (indicatif)	- CS1-6 Conception et réalisation de mobilier d'information sur les sites naturels		
Résultats attendus	- Respect de la réglementation, des aménagements, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les usagers.		
Périmètre d'application de la mesure	Ensemble des surfaces dans le périmètre du site Natura 2000 couvrant les habitats précités voire parfois en amont de ces surfaces.		
Modalités de l'opération			
Engagements non rémunérés			
<input type="checkbox"/>	Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut.		
<input type="checkbox"/>	Respect de la charte graphique et des normes existantes.		
<input type="checkbox"/>	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)		
Engagements rémunérés			
<input type="checkbox"/>	Conception des panneaux ou autres supports d'information innovants.		
<input type="checkbox"/>	Fabrication.		
<input type="checkbox"/>	Pose et dépose saisonnière ou à terme du contrat s'il y a lieu.		
<input type="checkbox"/>	Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose.		
<input type="checkbox"/>	Entretien des équipements d'information.		
<input type="checkbox"/>	Etudes et frais d'expert.		
<input type="checkbox"/>	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur		
Disposition particulière			
En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourra être reporté sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.			
Points de contrôle			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies avant et après les travaux, orthophotoplans, ...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des plans d'exécution et de localisation des travaux avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détenion des factures, attestation sur l'honneur, état de frais...). 			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Etat de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces, - Surfaces d'habitats d'intérêt communautaire restaurées. - Relevés phytosociologiques pour connaître la trajectoire de restauration. 			

2.3. Cahier des charges type n° 3 – Chantier d'entretien des milieux ouverts

Cahier des charges type n° 3 Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (sur barème)			Code PDRH / PDRB N05R
La rédaction d'un cahier des charges opérationnel, nécessaire à la signature d'un contrat, pourra faire appel aux éléments contenus dans plusieurs cahiers des charges types.			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir des surfaces abandonnées par l'agriculture, moyennement à fortement embroussaillées. Limiter la dynamique des fourrés afin de garantir le maintien de ces milieux. - Augmenter la diversité des espèces faunistiques et floristiques inféodées à ces milieux. 		
Habitats et espèces concernés	<p>Enjeu majeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (UE 1230). <p>Enjeu très élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches européennes à Bruyère cendrée (UE 4030), - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (UE 4020*) - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (UE 2130*) <p>Enjeu élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (UE 6410) <p>Enjeu modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (UE 6430) - Prairies maigres de fauche de basse altitude (UE 6510) 		
Fiches actions concernées (indicatif)	- TER3 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire (pelouses littorales, landes, milieux dunaires, prairies)		
Résultats attendus	- Dégagement ou rabaissement de la hauteur de la végétation arbustive et réouverture des milieux.		
Périmètre d'application de la mesure	Ensemble des surfaces dans le périmètre du site Natura 2000 couvrant les habitats précités voire parfois en amont de ces surfaces.		
Modalités de l'opération			
Engagements non rémunérés			
<input type="checkbox"/>	Période d'autorisation des travaux		
<input type="checkbox"/>	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)		
<input type="checkbox"/>	Respect de la charte graphique et des normes existantes.		
<input type="checkbox"/>	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)		
Engagements rémunérés			
<input type="checkbox"/>	Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux.		
<input type="checkbox"/>	Dessouchage.		
<input type="checkbox"/>	Rabotage des souches.		
<input type="checkbox"/>	Exportation : enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat).		
<input type="checkbox"/>	Arasement des touradons.		
<input type="checkbox"/>	Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de coupe.		
<input type="checkbox"/>	Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits de coupe.		
<input type="checkbox"/>	Frais d'élimination, de transport et de mise en décharge ou en centre technique des produits de fauche, coupe ou broyage. La valorisation des produits de fauches sera souhaitée soit en compostage, produit de paillage, matériaux de construction... A défaut, les produits seront exportés en centre technique.		
<input type="checkbox"/>	Frais d'expertise nécessaires à la détermination des secteurs à faucher.		
<input type="checkbox"/>	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service		
Disposition particulière			
En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourra être reporté sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.			
Points de contrôle			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies avant et après les travaux, orthophotoplans, ...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des plans d'exécution et de localisation des travaux avec l'état des surfaces travaillées ; 			


- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détenion des factures, attestation sur l'honneur, état de frais...).

Indicateurs de suivi

- Etat de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces ;
- Surfaces d'habitats d'intérêt communautaire restaurées ;
- Relevés phytosociologiques pour connaître la trajectoire de restauration ;
- Hauteur de la végétation.

DOCUMENT DE TRAVAIL

2.1. Cahier des charges type n° 4 – Actions de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes

Cahier des charges type n° 4 Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable		 Code PDRH / PDRB N20P et R
La rédaction d'un cahier des charges opérationnel, nécessaire à la signature d'un contrat, pourra faire appel aux éléments contenus dans plusieurs cahiers des charges types.		
Objectifs	<p>Cette action concerne des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable sur ou à proximité d'habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Dans le cas présent, il s'agit essentiellement d'espèces exotiques envahissantes dont la prolifération impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire.</p> <p>Les espèces visées sur le site sont principalement :</p> <p>9 espèces végétales invasives avérées en Bretagne – enjeu fort :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) - Griffes de sorcière (<i>Carprobotus edulis</i>) - Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) - Ail triquetre (<i>Allium triquetrum</i>) - Jussie à grandes fleurs (<i>Ludwigia uruguayensis</i>) - Laurier sauce (<i>Laurus nobilis</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerasus</i>) - Azolle fausse-fougère (<i>Azolla filiculoides</i>) - Lentille d'eau minuscule (<i>Lemna minuta</i>) <p>4 espèces végétales invasives potentielles en Bretagne – enjeu moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Buddléia du Père David ou Arbre aux papillons (<i>Buddleja davidii</i>). - Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) - Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>) - Montbrétia (<i>Crocsmia x crocosmiiflora</i>) <p>15 espèces végétales à surveiller en Bretagne (cf. Vol. II – Etat initial)</p>	
Habitats et espèces concernés	<p>Enjeu majeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (UE 1230). <p>Enjeu très élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches européennes à Bruyère cendrée (UE 4030), - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (UE 4020*) - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (UE 2130*) - Dépressions humides intradunaires (UE 2190) - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (UE 2180) <p>Enjeu élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (UE 3110)) - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (UE 6410) - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (UE 9120) - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (UE 9180*) <p>Enjeu modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (UE 91E0*) - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (UE 6430) - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>Hydrocharition</i> (UE 3150) - Prairies maigres de fauche de basse altitude (UE 6510) 	
Fiches actions concernées (indicatif)	- TER7-1 Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	
Résultats attendus	- Réduction de l'emprise, du nombre de pieds ou disparition de l'espèce invasive.	
Périmètre d'application de la mesure	Ensemble des surfaces dans le périmètre du site Natura 2000 couvrant les habitats précités ainsi que les autres milieux.	
Modalités de l'opération		
Engagements non rémunérés		
<input type="checkbox"/>	Période d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	

<input type="checkbox"/>	Respect de la charte graphique et des normes existantes.
<input type="checkbox"/>	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
	Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage).
Engagements rémunérés	
<input type="checkbox"/>	Coupe des organes reproducteurs avant intervention si nécessaire pour limiter leur prolifération.
<input type="checkbox"/>	Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes).
<input type="checkbox"/>	Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des pieds d'invasives.
<input type="checkbox"/>	Dévitalisation par annellation (cerclage)
<input type="checkbox"/>	Dessouchage.
<input type="checkbox"/>	Rabotage des souches et/ou traitement des souches au brûleur thermique.
<input type="checkbox"/>	Bâchage des souches et déchets pendant 2 ans (pose puis enlèvement de la bâche).
<input type="checkbox"/>	Reprise des rejets en année n+1.
<input type="checkbox"/>	Exportation : enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat).
<input type="checkbox"/>	Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de coupe
<input type="checkbox"/>	Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits de coupe.
<input type="checkbox"/>	Frais d'élimination, de transport et de mise en décharge ou en centre technique des produits de fauche, coupe ou broyage. La valorisation des produits de fauches sera souhaitée soit en compostage, produit de paillage, matériaux de construction... A défaut, les produits seront exportés en centre technique.
<input type="checkbox"/>	Frais d'expertise nécessaires à la détermination des secteurs d'intervention dont mise en place d'une veille pour détecter l'éventuelle apparition de nouveaux pieds, repousses ou encore de nouvelles espèces
<input type="checkbox"/>	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Disposition particulière	
En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourra être reporté sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.	
Points de contrôle	
<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies avant et après les travaux, orthophotoplans, ...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des plans d'exécution et de localisation des travaux avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détention des factures, attestation sur l'honneur, état de frais...) ; - Rapport d'expertise. 	
Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Etat de conservation des habitats et des populations d'espèces ; - Evolution des surfaces / densité de stations d'espèces végétales exotiques envahissantes. 	

E. Bibliographie

- Bajjouk, T. (2009). Cahier des charges pour la cartographie d'habitats des sites Natura 2000 littoraux. Guide méthodologique. IFREMER.
- Buanic M. (2021). Suivis par photo-identification du groupe côtier de grands dauphins de la Chaussée de Sein. Compte-rendu 2020. Parc Naturel Marin d'Iroise, 12 p.
- Butet A. (2019). La graphiose de l'Orme : <http://bcd.bzh/becedia/fr/la-graphiose-de-l-orme>
- Colasse V. (2019). Flore et habitats naturels et semi-naturels de l'étang de Laoual : synthèse des enjeux de conservation et évaluation de l'influence de la gestion hydraulique. Département du Finistère. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 18 p.
- Glemarec E. (2020). Rapport d'expertise judiciaire « Baie des Trépassés » Plogoff. Dossier n°2001442-7. Ordonnance du 26 août 2020. Tribunal administratif de Rennes. Erwan Glemarec – Eau et Environnement, 47 p.
- Husson C. (2020). La chararose du frêne 12 ans après la première détection en France. Département de la santé des forêts : DGAL / SDQSPV, 5 p.
- L'Hardy-Halos M.T. et Castric-Fey A. (2000). Inventaire de la faune et de la flore sur les fonds rocheux de la Presqu'île de Crozon et autour du Cap Sizun. Association pour la découverte du monde sous-marin. Station de biologie marine du Muséum National d'Histoire Naturelle et du Collège de France, 258 p.
- Mesnildrey L., Gascuel D., Lesueur M., Le Pape O. (2010). Analyse des effets des réserves de pêche. Rapport scientifique. Les publications du Pôle Halieutique AGROCAMPUS OUEST n°2, 105 p.
- Michez, N., Thiébaud, É., Dubois, S., Le Gall, L., Dauvin, J. C., Andersen, A., ... & Janson, A. L. (2019). Typologie des habitats marins benthiques de la Manche, de la Mer du Nord et de l'Atlantique VERSION 3.
- Moreau C. (1991). La disparition des ormes est-elle inéluctable ? Penn Ar Bed, 6 p.
- Schweyer L. (2021). Suivi des phoques gris (*Halichoerus grypus*) sur la Chaussée de Sein. Compte-rendu 2020. Parc Naturel Marin d'Iroise, 16 p.
- Sicard T. et Coussement C. (2017). Diagnostic préalable sur le fonctionnement hydrogéologique de l'étang de Laoual. Département du Finistère. Reagih Environnement, 22 p.
- Sicard T. et Coussement C. (2018). Suivi piézométrique. Etang de Laoual. Note de synthèse portant sur l'approche hydraulique à proximité de l'exutoire. Département du Finistère. Reagih Environnement, 14 p., annexes
- Stephan A. (2015). Inventaire et cartographie des habitats naturels terrestres et des espèces végétales sur le site Natura 2000 n° FR5300020 « Cap Sizun ». MEDDTL – DREAL Bretagne, 239 p.
- TBM Environnement (2016). Plan de gestion des espaces naturels sensibles départementaux du Cap Sizun – Communauté de communes du Cap Sizun (Finistère) – Volume 1 : Diagnostic. Conseil Départemental du Finistère. 477 p.
- TBM Environnement (2016). Plan de gestion des espaces naturels sensibles départementaux du Cap Sizun – Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz (Finistère) – Volume 2 : Plan opérationnel. Conseil Départemental du Finistère. 224 p.
- TBM (2020). Réalisation d'une cartographie des habitats intertidaux de l'archipel de Molène et de la côte Nord du Parc. Parc Naturel Marin d'Iroise.
- Trame des mammifères de Bretagne : <https://gmb.bzh/trame-mammiferes/>
- Logiciel "Chloé - Métriques paysagères" : <https://www6.rennes.inrae.fr/bagap/PRODUCTIONS/Logiciels>
- SimOïko : <https://www.simoiko.fr/simoiko.php>

F. Annexes